

# RAPPORT ANNUEL 2017

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

  #OrleansMetropole

**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ  


<b>PARTIE 01 ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>3</b>
1. ORLÉANS MÉTROPOLE .....	4
1.1. Le contexte intercommunal .....	4
1.2. Le territoire .....	4
2. LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS .....	5
2.1. Compétence Gestion des Déchets .....	5
2.2. Des réflexions menées en lien avec la Région .....	7
2.3. Les équipements d'Orléans Métropole .....	8
2.4. Les équipes de la Direction Gestion des Déchets .....	8
<b>PARTIE 02 LES INDICATEURS ET LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 .....</b>	<b>10</b>
1. LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS .....	11
1.1. Les flux collectés .....	11
1.2. Le synoptique des déchets .....	12
2. LES INDICATEURS .....	13
2.1. Les tonnages globaux pris en charge .....	13
2.2. Les tonnages des usagers et professionnels, hors services municipaux .....	14
2.3. Les tonnages des déchetteries .....	21
2.4. Les tonnages issus des services municipaux .....	22
3. LA PERFORMANCE .....	22
3.1. Le tri sélectif .....	22
3.2. Comparaison aux ratios nationaux .....	23
3.3. Les taux de valorisation .....	24
4. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 .....	24
4.1. La réalisation de caractérisations .....	24
4.2. La sécurisation des collectes .....	25
4.3. La création de 3 végé'tri .....	25
4.4. Les projets de 2 autres végé'tri et d'un nouveau modèle de déchetteries .....	27
4.5. Une AMO pour le marché UTOM et la DSP mâchefers .....	27
<b>PARTIE 03 LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION .....</b>	<b>29</b>
1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION .....	30
1.1. Les objectifs nationaux .....	30
1.2. La lutte contre le gaspillage alimentaire .....	30
1.3. Le compostage individuel et partagé .....	31
1.4. Les textiles .....	32
1.5. Le réemploi .....	32
1.6. Le stop-pub .....	33
1.7. Les autres actions .....	33
2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION .....	34
2.1. Les temps forts de 2017 .....	34
2.2. L'information aux habitants pour les services de collecte .....	35
2.3. L'accompagnement au tri hors domicile .....	35
2.4. Les animations et stands d'informations .....	35
3. LA GESTION DE LA QUALITÉ .....	36
3.1. l'accueil téléphonique : Infos Qualité Déchets .....	36
3.2. La gestion des demandes .....	37
<b>PARTIE 04 LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS .....</b>	<b>39</b>
1. LA PRE-COLLECTE .....	40
1.1. Les bacs individuels .....	40
1.2. Les colonnes d'apport volontaire .....	43
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS .....	46
2.1. L'organisation des collectes .....	46
2.2. La régie .....	48
2.3. Les prestataires privés .....	52
<b>PARTIE 05 LA VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS .....</b>	<b>55</b>
1. LES FILIÈRES DE VALORISATION .....	56
2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES .....	57
2.1. Les éléments marquants des équipements de l'UTOM .....	60
2.2. Les quantités traitées et le fonctionnement des équipements .....	60
2.3. Du traitement à la valorisation .....	67
3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX .....	72
3.1. Le groupement de commandes .....	72
3.2. Les dépôts en déchetteries .....	72
3.3. Le Centre de Transfert de la rue Hatton .....	72
3.4. Des dépôts directs à l'UTOM .....	73
3.5. Le recours à des prestataires hors groupement de commandes .....	73
4. L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES .....	74
4.1. Le nouveau marché d'exploitation .....	75
4.2. L'activité 2017 .....	75
4.3. Les apports des professionnels .....	77
4.4. Les filières spécifiques .....	78
5. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRES .....	79
<b>PARTIE VI L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER .....</b>	<b>80</b>
1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION .....	81
2. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT .....	83
2.1. Les dépenses .....	83
2.2. Les modalités de financement .....	85
3. LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES TAXE ET REDEVANCE .....	86
3.1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères .....	86
3.2. La redevance spéciale .....	86
4. LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE .....	87
4.1. Les coûts 2016 .....	87
4.2. Le coût aidé .....	89
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>90</b>



# 01 | ORLÉANS MÉTROPOLE & LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS



**MÉTROPOLE**  
depuis le  
**1<sup>er</sup> MAI 2017**



**22**  
  
**COMMUNES**

**157 AGENTS**  
**AU SERVICE**  
**DES USAGERS**



# 1 ORLÉANS MÉTROPOLE

## 1.1. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Depuis 1964, l'historique intercommunal est marqué par les principales étapes suivantes :

- Tout d'abord, la création du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise qui permet de répondre à l'une des préoccupations des ménages : **l'élimination des ordures ménagères.**
- Puis un élargissement des vocations du SIVOM et des communes membres.
- La création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui, regroupant 20 communes, se substitue au SIVOM de l'agglomération orléanaise et au District de l'Est Orléanais.

Au **1<sup>er</sup> janvier 2002**, la Communauté de Communes de l'agglomération Orléanaise devient officiellement une communauté d'agglomération.

Le **21 novembre 2002**, les élus réunis en Conseil de Communauté adoptent le Projet d'agglomération, le plan d'action de l'agglomération pour les 5 ans à venir. A cette occasion, ils choisissent le nouveau nom de la Communauté d'agglomération qui devient « Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire » ou « l'Agglo ».

Les **années 2002, 2008 et 2014** ont vu l'adoption d'un projet d'Agglo qui fixe les actions stratégiques de chaque mandat.

## 1.2. LE TERRITOIRE

Orléans Métropole regroupe **22 communes**, soit **281 899 habitants** avec une hausse de 0,8 % par rapport à 2016 (population sans double compte, c'est-à-dire sans certaines catégories de population qui sont rattachées à une commune mais de façon non permanente).

Orléans Métropole s'étend sur environ **33 000 hectares** dont 9 100 de forêts et 7 200 de terres agricoles.

Avec à la fois une population importante mais une densité faible, la métropole orléanaise est riche de la diversité de ses paysages.

Cette diversité s'exprime naturellement au travers de la production de déchets des habitants et par conséquent, dans la gestion qu'Orléans Métropole se doit d'assurer au quotidien.

Suite à l'importante réforme territoriale destinée à rendre l'action publique plus efficace et mieux adaptée aux besoins des citoyens, le territoire orléanais souhaite accéder au statut de Métropole qui lui permettra d'exercer aussi des compétences plus importantes, dont certaines en collaboration avec le Département (social) et la Région (développement économique). **Dans cette logique, la Collectivité est devenue Communauté Urbaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 puis Métropole le 1<sup>er</sup> mai 2017, avec l'acquisition de nouvelles compétences. La collectivité est depuis désignée « Orléans Métropole ».**

Élu lors de la séance d'installation du Conseil de Communauté du 5 janvier 2017, le bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 13 autres membres dont des Conseillers Spéciaux appelés à devenir Vice-Présidents au passage en métropole prévu courant 2017.

Le Vice-Président en charge de la gestion des déchets est Monsieur Thierry Cousin, maire de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

En matière de gestion des déchets, le projet de la mandature, vise à :

- Poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets, de réemploi et d'économie circulaire solidaire ;
- Améliorer et ajuster les services rendus à l'usager (fréquences de collecte plus adaptées, collectes spécifiques, déchetteries...);
- Veiller à des exutoires de traitement adaptés aux flux entrants. Le schéma proposé vise à renforcer toujours plus l'équilibre financier de la politique en fin de mandat.

Le projet métropolitain s'inscrit dans cette même logique.





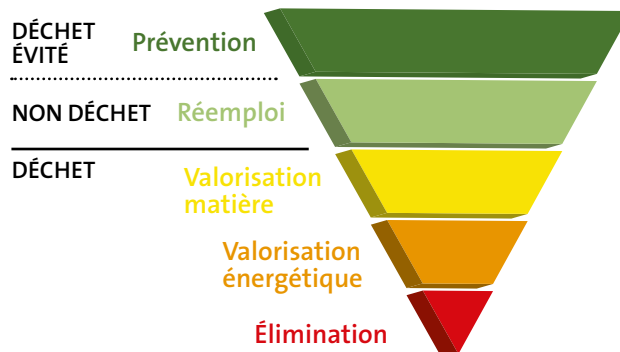
# 2 LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS

## 2.1. COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS

Le Projet d'agglomération 2014-2020 décline 3 grands axes pour les prochaines années :

**I. Poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets et de changement de paradigme avec les logiques de réemploi et d'économie circulaire solidaire** ; les produits / déchets / tonnes ne transitant pas par le circuit traditionnel de gestion participent en effet à des circuits vertueux tant socialement, environnementalement qu'économiquement ; Des actions variées à décliner qui exigent une efficace politique de communication et pour certaines une véritable synergie avec les compétences emploi et développement économique.

Dans le cadre de la politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets, il convient de préciser la hiérarchisation des modes de traitement :



**La priorité est donnée au déchet qui n'est pas produit.**

### II. Améliorer et ajuster les services rendus aux usagers

avec :

- Des fréquences de collecte plus adaptées et réduites
- Des modes de collecte harmonisés sur le verre
- Des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour mieux répondre aux besoins
- Des dispositifs de collecte différenciés (colonnes enterrées)
- Des réponses propres à l'intra boulevard orléanais
- Des déchetteries aux fonctionnalités notablement améliorées : avec la réhabilitation de certains sites dans leur ensemble et leur mise en conformité réglementaire.



### III. Veiller à des exutoires de traitement (UTOM en particulier) adaptés aux flux entrants et aux dispositifs contractuels réévalués avec un objectif d'économies conséquentes.

■ Depuis 2002, Orléans Métropole exerce la compétence exclusive de « gestion des déchets » sur l'ensemble des 22 communes. Elle assure la pré-collecte, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets, soit :

- La gestion des contenants de collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire).
- La collecte des déchets ménagers résiduels (DMr) en porte-à-porte ou points enterrés de proximité.
- La collecte sélective en porte-à-porte et/ou en apport volontaire des matériaux suivant des modalités différentes (multimatériaux, verre, déchets verts, textiles...).
- L'exploitation des 6 déchetteries.
- L'exploitation de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (2 filières: incinération, tri).
- L'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers.
- Le traitement des déchets des services techniques des communes.

■ L'ensemble de ces prestations de service est assuré soit en propre par les agents de la Métropole, soit par l'intermédiaire de prestataires privés via des marchés publics.

■ La compétence gestion des déchets est donc au cœur de multiples compétences alliant Environnement – Emplois – Insertion – Développement économique. Elle couvre les domaines de la réduction des déchets à la source jusqu'à la pré-collecte (contenants), à la collecte, au tri, au traitement et à la valorisation des déchets.

Ses objectifs principaux sont :

- Assurer les collectes et la valorisations des déchets ménagers et assimilés du territoire.
- Veiller aux enjeux environnementaux et réglementaires, en développant de nouvelles filières de valorisation, en préservant les ressources.

■ Les objectifs définis sont donc les suivants :

- La réduction des volumes en priorité.
- L'optimisation permanente des services (collectes, déchetteries, valorisation).



## 2.2. DES RÉFLEXIONS MENÉES EN LIEN AVEC LA RÉGION

La Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a transféré la compétence de planification des déchets auparavant gérée par le Département à la Région. Ainsi, le plan régional intègre :

- **Un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** : PRPGD.
- **Un Plan Régional d'Action concernant l'Économie Circulaire** : PRAEC.
- **L'organisation de la collecte lors de situations exceptionnelles** (pandémies, catastrophes naturelles par exemple).



Le SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est un document de planification prescriptif qui intègre le PRPGD, le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Schéma de Cohérence Écologique, le Plan Inter-modalités...

Le PRPGD est un document de référence qui planifie la gestion des déchets du territoire pour tous les types de déchets et tous les producteurs de déchets concernés. Il fixe des orientations et définit un plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Le PRPGD pour la Région Centre-Val de Loire devra être adopté en juin 2019.

La démarche menant à adopter le plan a intégré les éléments suivants :

- Un état des lieux des déchets du territoire.
- Une prospective sur l'évolution des quantités de déchets.
- Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation, la planification des moyens de transport, des installations pour gérer les déchets et les actions associées.

Les principaux objectifs mis en avant pour l'heure sont les suivants, en lien avec les textes réglementaires :

- Le respect de la hiérarchie des modes de traitement, avec priorité à la prévention.
- **La réduction des Déchets Ménagers et Assimilés : -10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.**  
Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent aux Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) ainsi qu'aux déchets occasionnels (déchets verts et déchets dits encombrants).
- **La valorisation sous forme « matière »** (et organique) : 55 % des Déchets Non Dangereux Non Inertes d'ici 2020, 65 % d'ici 2025.
- **L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022.**
- **Le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs d'ici 2025** (compostage et collecte séparative).
- **La réduction des biodéchets résiduels des Ordures Ménagères Résiduelles de 50 % en 2025** et la tarification Incitative sur 23 % de la population couverte en 2020, 38 % d'ici 2025.
- **L'éco-exemplarité des collectivités et administrations.**
- **Le développement de l'économie circulaire.**

En 2015 la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire l'élaboration de programmes locaux de prévention pour les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** (EPCI) qui exercent la compétence gestion des déchets.



### PERSPECTIVES 2018

Orléans Métropole va réviser son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dans le courant de l'année 2018, avec la création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme début 2018 (CCES).





### 2.3. LES ÉQUIPEMENTS D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Orléans Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

-  **Un réseau de 6 déchetteries** accueille les objets encombrants et autres déchets spécifiques (déchets verts, déchets dangereux, gravats, cartons...).
-  **Trois végé'tri, plateformes dédiées uniquement au traitement des végétaux**, vont permettre d'accueillir début 2018 les usagers pour un dépôt à même le sol de produits verts (végétaux).
-  **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et pratique la valorisation énergétique. Un centre de tri y est intégré permettant la séparation avant recyclage des déchets sélectifs (hors verre et cartons).
-  **Une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.
-  **Base nord** rue Marcel Lerouge  
**Base sud** Direction Gestion des Déchets rue Hatton

#### PERSPECTIVES 2018

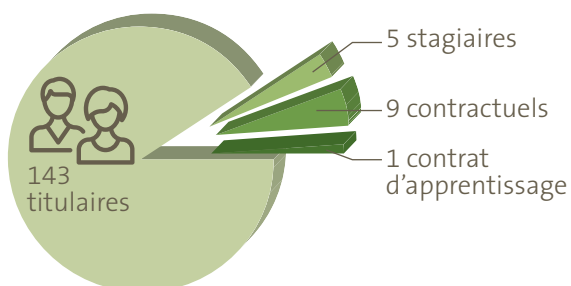
- 3 végé'tri, plateformes de dépôt de végétaux, opérationnelles début 2018
- Des études pour la réalisation de 2 Végé'tri complémentaires



### 2.4. LES ÉQUIPES DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS

#### Effectif ▼

En 2017, la Direction comptait 157 agents permanents dont :



Parmi les agents permanents, les catégories sont diversement représentées avec 140 agents de catégorie C, 6 agents de catégorie B et 5 agents de catégorie A.



Directeur  
**Thibaut PAIN**  
1 ETP de catégorie A

**Service Ingénierie :  
7 ETP**

4 de catégorie A  
2 de catégorie B  
1 de catégorie C

**Missions du service :**

- Conduite d'études et montage de marchés
- Suivi des équipements / marchés de traitement et interface avec l'habitat collectif
- Pilotage des recettes propres de la compétence
- Gestion de projets prônant la réduction des déchets et recherchant l'innovation
- Appuis aux services opérationnels avec l'entretien / maintenance des matériels

**Pôle Qualité Relations Usagers : 15 ETP**

Équipe sensibilisation 11 ETP  
Qualité-accueil-sécrétariat 4 ETP  
15 de catégorie C

**Missions du pôle :**

- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants
- Gestion des commissions, des décisions, contrats et délibérations
- Gestion des courriers et envoi en nombre
- Gestion des anomalies ou réclamations liées à la gestion des déchets
- Missions de relai RH

**Pôle Logistique et Maintenance : 23 ETP**

Gestion et entretien des contenants 5 ETP  
Distribution des contenants et nettoyage/lavage PAV 11 ETP  
Garage mécanique 7 ETP (dont 1 apprenti)  
1 de catégorie B  
22 de catégorie C

**Missions du pôle :**

- Distribution et réparation des contenants (bacs et sacs)
- Nettoyage/lavage des PAV et leurs plateformes.
- Entretien et réparation des véhicules poids-lourds, tracteurs Ville/Orléans métropole et véhicules légers/utilitaires de la Direction

**Service Exploitation : 112 ETP**  
**Pôle Contrôle des prestations : 6 ETP**  
**Pôle Collectes en régie : 106 ETP**

- 1 de catégorie A  
- 2 de catégorie B  
(encadrants des pôles)  
109 de catégorie C (incluant 1 ETP prévention-sécurité) :  
96 collecte porte-à-porte (6 agents de maîtrise + 90 chauffeurs-ripeurs)  
7 collecte en apport volontaire (2 agents de maîtrise + 5 chauffeurs)  
1 prévention-sécurité  
5 contrôle des prestations

**Missions du service :**

- Assurer ou contrôler la qualité des collectes au quotidien des flux de déchets
- Garantir la qualité d'accueil et de tri au sein des déchetteries
- Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité
- Assurer une gestion réactive et de proximité aux demandes des usagers

Formation ▼

Pour l'année 2017, les 4 principaux axes de formation ont porté :

- Pour la filière technique, sur les formations métiers.
- Pour l'ensemble des agents, sur les outils bureautiques et le management.

	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION
A	21
B	15
C	243
<b>Total général</b>	<b>279</b>

**157 AGENTS**

**279 HEURES DE FORMATION**

# 02 | LES INDICATEURS ET LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017



**158 418**  
TONNES DE DÉCHETS  
COLLECTÉS



**12 045**  
TONNES DE DÉCHETS  
MULTIMATÉRIAUX COLLECTÉS




**5 831**  
TONNES DE VERRE  
COLLECTÉS





**58 726**  
TONNES DÉPOSÉES  
EN DÉCHETTERIES


# 1 LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS


## 1.1. LES FLUX COLLECTÉS

 **Les déchets ménagers résiduels (DMr)** : le terme « résiduels » signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des autres fractions, valorisables, de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.

 **Les multimatériaux** : ils correspondent aux flacons plastiques, emballages métalliques et cartonnets, aux journaux/revues/magazines en mélange. La collecte multimatériaux a été mise en place en septembre 2006 sur la commune d'Orléans et depuis octobre 2010 sur les autres communes. Avant cette date, le reste du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats.

 **Le verre** : il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, en points d'apport volontaire. Six communes étaient collectées en porte-à-porte (12,7 % de la population métropolitaine) avant le 23 mai 2016, les 16 autres communes en apport volontaire. Depuis la réorganisation, la totalité des communes sont collectées en apport volontaire.

 **Les objets encombrants** : ce sont des déchets ménagers de dimension importante, mais ne dépassant pas 1 m<sup>3</sup>, ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés). Orléans Métropole propose également, pour l'ensemble des communes, une collecte des objets encombrants en porte-à-porte, au moins une fois par an.

 **Les végétaux** : la collecte, effectuée 1 fois tous les 15 jours d'avril à novembre, se fait en porte-à-porte sur les 22 communes de la métropole depuis début 2014 et concerne les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite.

**Les textiles - vêtements et chaussures** : la collecte se fait en apport volontaire, les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier ouvert à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, Le Tremplin.

**Les autres flux** : les déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.

**Les déchets à valoriser** : ce sont les déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.



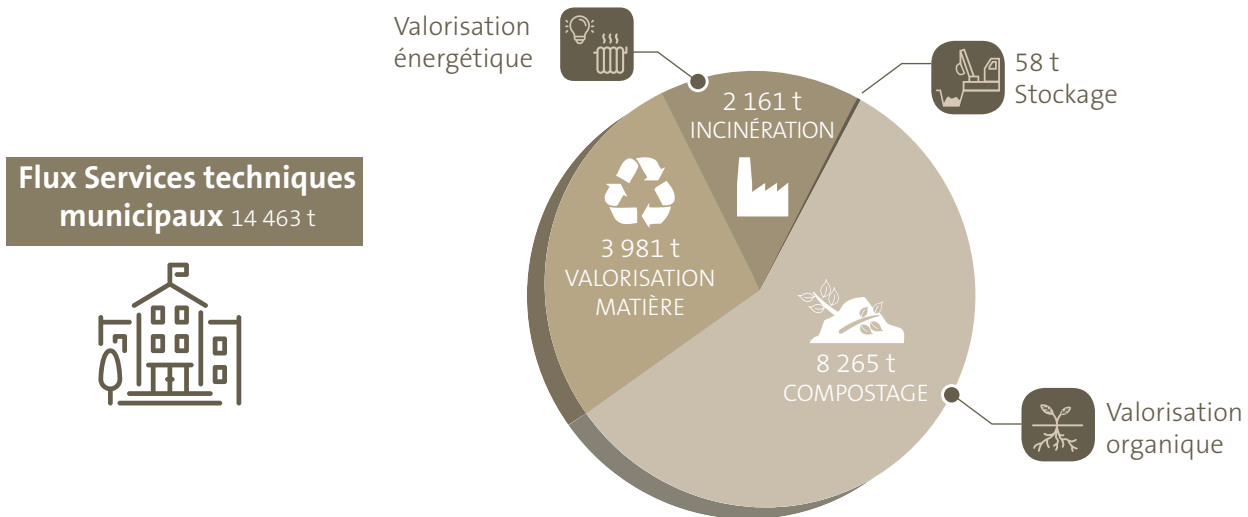
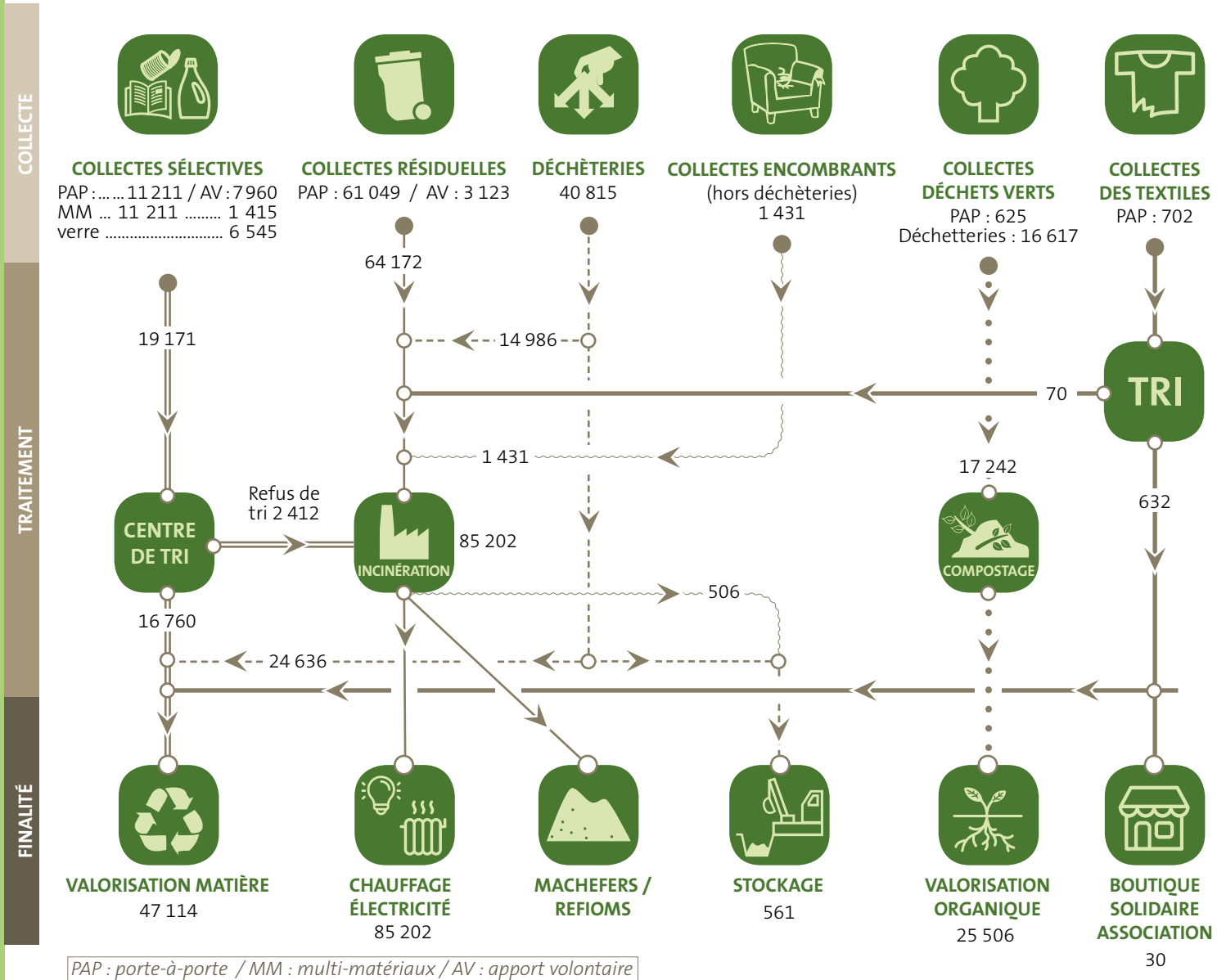


# 1 LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS (suite...)

## 1.2. LE SYNOPTIQUE DES DÉCHETS

Le synoptique ci-dessous représente le parcours des déchets issus des particuliers et des professionnels :

**Gestion des déchets en 2017 (en tonnes)**  
158 384 tonnes de déchets des ménages et déchets assimilés collectés



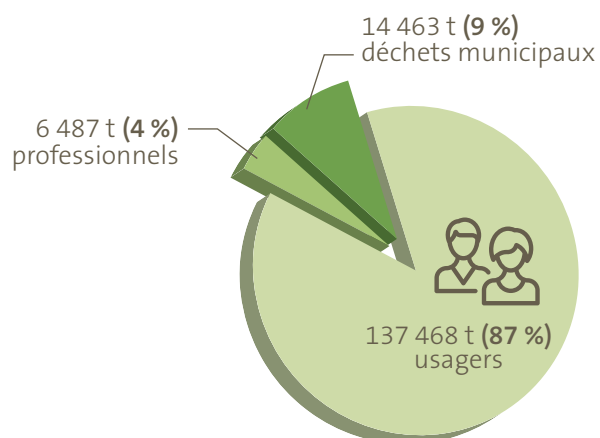
## 2 LES INDICATEURS

### 2.1. LES TONNAGES GLOBAUX PRIS EN CHARGE

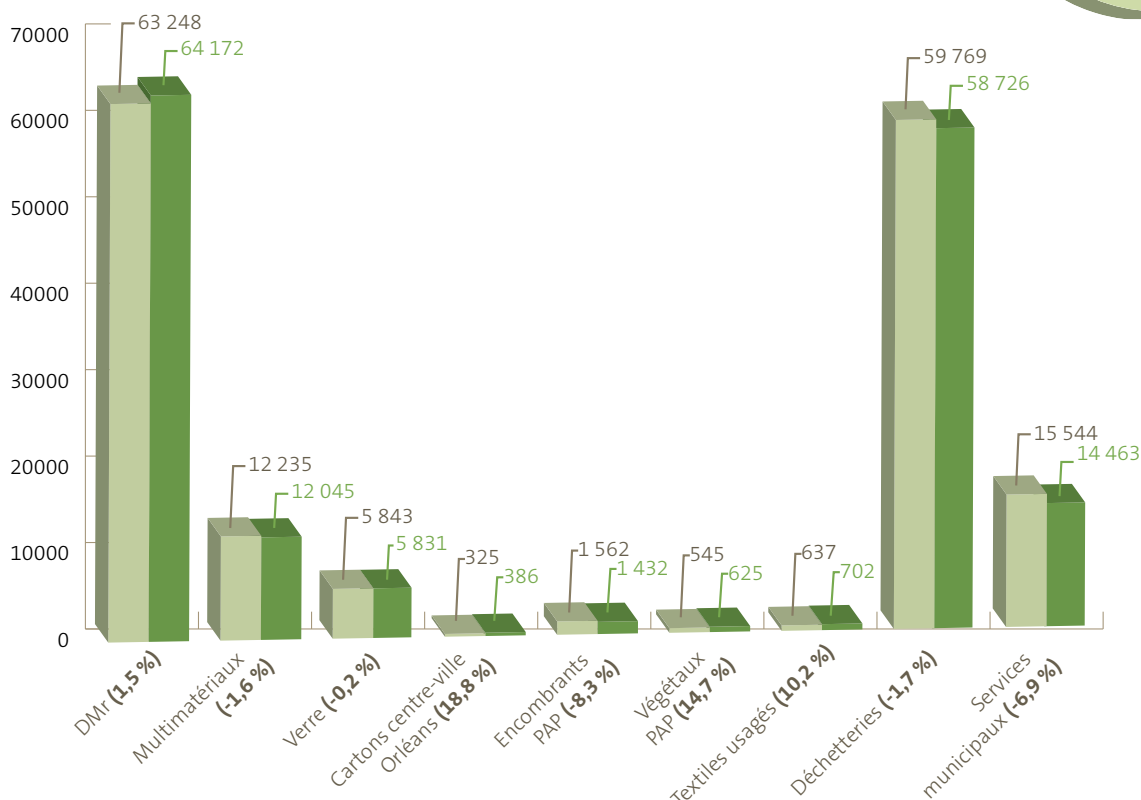
Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- Les déchets générés par les usagers.
- Les déchets générés par les professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes (gérés par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commandes auxquels adhèrent les communes qui le souhaitent pour certains flux).

Répartition des tonnages pris en charge par Orléans Métropole par origine



Évolution des tonnages 2016 2017



À noter que l'année 2016 avait été marquée par le réajustement des collectes sur tout le territoire (avec un ajustement des fréquences de collectes aux besoins des usagers) et par les inondations de juin 2016.

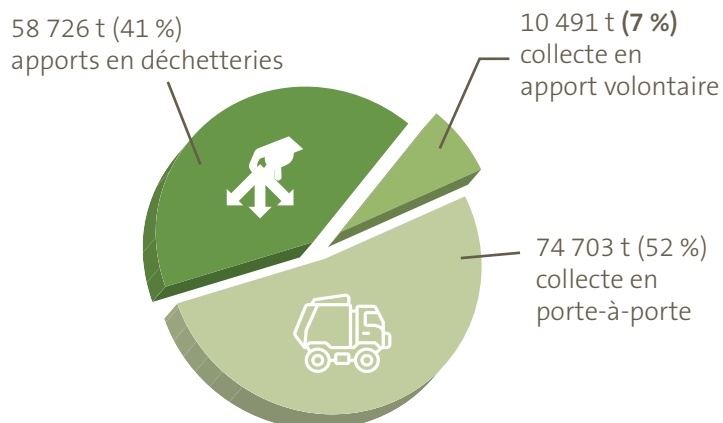
Au total, **158 418 tonnes** ont été collectées par Orléans Métropole, soit une **baisse de 0,8 %** par rapport à 2016.

Cette baisse s'explique notamment par la **baisse du tonnage des services municipaux** et la **baisse des tonnages apportés en déchetteries**. Hors déchets municipaux, les tonnages sont globalement stables (-0,2 %).

Les tonnages collectés en fonction du mode de prise en charge pour les usagers et professionnels (sans les déchets issus des services techniques des communes) :

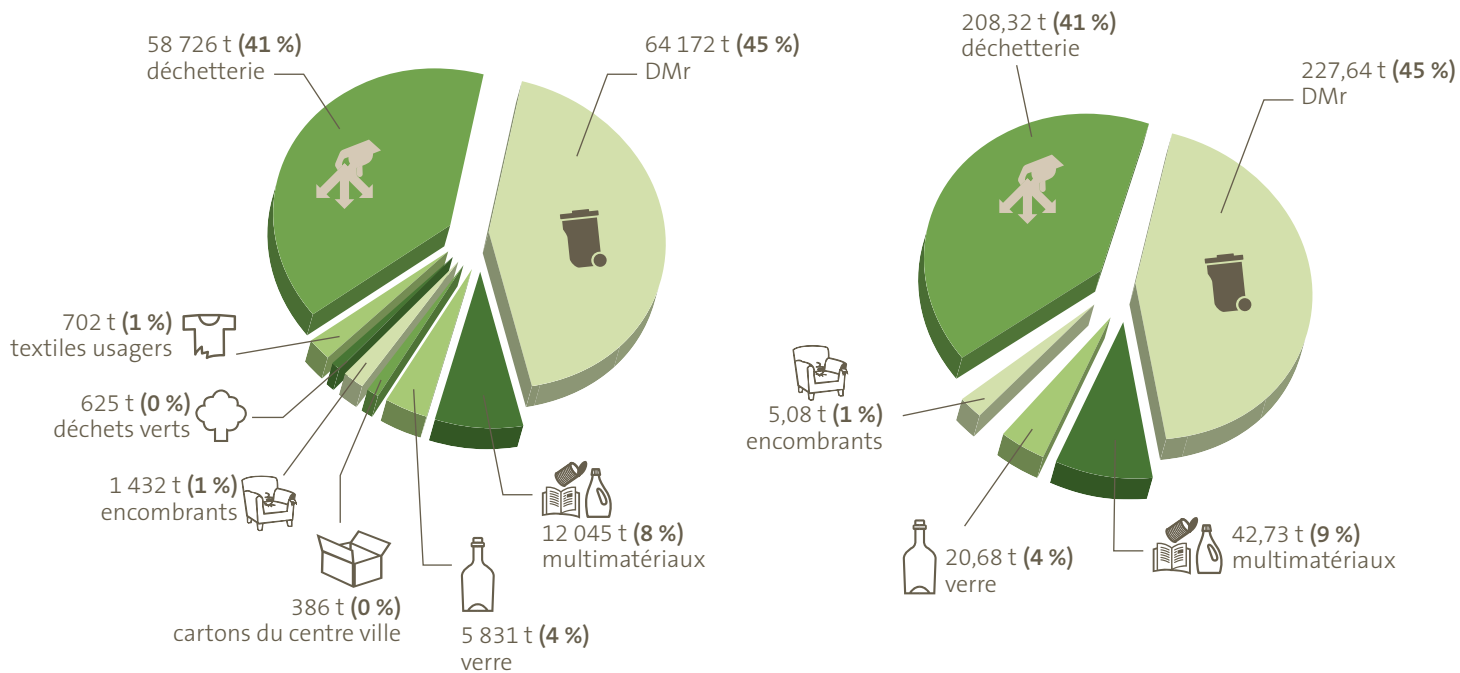


Un tonnage total de 143 955 tonnes pris en charge par Orléans Métropole pour les usagers et professionnels.



## 2.2. LES TONNAGES DES USAGERS ET PROFESSIONNELS, HORS SERVICES MUNICIPAUX

### COMPARAISON DES TONNAGES 2017 / 2016



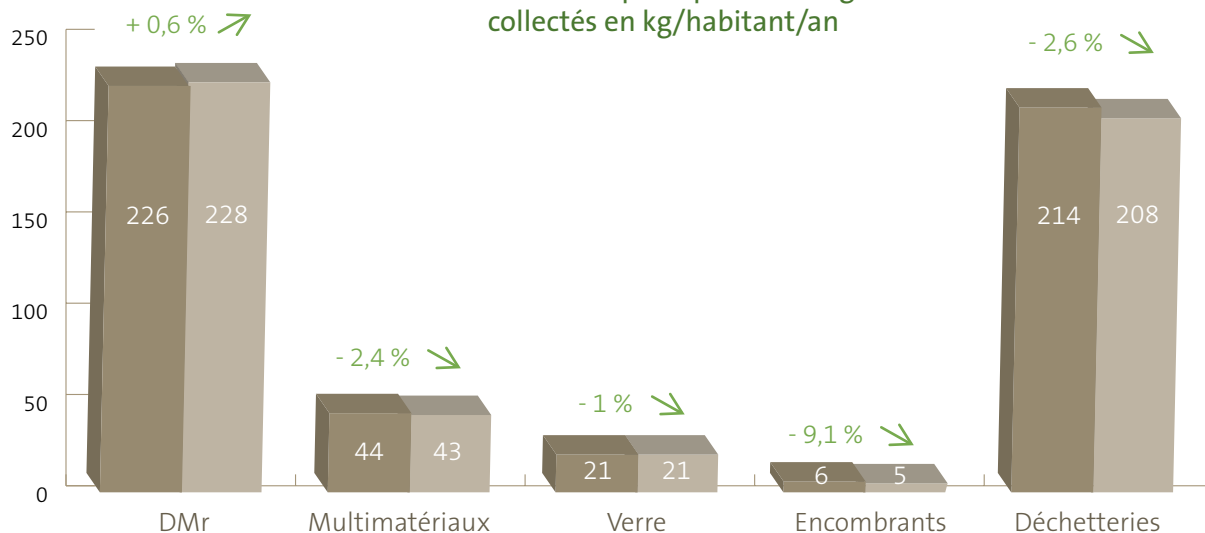
Tonnages collectés sur l'année 2017

Quantité par habitant et par an (kg) par type de flux sur l'année 2017

### Évolution des tonnages 2016 / 2017

	TONNES/AN				Kg/hab			
	2016	2017	Évolution 2017/2016		2016	2017	Évolution 2017/2016	
			en %	en tonnes			en %	en tonnes
<b>DMr</b>	63 248	64 172	1,5 %	924,0	226	228	0,6 %	1,4
<b>Multimatériaux</b>	12 235	12 045	-1,6 %	-190,0	44	43	-2,4 %	68,4
<b>Verre</b>	5 843	5 831	-0,2 %	-12,0	21	21	-1,0 %	-0,2
<b>Encombrants</b>	1 562	1 432	-8,3 %	-130,0	6	5	-9,1 %	-0,5
<b>Déchetteries</b>	59 769	58 726	-1,7 %	-1 043,0	214	208	-2,6 %	-5,5
<b>Total</b>	142 657	142 207	-0,3 %	-450,0	510	504	-1,1 %	-5,9

### Évolution des principaux tonnages collectés en kg/habitant/an





■ **Le tonnage est globalement stable** (-0,2 %) et légèrement en baisse ramené à l'habitant (-1,1 %), la population totale du territoire étant en baisse de 0,8 %.

■ **Le tonnage de déchets ménagers résiduels est en légère hausse (+1,5 %) tandis que les tonnages des multimatériaux est en légère baisse (-1,6 %). Le tonnage de verre diminue très légèrement.**

■ **Le tonnage issu des déchetteries est en baisse** (1,7 %) après avoir connu une forte augmentation en 2016 (+5,9 % par rapport à 2015).

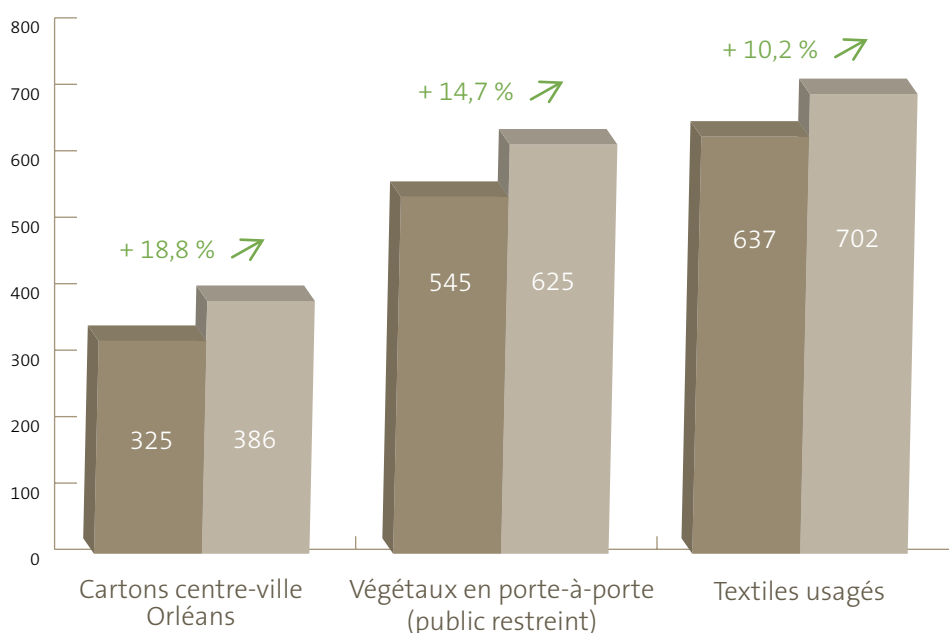
■ **La collecte des encombrants en porte à porte connaît une diminution du gisement collecté, avec -8 % par rapport aux tonnages 2016 qui étaient très élevés.**

Remarque : compte-tenu de l'organisation des tournées, nous ne sommes pas en capacité de distinguer les déchets ménagers et les déchets assimilés.

Par ailleurs, la décision a été prise par délibération de limiter le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés au seuil de 10 000 litres hebdomadaires calculé sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur pour chacun des flux. Cette disposition est en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

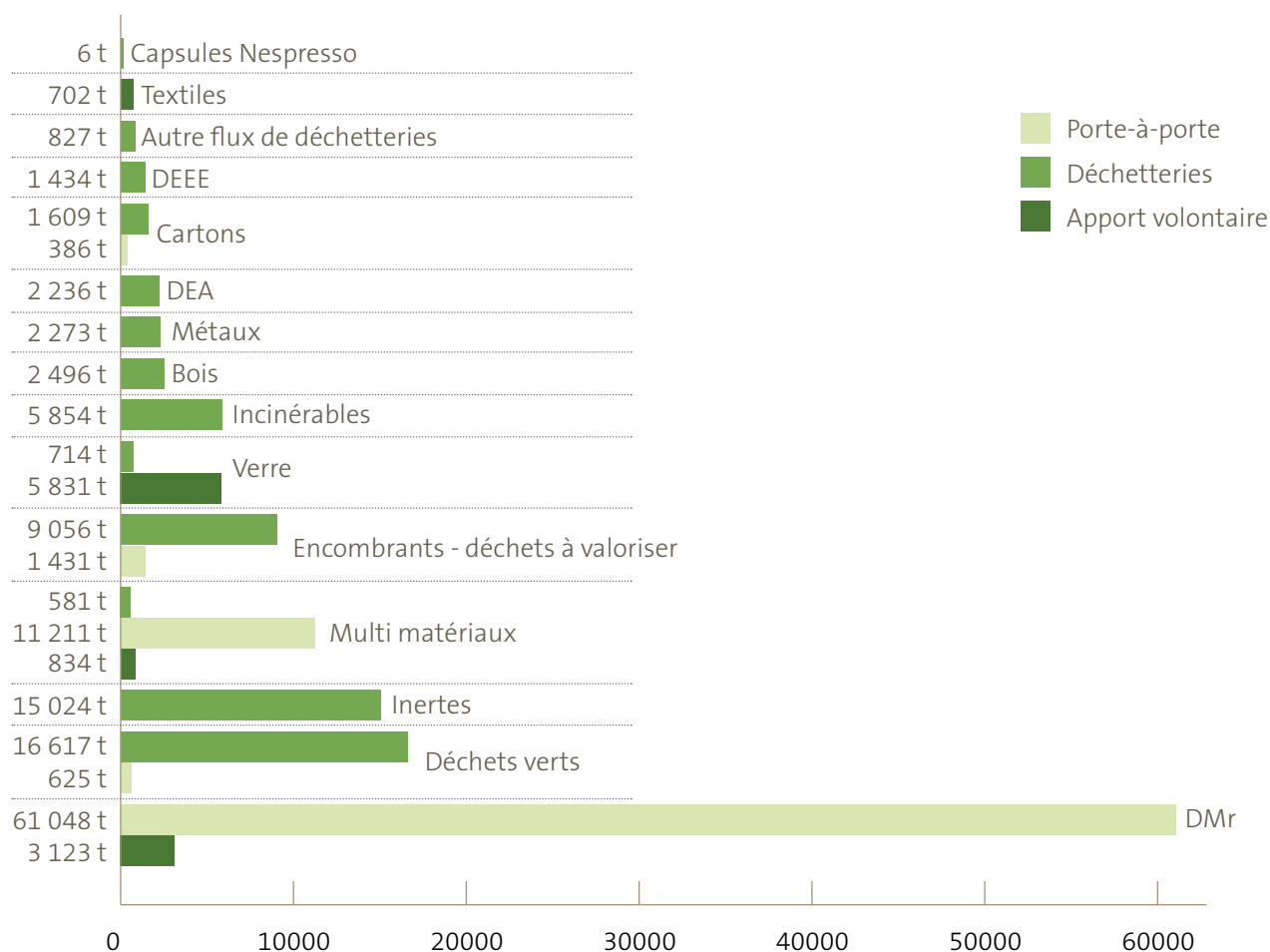


### Tonnages des cartons, végétaux et textiles



Les tonnages sont en forte augmentation.

### Les tonnages collectés en 2017 selon le type de collecte : en porte-à-porte, en apport volontaire, en déchetteries

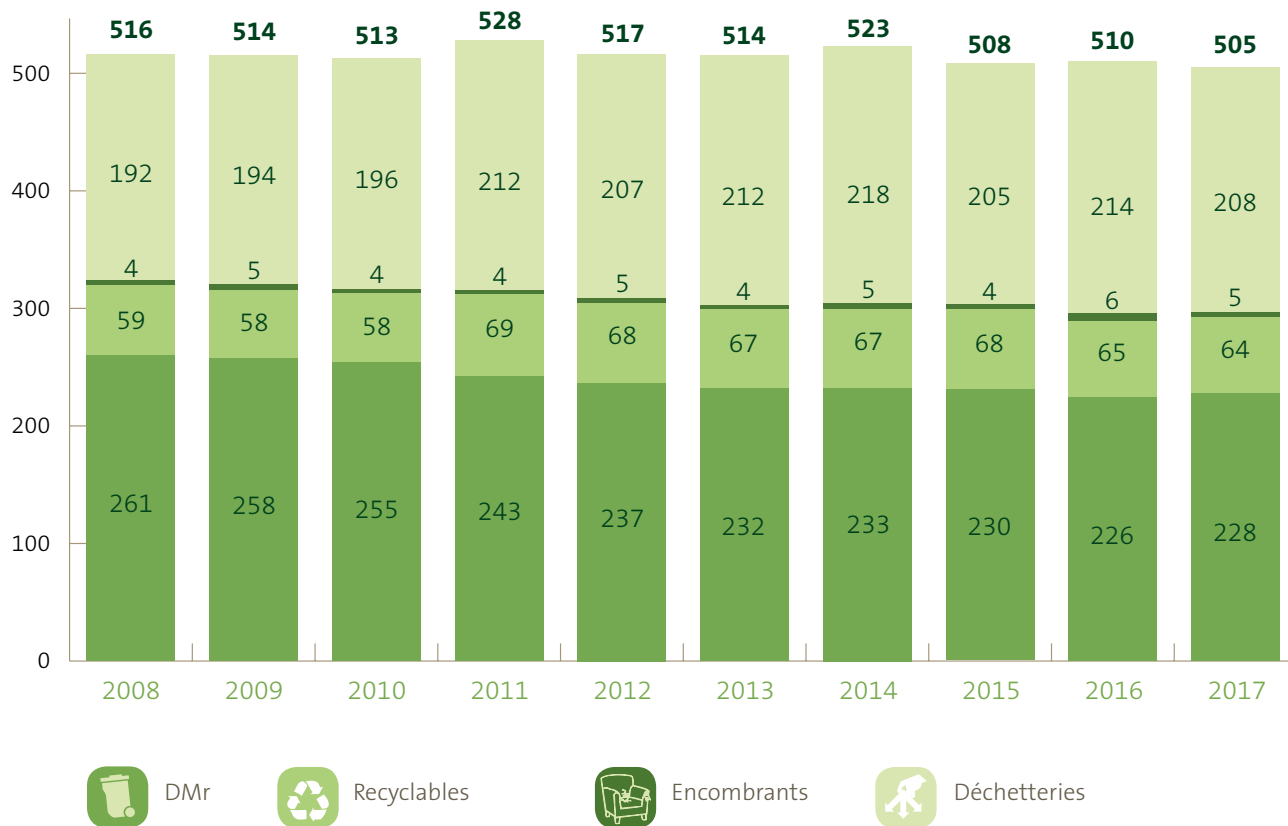


### Comparaison 2016 / 2017

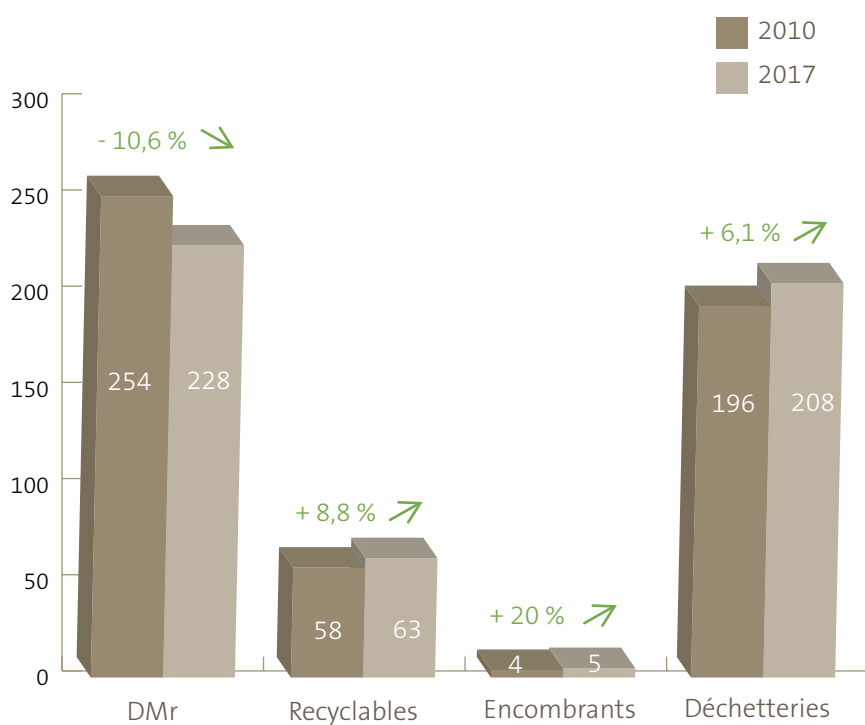
	2017				2016			
	collecte en apport volontaire	collecte en porte à porte	déchetteries	Total	collecte en apport volontaire	collecte en porte à porte	déchetteries	Total
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	3 123 t	61 048 t		64 172 t	2 930 t	60 318 t		63 248 t
DÉCHETS VERTS		625 t	16 617 t	17 242 t		545 t	16 913 t	17 458 t
DÉCHETS INERTES			15 024 t	15 024 t			11 113 t	11 113 t
MULTI-MATÉRIAUX	834 t	11 211 t	581 t	12 626 t	825 t	11 410 t	651 t	12 886 t
ENCOMBRANTS - DÉCHETS À VALORISER		1 431 t	9 056 t	10 487 t		1 562 t	10 248 t	11 810 t
VERRE	5 831 t		714 t	6 545 t	5 508 t	335 t	651 t	6 494 t
DÉCHETS INCINÉRABLES			5 854 t	5 854 t			4 498 t	4 498 t
DÉCHETS BOIS			2 496 t	2 496 t			3 102 t	3 102 t
MÉTAUX			2 273 t	2 273 t			2 353 t	2 353 t
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT			2 236 t	2 236 t			1 213 t	1 213 t
CARTONS		386 t	1 609 t	1 995 t		325 t	1 528 t	1 853 t
DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES			1 434 t	1 434 t			1 638 t	1 638 t
AUTRES FLUX DE DÉCHETTERIES			827 t	827 t			5 857 t	5 857 t
TEXTILES	702 t			702 t	637 t			637 t
CAPSULES NESPRESSO			6 t	6 t			4 t	4 t
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 491 t</b>	<b>74 702 t</b>	<b>58 726 t</b>	<b>143 919 t</b>	<b>9 900 t</b>	<b>74 495 t</b>	<b>59 769 t</b>	<b>144 164 t</b>

## L'HISTORIQUE DES TONNAGES

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (ratio kg/habitant/an) depuis 2008 :



Évolution du ratio kg par habitant et par an entre 2010 et 2017



Le tonnage total de DMr, verre et multimatériaux est de 291 kg/habitant en 2017 contre 313 en 2010, soit une baisse de 22 kg/habitant.



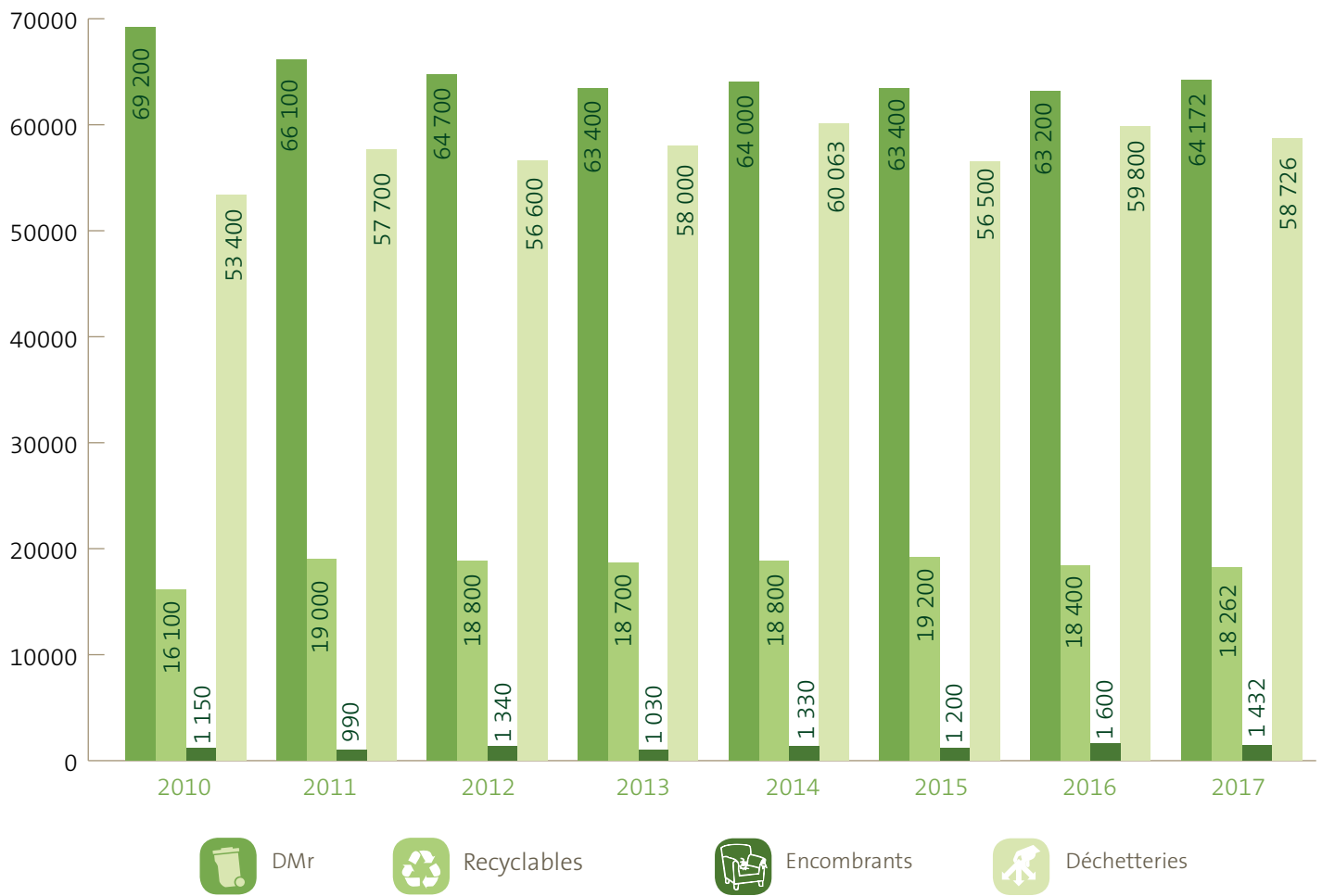
Le tonnage total des encombrants collectés en porte-à-porte et des déchetteries est de 213 kg/habitant en 2017 contre 200 en 2010, soit une augmentation de 13 kg/habitant.

Au total, le tonnage 2017 est en baisse de 1,7 % par rapport à celui de 2010.



## 2 LES INDICATEURS (suite...)

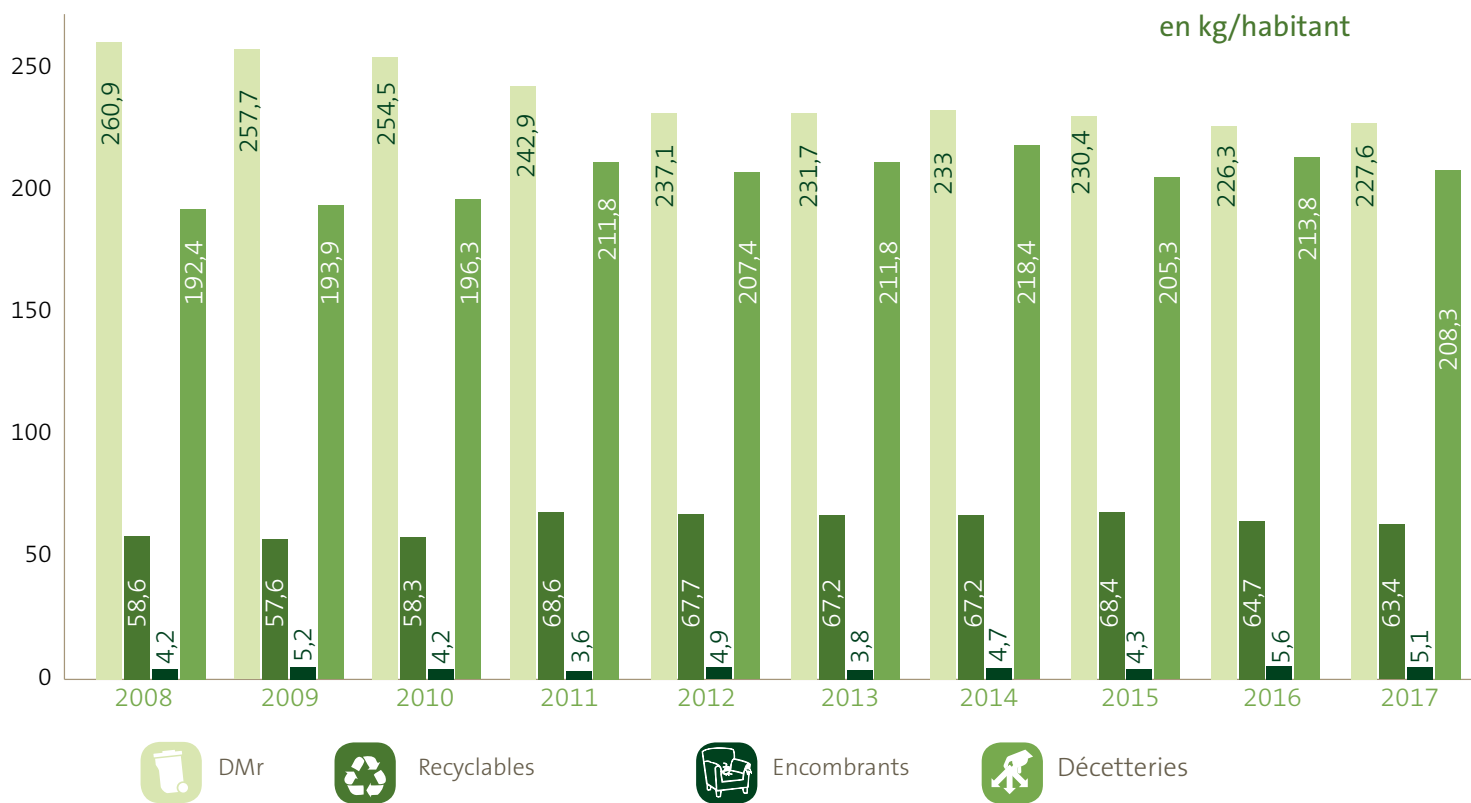
Évolution des tonnages par type de collecte 2010/2017



## L'historique des tonnages

													Evolution 2017/2016	
	2002	2003	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	en %	en tonnes
<b>DMr</b>	79 875	77 817	71 120	70 029	69 272	66 272	64 739	63 461	64 082	63 359	63 248	64 172	1,5%	924
<b>Déchets sélectifs</b>	13 236	13 551	15 978	15 656	16 116	16 116	18 799	18 720	18 865	19 184	18 403	18 262	-0,8%	-141
<b>dont</b>														
Corps creux	1 532	1 728	1 419	1 408	1 266									
Corps plats	5 990	6 232	5 942	5 674	4 789									
Multimat			2 820	2 779	4 320	13 017	12 842	12 644	12 728	12 910	12 235	12 045	-1,6%	-190
Verre	5 714	5 591	5 796	5 795	5 502	5 663	5 639	5 747	5 762	5 921	5 843	5 831	-0,2%	-12
Cartons centre ville Orléans					240	307	318	329	376	353	325	386	18,8%	61
<b>Encombrants PAP (et à domicile pour 2014)</b>	1 523	1 336	1 144	1 413	1 150	992	1 338	1 033	1 341	1 191	1 562	1 432	-8,3%	-130
<b>Déchets verts PAP (public restreint)</b>									371	473	545	625	14,7%	80
<b>Textiles usagés</b>								49	511	611	637	702	10,2%	65
<b>Déchetteries</b>	53 478	53 980	52 440	52 694	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063	56 464	59 769	58 726	-1,7%	-1 043
<b>dont</b>														
Non valorisés	16 117	17 259	17 259	8 468	9 277	9 617	9 468	10 562	9 794	9 097	10 248	9 056	-11,6%	-1 192
<b>Déchets inertes</b>	15 793	14 107	14 775	14 566	14 508	15 839	15 704	16 356	16 530	16 598	16 113	15 024	-6,8%	-1 089
Bois			4 335	4 421	4 779	5 319	5 154	3 907	3 195	3 217	3 102	2 496	-19,5%	-606
Journaux		784	325	487	500	485	409	409	88					
Multimat (corps creux et corps plats)			576	414	423	359	311	302	584	603	651	581	-10,8%	-70
Verre							673	675	683	585	651	714	9,7%	63
Plâtre									88	40	101	0	-100,0%	-101
Eco mobilier									340	723	1 213	2 236	84,3%	1 023
<b>Capsules Nespress</b>									1	3	4	6	50,0%	2
<b>Végétaux</b>	15 091	15 253	15 742	16 618	15 835	17 539	16 807	17 483	19 149	15 955	16 913	16 617	-1,8%	-296
<b>Ferrailles</b>	3 172	3 709	2 126	2 332	2 287	2 227	2 142	1 954	1 896	1 996	2 353	2 273	-3,4%	-80
<b>Autres :</b>														
Incinérables			568	1 946	1 957	2 216	2 459	3 122	4 461	4 383	4 498	5 854	30,1%	1 356
Cartons			1 426	1 374	1 458	1 513	1 505	1 497	1 471	1 446	1 528	1 608	5,2%	80
DEEE			934	985	1 233	1 207	1 320	1 123	1 140	1 201	1 638	1 434	-12,5%	-204
Autres (palettes, huiles, pneus, dé- chets dangereux...)	3 305	2 868	1 034	1 083	1 162	1 335	669	615	643	618	756	827	9,4%	71
<b>Total (hors services municipaux)</b>	148 112	146 684	140 682	139 792	139 958	143 738	Err :520	141 498	145 233	141 283	144 164	143 919	-0,2%	-245
<b>SERVICES MUNICIPAUX</b>									17 282	16 345	15 543	14 463	-6,9%	-1 080
Balayures									4 279	3 603	3 393	3 419	0,8%	26
Cartons									79	57	51	62	21,6%	11
<b>Déchets à valoriser</b>									782	740	920	729	-20,8%	-191
Déchets bois									194	195	170	119	-30,0%	-51
Déchets inciné- rables									1 412	1 343	1 288	1 490	15,7%	202
Déchets inertes									4 306	4 695	4 077	3 811	-6,5%	-266
Métaux									117	109	61	108	77,0%	47
Souches									61	73	73	97	32,9%	24
Végétaux									6 052	5 530	5 511	4 630	-16,0%	-881
<b>Total (y compris services municipaux)</b>									162 515	157 628	159 707	158 382	-0,8%	-1 325

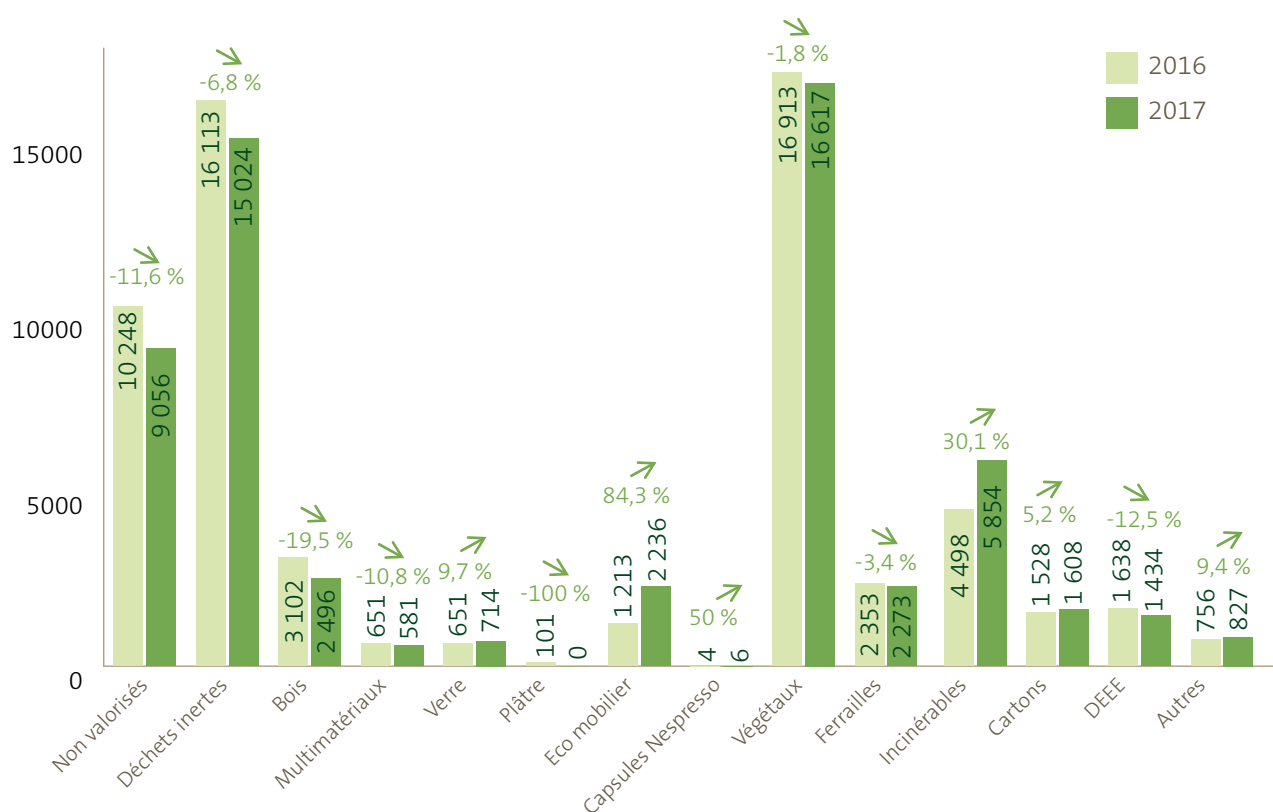
## 2 LES INDICATEURS (suite...)



	2016	2017	Evolution 2017/2016
Population (nombre d'habitants)	279 594	281 899	0,8 %



## 2.3. LES TONNAGES DES DÉCHETTERIES



A noter : une **augmentation des incinérables (+30 %)**, du **verre (+10 %)** et une **baisse du bois (-20 %)**, des **DEEE (-13 %)**, des **déchets à valoriser (-12 %)** et des **déchets inertes (-7 %)**.

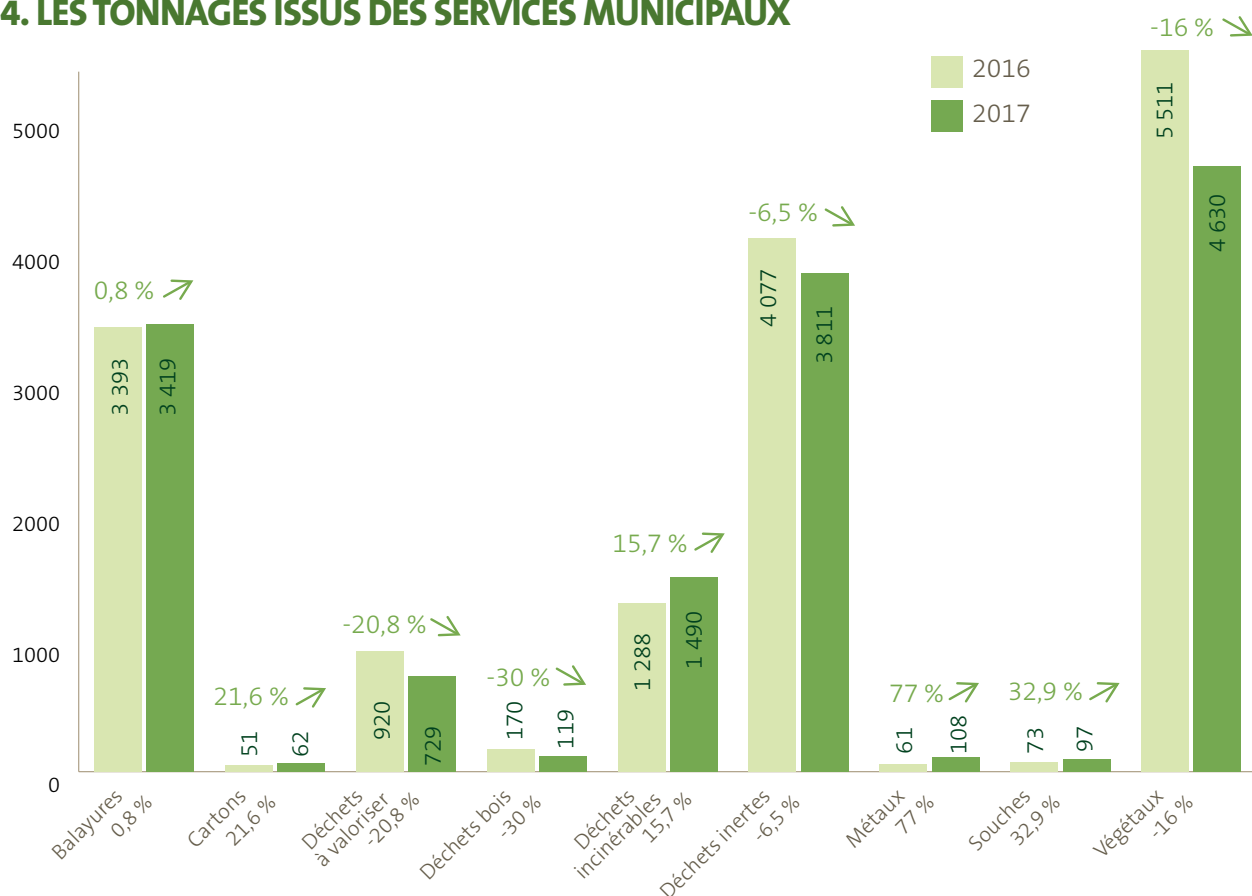
**Les végétaux sont à quant à eux en baisse (-2 %)** alors qu'ils étaient en hausse en 2016 (+6 %).



58 726 tonnes collectées en déchetteries sur l'année 2017, soit une **baisse de 1,7 %** par rapport à 2016.



## 2.4. LES TONNAGES ISSUS DES SERVICES MUNICIPAUX



14 463 tonnes prises en charge pour les services municipaux sur l'année 2017, soit une baisse de 6,9 % par rapport à 2016.

## 3 LA PERFORMANCE

### 3.1. LE TRI SÉLECTIF

La performance de tri sélectif s'établit à **64,1 kg/an/hab en 2017** (-5 % par rapport à 2016).

En 2017, le ratio moyen global de déchets, hors encombrants et déchets des déchetteries, produits par habitant est stable par rapport à 2016, passant de 290,9 kg/an à **291,1 kg/an**.

Ce ratio a baissé chaque année depuis 2008, avec une diminution de 6,5 % entre 2008 (319,5 kg/an) et 2013 (298,9 kg/an).

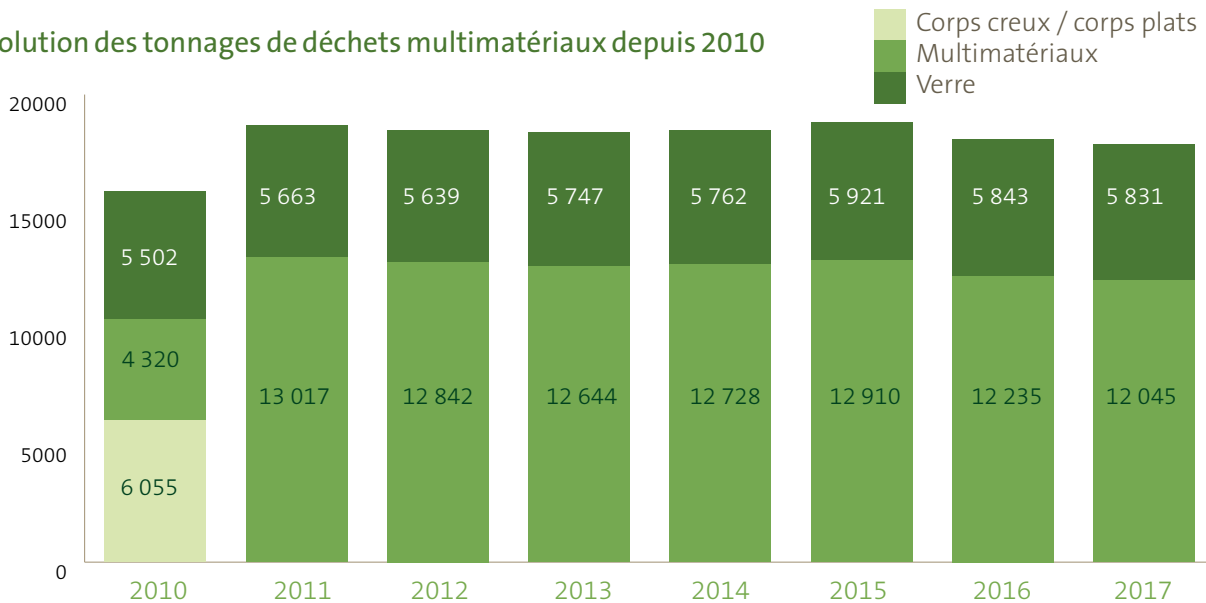
Le taux de diversion moyen reste toujours stable, à **21,8 %** : le taux de diversion correspondant au rapport entre les tonnages triés (multimatériaux et verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

	2 016											
	DMR	Tonnages	population	Ratio kg/hbt	MM	Tonnages	population kg/hbt	Ratio kg/hbt	verre	Tonnages	population	Ratio kg/hbt
Tonnage collecté en porte à porte		60 318	266 564	226		11 410	266 564	43		335	0	0
Tonnages collecté en apport volontaire	172 colonnes	2 930	12 985	226	255 colonnes	825	12 985	64	593 colonnes	5 508	279 549	20
Tonnages Total		63 248	279 549	226		12 235	279 549	44		5 843	279 549	21
	2 017											
	DMR	Tonnages	population	Ratio kg/hbt	MM	Tonnages	population kg/hbt	Ratio kg/hbt	verre	Tonnages	population	Ratio kg/hbt
Tonnage collecté en porte à porte		61 048	268 307	228		11 211	268 307	42				
Tonnages collecté en apport volontaire	182 colonnes	3 123	13 592	230	260 colonnes	834	13 592	61	599 colonnes	5 831	281 899	21
Tonnages Total		64 172	281 899	230		12 045	281 899	43				
évolution 2017/2016		1,5%		0,6%		-1,5%		-2,4%		-0,2%		-1,04%

Le flux multimatériaux connaît une légère baisse de tonnage (-2.4%) tandis que les tonnages de DMR et le verre sont quasiment stables. Les modifications d'organisation des collectes (passage par quinzaine) ont pu influencer ces résultats à la baisse en dépit de la communication explicative associée et

des dotations en bac proposées complémentaires. Pour le verre, le ratio moyen (21 kg) par habitant reste stable sur toute l'année. Il est intéressant de constater que la conversion en apport volontaire n'a pas impacté de façon marquée les tonnages ; la sensibilisation menée a participé de ce résultat.

### Évolution des tonnages de déchets multimatériaux depuis 2010

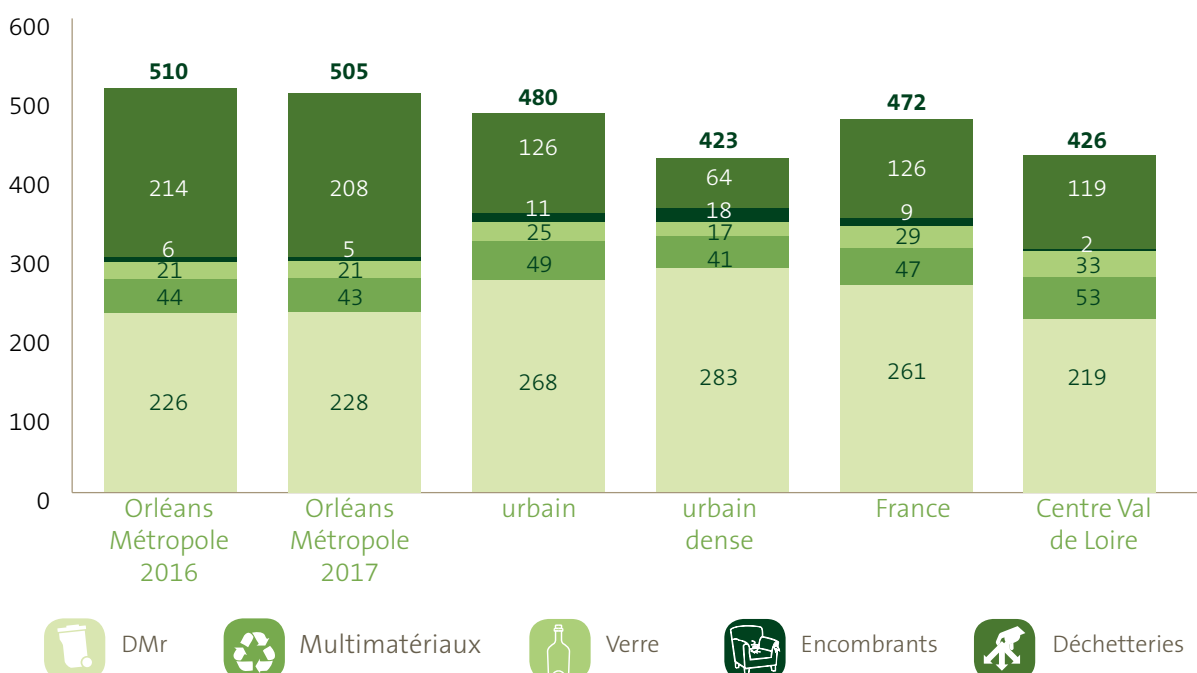


L'évolution globale des flux montre une progression de 18 % entre 2010 et 2011, avec la précédente réorganisation des collectes. Depuis 2011, les tonnages restaient stables.

Avec la réorganisation de 2016, les tonnages de 18 078 tonnes étaient en légère diminution (-4 % par rapport à 2015, 18 831 tonnes). Pour l'année 2017, **17 876 tonnes de déchets triés** ont été collectées, soit une **baisse de 1%**.

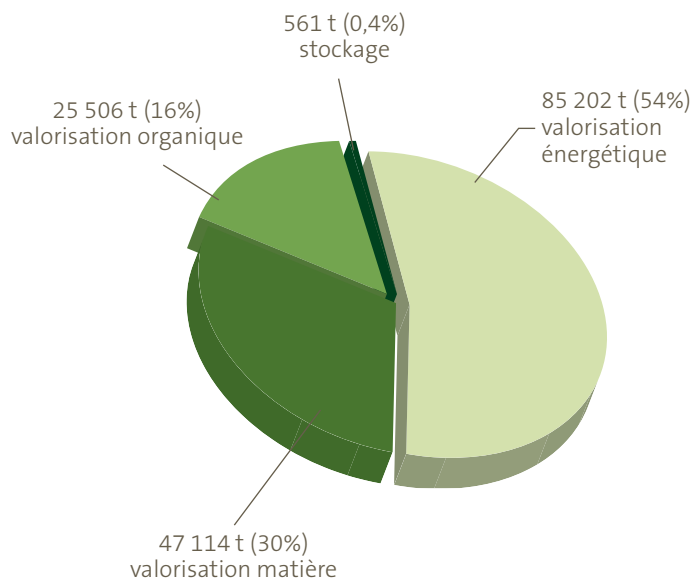
**17 876 tonnes de déchets multimatériaux** ont été collectées sur l'année 2017.

### 3.2. COMPARAISON AUX RATIOS NATIONAUX ISSUS DE LA BASE DE DONNÉES SINOE (ANNÉE 2015)



**Des tonnages très élevés en déchetteries sur le territoire.**  
Des efforts à poursuivre sur la collecte des multimatériaux et du verre.

## 3.3. LES TAUX DE VALORISATION



Sur la globalité des tonnages collectés par Orléans Métropole, la valorisation énergétique prédomine avec 54 % suivie par la valorisation matière (30 %) et la valorisation organique (16 %).

Au total, le taux de valorisation matière et organique est de 46 %. L'objectif réglementaire est de 55 % pour 2020.

**Un taux de valorisation matière et organique est de 46 % sur l'année 2017.**

## 4 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

### 4.1. LA RÉALISATION DE CARACTÉRISATIONS

L'année 2017 a été marquée par la réalisation de caractérisations des déchets sur les flux déchets ménagers résiduels et sélectifs. La caractérisation des déchets consiste à établir pour un flux de déchets sa répartition en plusieurs catégories.

**OBJECTIF PRINCIPAL :** connaître finement la composition des poubelles sur la Métropole = Dresser le portrait de la poubelle-type

#### Objectifs associés :

- **Observer les pratiques des habitants** et étudier leur évolution dans le temps.
  - > **Mesurer l'impact des actions, suivre des indicateurs** (réorganisation, actions de prévention, actions de sensibilisation).
  - > **Identifier des gisements de déchets** sur lesquels intensifier nos actions. Identifier les nouveaux gisements sur lesquels agir (évolution réglementaire: tri des plastiques).
  - > **Avoir des éléments de comparaison** avec d'autres territoires (à minima comparatif avec le chiffres donnés à l'échelle nationale).
- **Méthodologie nationale :** MODECOM => 30 catégories de déchets.
- **Historique Métropole:** déjà 2 campagnes réalisées en 2010 et 2013.

Cette action transversale a largement mobilisé les équipes internes de la Direction gestion des déchets sur les mois de juin et juillet 2017 :

- **5 semaines de tri** du 29 mai au 6 juillet.
- **42 échantillons sur des quartiers aux profils variés.**
- **Quantités totales caractérisées : 3,5 tonnes 1,5 tonne de multimatériaux et 1,9 tonne de déchets ménagers résiduels.**



## 4.2. LA SÉCURISATION DES COLLECTES

### ■ L'accident mortel

L'année 2017 a été marquée par un accident mortel impliquant un agent de la Direction gestion des déchets sur une tournée de collecte. Cet accident a eu lieu le 7 juillet 2017 sur la commune d'Orléans.

L'accident, survenu dans le cadre d'une marche arrière (non prévue sur cet axe et non nécessaire a priori dans les circonstances du jour), a déclenché une enquête judiciaire toujours en cours en avril 2018.

La mobilisation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) du centre de gestion du Loiret amène dès le 10 juillet à l'ouverture d'une enquête interne et à un plan d'actions associant une formation action / groupe de travail Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) / pénibilité pour accompagner les changements de pratiques attendus.



### ■ Le plan d'actions

- Une actualisation du recensement des pratiques (régie d'abord et prestataire ensuite).
- Un objectif naturellement réaffirmé de solutionner ces situations (de la responsabilité du donneur d'ordre) avant fin 2017, pour mieux agir en parallèle sur les autres comportements dangereux (registres « confort », « réduction pénibilité », « gain de temps ») ; de l'ordre de 452 sites recensés sur le territoire métropolitain (intégration du tableau de recensement), très majoritairement sur de faibles distances.
- Réaliser un plan des tournées qui intègre toutes les mesures de prévention. Finalisation premier trimestre 2018.
- Effectuer des audits de contrôle par l'encadrement. Finalisation au premier trimestre 2018 en lien avec l'évolution des outils informatiques dédiés.
- Faire respecter les itinéraires validés.
- Sur le matériel, suppression des vitesses/rapport supplémentaires en marche arrière (Volvo).
- Généralisation des bruiteurs à volume sonore élevé.
- Acquisition en cours de rampes à message à LED mentionnant « danger collecte ».
- Acquisition en cours de feux de pénétration à LED.
- Généralisation des gyrophares à LED.
- Test en cours de détecteurs de présence à ultra-sons.

Sur le territoire métropolitain, un accompagnement des communes est nécessaire sur les sites à risque.

- Des crédits dédiés en investissement pour répondre à certains aménagements.
- Une mise en cohérence avec la compétence Espaces Publics (pôles territoriaux).

- Une information systématique des changements engagés vers les communes pour faire face aux questions potentielles des riverains.
- Une démarche similaire conduite en parallèle sur les points « recyclage dangereux » sera présentée début 2018).

Une démarche globale de sécurisation des collectes :

- Sur les 452 marches arrière recensées, 301 ont été résolues au 15 mars 2018.
- 63 agents ont suivi une formation sécurité sur l'année 2017.

## 4.3. LA CRÉATION DE 3 VÉGÉ'TRI

En 2017, **3 nouveaux équipements, appelés « végé'tri »**, sont venus compléter les 6 déchetteries mises à disposition sur le territoire. Ces plateformes uniquement dédiées aux végétaux permettent la dépose des déchets verts et leur valorisation. Les travaux se sont déroulés de septembre à décembre 2017.

Orléans Métropole a fait le choix d'avoir une voie d'accès différenciée pour la partie exploitation pour des raisons de sécurité.

**Du nouveau pour les déchetteries !**  
**Bientôt des aires pour déposer vos végétaux !**

**3 NOUVEAUX LIEUX**  
A CHÉCY  
SAINT PRYVÉ  
INGRÉ

Pour y accéder, inscrivez-vous dès maintenant sur  
[www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets)

Info Qualité Déchets 02 38 56 90 00  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr) #OrleansMetropole

ORLÉANS METROPOLE



## 4 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 (suite...)

Les objectifs de ces sites :

- **Faciliter le dépôt des végétaux à même le sol** sur une dalle béton avec murets (les véhicules de transfert vers les plateformes de compostage sont remplis par un engin de chargement – à terme, un camion grue avec grappin devrait permettre le chargement).
- **Gagner du temps** car ce sont des équipements monoflux.
- **Adapter aux vidages** en camion équipé de plateau.
- **Soulager les 3 déchetteries d'Orléans, Ingré et Chécy** qui n'accueilleront plus les végétaux à compter de mars 2018. Ce qui permettra de libérer 3 quais sur les déchetteries pour mettre en place de nouvelles filières ou doubler certains flux de déchets.

Il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en régime déclaration (300 m<sup>3</sup> par jour). Les 3 sites disposent de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

Les végé'tri d'Ingré et de Chécy ont ouvert le 15 janvier 2018, et celle de Saint-Pryvé Saint-Mesmin le 12 février 2018.

Un bilan sera fait après une année d'exploitation.

### Végé'tri Saint-Pryvé Saint-Mesmin



### Végé'tri Ingré



### Végé'tri Chécy



## Les horaires d'ouverture des végé'tri :

	du 1 <sup>er</sup> décembre au 28 février		du 1 <sup>er</sup> mars au 28 novembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h30		14h - 18h30
Mardi			9h - 12h	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h30		
Jeudi				
Vendredi	10h - 12h			
Samedi	9h - 12h			
Dimanche				

De larges plages horaires d'ouverture :  
 > 46 heures hebdomadaires en période haute  
 > 27,5 heures hebdomadaires en période basse

### 4.4. LES PROJETS DE 2 AUTRES VÉGÉ'TRI ET D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉCHETTERIES

Les retours des usagers sur les 3 végé'tri sont très positifs. Aussi, Orléans Métropole s'oriente vers la création de **2 nouvelles végé'tri d'ici fin 2019** pour conforter le maillage du territoire :

#### PERSPECTIVES 2018

Vers la création de 2 nouvelles plateformes végé'tri : études sur Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val.

Réflexion sur un **projet de « déchetterie nouvelle génération »** à moyen terme à proximité de la végé'tri de Saint-Pryvé Saint-Mesmin :

Un nouveau parcours de tri proposé aux usagers : la benne « tout venant » arrivant à la fin du parcours, à l'issue des étapes de tri.

Des infrastructures significatives destinées au réemploi.

La prise en compte des attentes des usagers.

#### PERSPECTIVES 2018

Une réflexion d'ensemble sur un nouveau modèle de déchetteries (réemploi / ressourcerie, vidage sans quais, ...) sur Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

### 4.5. UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE MARCHÉ UTOM ET LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MÂCHEFERS

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran. L'UTOM est composée :

- D'une unité de valorisation énergétique
- D'un centre de tri des collectes sélectives
- D'une installation de maturation et d'élaboration des Mâchefers

L'exploitation de l'UTOM est assurée par le groupement d'entreprises ESYS/ITISA-VOLUND, devenu depuis ORVADE, filiale dédiée du groupe Veolia, dans le cadre d'un marché d'exploitation, tandis que l'exploitation de l'IME est assurée par la société SETRAD, également filiale du groupe Veolia, sous la forme d'une délégation de service public de type affermage, à échéance concomitante au marché d'exploitation de l'UTOM au 31 octobre 2019.

Le terme de ces deux contrats ainsi que les évolutions réglementaires à venir dans les prochaines années constituent une opportunité pour Orléans Métropole :

Repenser la gestion du service et de la moderniser : extension des consignes de tri, minoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), baisse des seuils pour les oxydes d'azote, développement de la valorisation thermique...

## 4 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 (suite...)

Pour l'accompagner dans cette démarche de renouvellement de contrat et d'amélioration du service, Orléans Métropole a désigné par notification en date de mars 2017 un Assistant à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit du groupement Naldéo / Cabinet Cabanes-Neveu / Finance Consult regroupant les compétences techniques juridiques et financières. Au travers de leurs missions, il leur a été demandé de définir le mode de gestion selon lequel seront exploitées l'UTOM et l'IME, de définir les pistes d'amélioration pour l'exploitation du futur contrat, de rechercher des recettes supplémentaires et des baisses de dépenses d'exploitation et d'assister la collectivité dans la mise en place du nouveau contrat.

En effet, la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application amènent les Collectivités à **une nécessaire évolution vers l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022**. Pour cela, le centre de tri devra être modernisé pour disposer d'un process de tri adapté à l'extension des consignes de tri.

Il s'agit d'une réflexion menée à l'échelle régionale, avec le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets, par l'éco-organisme nouvellement agréé Citeo et par l'ADEME.

**En parallèle de ces réflexions, des partenariats sont en cours de construction avec les Collectivités périphériques pour lancer la consultation avant l'été 2018 en groupement.**

La constitution de ce groupement s'inscrit dans la logique suivante :

- La volonté partagée d'enrichir ensemble nos territoires de ce partenariat fort pour la prochaine décennie.
- Des enjeux de maîtrise des coûts avec des charges mutualisées et des prix garantis dans la durée.
- La gouvernance publique.  
Soit une vision consolidée durablement dans une logique gagnant-gagnant.

La notification du titulaire est prévue fin juillet 2019.





# 03 | LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION



## GASPILLAGE ALIMENTAIRE



**2 637**  
PERSONNES  
SENSIBILISÉES

## COMPOSTAGE



**17 404**  
FAMILLES  
ACCOMPAGNÉES

## TEXTILE



**6 192**  
AGENTS TERRITORIAUX  
SENSIBILISÉS



**9 094**  
APPELS  
TÉLÉPHONIQUES  
TRAITÉS



# 1 LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les actions de prévention sont menées à l'échelle du territoire par une Chargée de mission «Réduction des Déchets» et les conseillers en gestion des déchets.

## 1.1. LES OBJECTIFS NATIONAUX

Les objectifs nationaux définis dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement consistent à :

« Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, **en réduisant de 10 %** les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant [...] en 2020 par rapport à 2010. »

Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent aux Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) ainsi qu'aux déchets occasionnels (déchets verts et encombrants).

La comparaison sur notre territoire affiche **une baisse de 1,6 % des tonnages des DMA en 2017 par rapport à 2010. De nombreux efforts sont encore à mener et la prévention est un levier primordial pour tendre vers cet objectif.**



## 1.2. LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

■ **28 animations « ma cuisine zéro-gaspi »** ont été menées en structure (établissements scolaires, entreprises, administrations...) au cours de l'année dont 2 conférences, soit **1 229 personnes sensibilisées.**

■ **La 3<sup>ème</sup> édition de la semaine du goût zéro-gaspi** s'est déroulée en octobre avec une animation spéciale recette du pain-perdu dans les moyennes surfaces partenaires et des animations scolaires dans les écoles et collèges volontaires. Cette édition a été clôturée par une conférence à destination des professionnels pour donner la parole aux acteurs locaux déjà engagés sur cette thématique. Au final, **1 408 personnes ont été rencontrées** sur cet événement.



Animation pain perdu au supermarché Auchan  
Route d'Olivet



### 1.3. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ

■ **3 stands de promotion du compostage** ont été tenus par les guides-composteurs bénévoles sur Saint-Jean-le-Blanc, Olivet et Fleury-les-Aubrais et ont permis de **sensibiliser 109 personnes**.

■ **Un jardinet de démonstration avec une aire de compostage en activité** ont été créés au sein des locaux de la Direction de la gestion des déchets pour la réalisation d'ateliers pratiques sur le compostage.

■ **L'opération « Adopte un composteur »** a été reconduite en 2017 avec 42 ateliers animés par les conseillers en gestion des déchets en 2 sessions, au printemps et en automne.

• Des réunions attendues et bien remplies à 89 % notamment grâce au dispositif d'inscription par formulaire en ligne.

• **647 nouveaux foyers** ont été initiés et équipés de composteurs, soit une **réduction estimée à 90 tonnes/an de déchets organiques**, portant à **17 404 les familles** accompagnées. On peut estimer que la collectivité a équipé plus de 27 % des familles en maison individuelle.

• L'objectif de toucher des familles est atteint avec un léger rajeunissement de la cible : **51 % de moins de 45 ans** contre 47 % en 2016.

• L'objectif de détourner les déchets de cuisine de la poubelle est atteint sur ces familles puisqu'auparavant, 68 % d'entre elles jetaient leurs déchets de cuisine uniquement dans la poubelle.

• La part des personnes qui compostaient déjà les déchets de cuisine baisse de **22 % en 2017** contre 26 % en 2016.

• Pour la gestion des leurs déchets de jardin, ces familles nouvellement équipées combinent souvent différentes pratiques : tas au fond du jardin, broyage/paillage, compost, brûlage, apport en déchetterie, ramassage par un tiers. Ce qui tend à mettre en évidence qu'il faut accentuer la communication en 2018 sur les solutions alternatives aux dépôts en déchetterie et sur l'interdiction du brûlage.



■ **Le compostage partagé en pied d'immeuble ou en structure collective :**

• **12 nouveaux sites** de compostage en pied d'immeuble ont été installés, portant à 105 le nombre de sites actifs. Ce qui représente plus de 1 500 foyers, soit 3 150 personnes.

• Sur le suivi des sites déjà équipés : **38 visites** ont été réalisées dont **9 animations** « apéros-compost » destinées à redynamiser les collectifs. La proposition consistait à programmer sur les sites volontaires 2 animations conviviales sur l'aire de compostage pour rencontrer les familles, rappeler les bons gestes et répondre aux questions.

• **8 sites** ont été arrêtés dans l'année suite au passage des conseillers. La cause principale de ces retraits est la perte du référent de site (déménagement ou lassitude). La consolidation de cette fonction de référent est un point important à prendre en compte pour poursuivre cette action.

• Dotation d'un composteur pour l'école de Bel Air à La Chapelle Saint Mesmin et pour l'école Denis Diderot à Orléans La Source. Ces 2 remises ont été accompagnées de la sensibilisation de 114 élèves et s'inscrivent dans la démarche d'écoles éco-exemplaires (projet développé dans les temps fort 2017)



**647 FOYERS ÉQUIPÉS D'UN COMPOSTEUR EN 2017**



#### PERSPECTIVES 2018

Des réunions participatives seront animées pour lancer une expérimentation de compostage de quartier sur Orléans.

## 1 LES ACTIONS DE PRÉVENTION (suite...)

### 1.4. LES TEXTILES

Sur le territoire, les textiles font l'objet d'une collecte en colonnes d'apport volontaire par Le Tremplin, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, le **défi textile** a réuni plusieurs collectivités territoriales qui ont mobilisé leurs salariés à trier leurs textiles. Ce challenge a ainsi :

- fédéré **11 collectivités** volontaires soit **6 192 employés**.
- permis de collecter **6,6 tonnes** de textiles par Le Tremplin.
- et de verser **666 €** à des associations caritatives.



### 1.5. LE RÉEMPLOI

■ **Lancement du site internet [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr)** et de sa page Facebook. Ce site d'annonces locales favorise le don ou la vente d'objets et de matériaux à petits prix. Ce nouveau service doit permettre de :

- D'inciter les habitants à penser au réemploi avant de se débarrasser de leurs objets qui peuvent encore servir.
- De proposer une solution simple aux habitants.
- Compléter et améliorer la visibilité de l'offre locale.
- Soutenir l'action des structures de l'ESS.
- Soutenir la stratégie réemploi de la collectivité et participer à la politique de réduction des déchets.



■ **Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** en novembre 2017 sur le thème du réemploi des objets. L'action de sensibilisation a eu lieu sur 2 déchetteries à Saran et Saint-Cyr-en-Val. Elle été menée en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi : la Ressource AAA, Envie, 1 Terre actions, les régies de quartier Respire et Aabrasyie Développement.

#### ■ La mise en place du réemploi en déchetteries

Orléans Métropole souhaite développer le réemploi sur le territoire. En 2017, un local dédié a été installé sur la déchetterie d'Ingré en prévision d'une ouverture qui pourrait avoir lieu à la suite d'un test effectué en 2018 sur la déchetterie de Saran. Ce test de gestion d'un local-réemploi se fera en partenariat avec un groupement de structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).



**1 700  
PERSONNES  
SENSIBILISÉES**



## 1.6. LE STOP PUB

13 100 autocollants **Stop pub** ont été distribués au cours de l'année, soit une **réduction théorique de 655 tonnes/an** :

- 73 % distribués par la Direction Gestion des Déchets (évènementiels, kits nouveaux arrivants, accompagnement de relais : agences immobilières, bailleurs).
- 27 % mis à disposition des communes.



## 1.7. LES AUTRES ACTIONS

- Une action de sensibilisation sur la fin des sacs plastiques sur les marchés a été organisée les 21, 22 et 23 juin 2017.
- La lettre mensuelle d'information des acteurs de la réduction des déchets a rassemblé 11 numéros en 2017 et a été envoyée à 516 destinataires.

### ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017 :

- > 3<sup>ème</sup> semaine du goût zéro-gaspi
- > Lancement du site internet [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr)



### PERSPECTIVES 2018

- Le développement des services autour duréemploi avec le test d'un espace-réemploi à la déchetterie de Saran.
- La révision du Programme Local de Prévention des déchets avant fin 2018 : avec une Commission d'Élaboration et de Suivi dédiée (mars à décembre 2018) composée de plusieurs collègues : élus, institutions, acteurs locaux.
- Le lancement de 2 nouveaux sites de compostage de quartier sur le domaine public.



Baisse régulière des DMR



Hausse des apports en déchetterie

Un nouvel axe à travailler du point de vue de la prévention des déchets



Conférence de clôture au Jardin des Plantes



## 2 LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Depuis 2010, une équipe de sensibilisation a été mise en place afin de répondre aux questions sur la gestion des déchets des habitants d'Orléans Métropole. L'équipe est composée de 9 conseillers en gestion des déchets. Chaque agent est en charge d'une zone géographique et doit faire en sorte que la gestion des déchets pour l'ensemble des acteurs (particuliers en pavillon ou en immeuble, professionnels, scolaires...) se déroule de la meilleure manière.

### Les objectifs de l'équipe :

- Établir des liens avec les relais importants de leurs zones géographiques (mairie, police municipale, services techniques, écoles, associations, gardiens, bailleurs...)
- Sensibiliser les habitants chez eux et en dehors de leur domicile.
- Développer le tri dans les différentes structures (entreprises, associations, administrations...) et informer divers publics sur l'ensemble des services proposés par Orléans Métropole.
- Cibler les actions en fonction des besoins des interlocuteurs et des objectifs de performances (tri, verre, textiles, réduction des déchets, toxicité...)

### 2.1. LES TEMPS FORTS DE 2017

#### ■ Le projet école éco-exemplaire

Un travail a été mené pour développer une démarche globale de gestion des déchets dans les écoles. Pour cela, un projet « école éco-exemplaire » a été réalisé. Il définit trois niveaux d'implication de l'école dont le premier « tri et recyclage » est obligatoire. Des animations sont également proposées sur le thème du compostage, du gaspillage alimentaire, du tri des textiles et du verre à l'ensemble des acteurs d'une même école (personnel d'entretien, de restauration, équipes pédagogiques et enfants). En 2017, **11 écoles** réparties sur 6 communes de la Métropole ont participé à ce projet.

**2 467 élèves sensibilisés** dans **106 classes** sur les thèmes du tri, du gaspillage alimentaire et du compostage

#### ■ La relation avec les agents de collecte

Des échanges réguliers avec l'ensemble des équipes de collecte (en régie et celles du prestataire de collecte) sont réalisés une fois par mois. Au cours de ces échanges, des remontées d'anomalies sont effectuées, ce qui permet de cibler les actions de communication et de sensibilisation.

#### ■ Le tri des particuliers : réalisation de suivis de contrôle de la qualité du tri

Les échanges avec les ripeurs et les signalements récurrents d'usagers permettent de faire remonter des anomalies sur des secteurs ou des adresses précises. Afin d'améliorer la qualité du tri des usagers, 18 suivis ont été menés : il s'agit de précéder le camion de collecte et de contrôler le contenu des bacs pour y apposer un autocollant personnalisé en fonction de la qualité de tri du bac.

**1 002 bacs contrôlés**, **882 usagers sensibilisés** et **925 informations** dans les boîtes aux lettres

#### ■ Le tri des professionnels : réalisation d'enquêtes

**614 professionnels** ont été rencontrés durant l'année pour étudier la qualité du tri et mettre à jour les bases de données des activités professionnelles sur le territoire. La démarche a été bien accueillie et a permis de résoudre plusieurs problématiques, comme des ajustements sur les consignes de tri, des réparations de bacs ainsi que l'octroi de cartes pour accéder aux déchetteries.



## 2.2. L'INFORMATION AUX HABITANTS POUR LES SERVICES DE COLLECTE

Certaines actions d'information ont lieu chaque année pour faciliter la collecte, faire face à des modifications de collecte ou accompagner un nouveau service :

- La collecte des déchets les jours fériés.
- La collecte annuelle des encombrants en porte-à-porte.
- L'information sur les caissons éco-mobilier en déchetterie.

- Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte pour les personnes âgées de plus de 75 ans et pour les personnes à mobilité réduite

Pour diffuser ces informations, différents moyens de communication sont sollicités : le site internet d'Orléans Métropole, le relais vers les communes et les médias, la distribution de documents « porte-manteaux » directement sur la poubelle.

## 2.3. L'ACCOMPAGNEMENT AU TRI HORS DOMICILE

Depuis 8 ans, des dispositifs sont proposés aux organisateurs d'évènements afin de les accompagner pour être plus éco-responsables. Nous pouvons ainsi mettre à disposition des contenants spécifiques (bornes pour le verre, corbeilles double-flux, bornes pour les textiles...)

### ■ Les objectifs

- Améliorer les conditions de gestion des déchets sur les manifestations.
- Mettre en œuvre le tri des déchets quand le gisement est suffisant.
- Uniformiser les conditions d'organisation du tri pour faciliter les réflexes de la population.
- Diffuser des consignes claires via des supports adaptés (affiches personnalisées) afin que les organisateurs soient autonomes dans leur gestion.

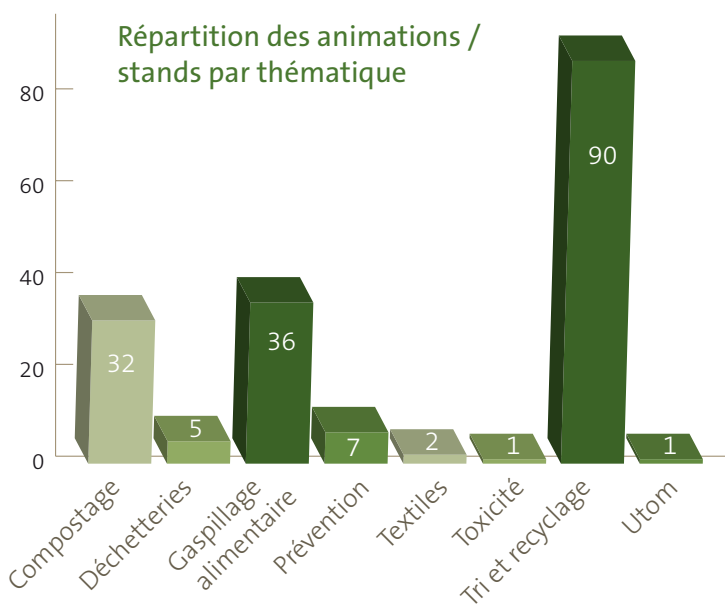
### ■ La mise en place du tri et le prêt de contenants :

- 30 évènements ont déployé un dispositif de tri, dont
  - 6 en faveur du tri des textiles en sollicitant un prêt de bornes textiles
  - 8 en faveur du tri du verre avec l'installation de bornes mobiles.

En 2017, **116 demandes** d'accompagnement sur les manifestations ont été prises en charge.

## 2.4. LES ANIMATIONS ET STANDS D'INFORMATIONS

Tout au long de l'année, l'équipe répond à des demandes d'animations sur différentes thématiques (le tri, le gaspillage alimentaire, le compostage...) et sous différentes formes (stands, formations, ateliers, entretiens...) pour s'adapter aux besoins de tous les acteurs sur le territoire d'Orléans Métropole.



En 2017, l'équipe a accompagné **174 temps d'animations**.



## 3 LA GESTION DE LA QUALITÉ

Service de proximité par excellence, la gestion des déchets des habitants de la Métropole d'Orléans est au cœur de l'action de la collectivité. C'est pourquoi, la direction Gestion des déchets dispose d'un outil de gestion des demandes, anomalies et réclamations s'inscrivant dans une véritable démarche Qualité.

### 3.1. L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE : INFOS QUALITÉ DÉCHETS

Les usagers peuvent contacter le service Infos Qualité Déchets par téléphone et par mail :



L'équipe est constituée de 3 agents permanents pour remplir ses missions d'accueil. En règle générale, 2 postes téléphoniques sont ouverts le matin et 1 l'après-midi. Tout au long de l'année, les différents projets portés par la direction influent sur le volume d'appels et 2 autres postes peuvent être mis en service.

Un centre d'appels a été installé depuis 2011 pour quantifier le nombre d'appels téléphoniques entrants et adapter quotidiennement les moyens humains et matériels au volume d'activité. Le **nombre moyen d'appels entrants par jour est de 130** pouvant aller jusqu'à 290 appels lors d'évènements particuliers (jours fériés, grèves, intempéries...)

Dans une volonté de répondre à la qualité du service public, l'accueil est aussi sollicité pour prendre en charge la gestion administrative des projets. Ainsi, au-delà des demandes d'informations, anomalies et réclamations tracées dans l'outil informatique, l'équipe est chargée des inscriptions aux ateliers sur le compostage et à la collecte des déchets verts, de la délivrance des cartes d'accès aux professionnels et particuliers en déchetteries, de la saisie de demandes de bacs.

**33 832 usagers** (46 150 en 2016) ont contacté la direction via le numéro unique et 76 % (+3 points par rapport à 2016) ont été pris en charge par l'accueil de la direction.



### 3.2. LA GESTION DES DEMANDES

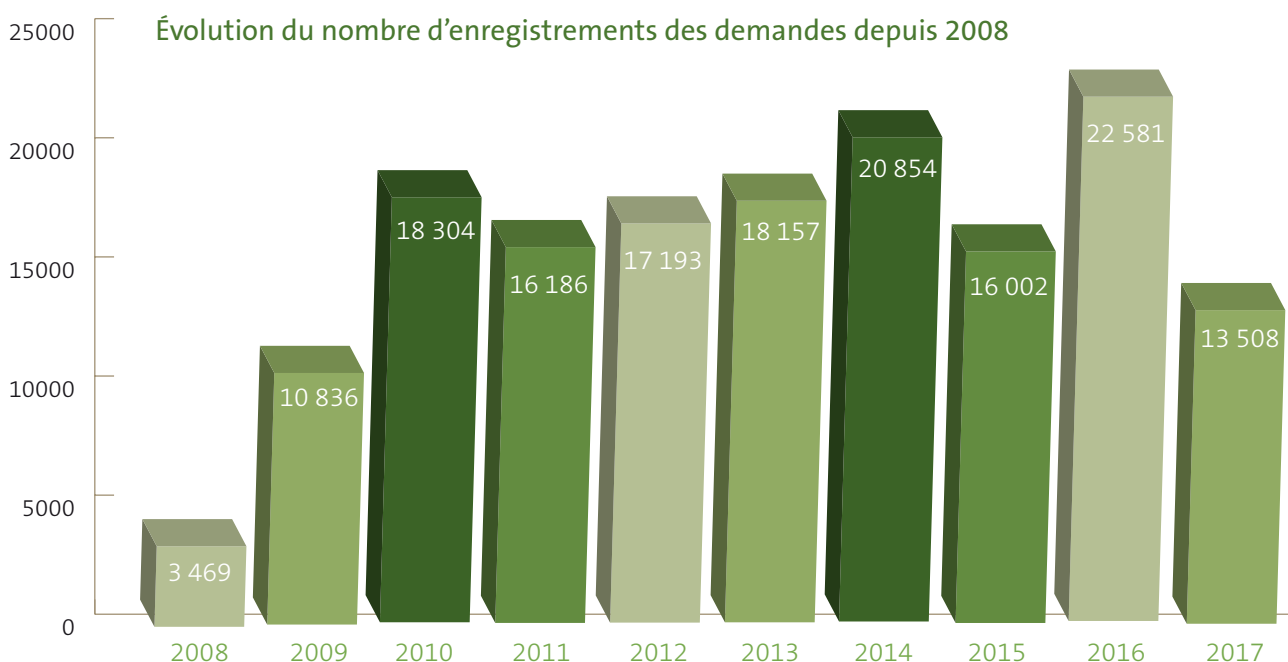
Les usagers peuvent se renseigner au standard téléphonique centralisé, déposer leurs demandes via une adresse email dédiée ou remplir l'un des formulaires en ligne disponibles sur le site internet de la collectivité : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr).

La traçabilité informatique s'effectue via un support informatique appelé SIQUAL (Système d'Information Qualité).

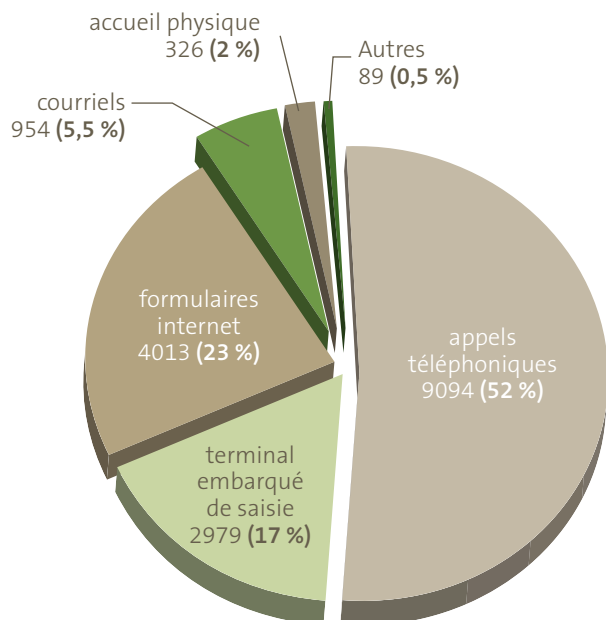
Toutes les demandes sont enregistrées pour être traitées puis analysées. L'objectif est de répondre immédiatement à l'utilisateur (principalement les réclamations simples ou demandes d'information).

Les demandes plus complexes nécessitant une instruction sont transmises informatiquement vers les interlocuteurs appropriés de la direction ; ceux-ci engagent des actions correctives également tracées dans le même outil informatique.

L'analyse de ces actions correctives doit participer à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue du service public.



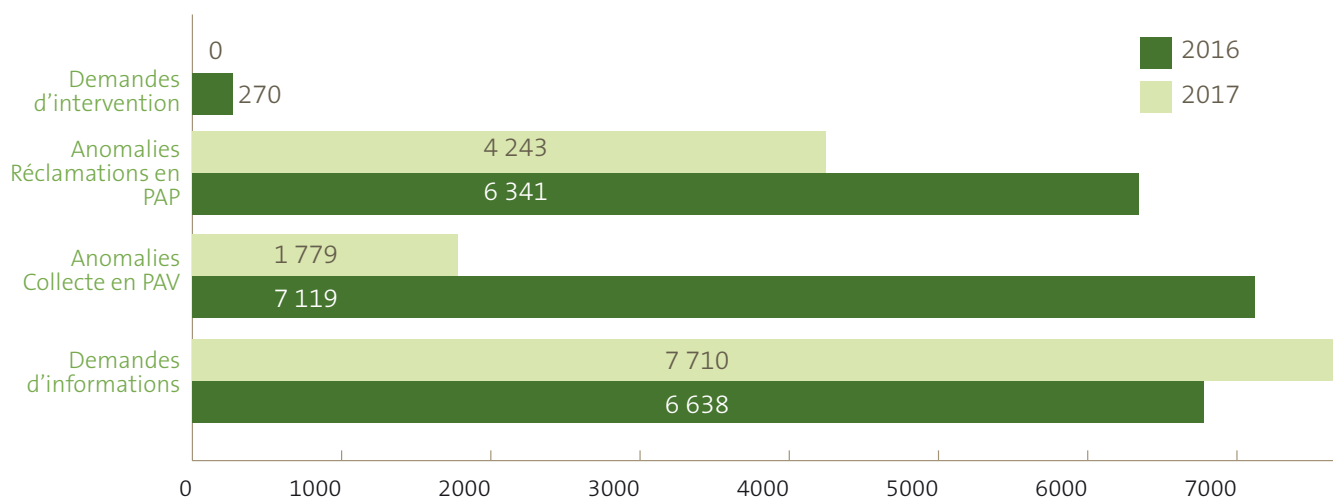
#### Répartition des demandes en 2017



L'appel téléphonique représente 52 % de l'ensemble des moyens de contact de l'utilisateur vers les services. Il reste le principal mode de communication employé ; cependant, les formulaires en ligne permettent également de traiter 23 % des demandes des habitants et de porter leur demande ou réclamation 7 jours/7 et 24h/24.



Les plus grandes typologies de demandes sont réparties en 4 thèmes :



Les demandes d'informations ont légèrement augmenté et les catégories les plus sollicitées sont liées aux jours de collecte en porte-à-porte (collectes des encombrants, rattrapages des jours fériés, information sur le jour de collecte), et aux modalités d'accès aux déchetteries (horaires, dépôts d'amiante et retrait de compost).

Les anomalies sur les points d'apport volontaire ont largement diminué en 2017 car en 2016 ces anomalies remontées dans l'outil SIQUAL

représentaient d'avantage l'état des services effectués lors du nettoyage que de réelles réclamations et anomalies terrain à résoudre. C'est pourquoi en 2017, le traitement des terminaux embarqués a été extrait de l'outil pour ne traiter que les anomalies et réclamations des habitants.

La diminution générale des enregistrements (-59 %) est directement liée au retour à la normale après les temps forts de 2016 (ajustement des collectes sur tout le territoire et les inondations de juin).



**9 094 APPELS TÉLÉPHONIQUES TRAITÉS**  
**130 À 290 APPELS/JOUR**



**3 AGENTS**  
**À L'ACCUEIL**



**4 013**  
**FORMULAIRES**  
**INTERNET TRAITÉS**

# 04 | LA PRÉ-COLLECTE & LA COLLECTE DES DÉCHETS



**9 095**  
BACS DISTRIBUÉS



**1 041**  
COLONNES DE TRI  
À DISPOSITION



**88**  
SECTEURS DE  
COLLECTE



**177**  
BORNES  
TEXTILE

# 1 LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants associés :

- **La collecte en porte-à-porte** : la majorité des habitants est desservie en porte-à-porte et équipée de bacs standardisés (ou sacs transparents logotypés sur l'intra-mail orléanais pour les multimatériaux).
- **La collecte en apport volontaire** et points enterrés ou aériens de proximité.

## 1.1. LES BACS INDIVIDUELS

Toutes les communes sont dotées de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux.

Pour la collecte du verre, la prestation en porte-à-porte sur les 6 communes s'est arrêtée au 23 mai 2016.

Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

### ■ Les moyens internes mobilisés

La régie dispose d'opérateurs dont les missions sont les suivantes : la distribution et la réparation des bacs pour les communes de la métropole, la distribution des sacs de ramassage des déchets verts, le démontage et le stockage des vieux bacs, déchargement des poids lourds pour le stock de la plateforme, la distribution des bacs pour les habitats collectifs et autres bâtiments.

**4 736 bacs ont été recyclés** pour une recette de **11 475 €** de la société REVIPLAST SAS.

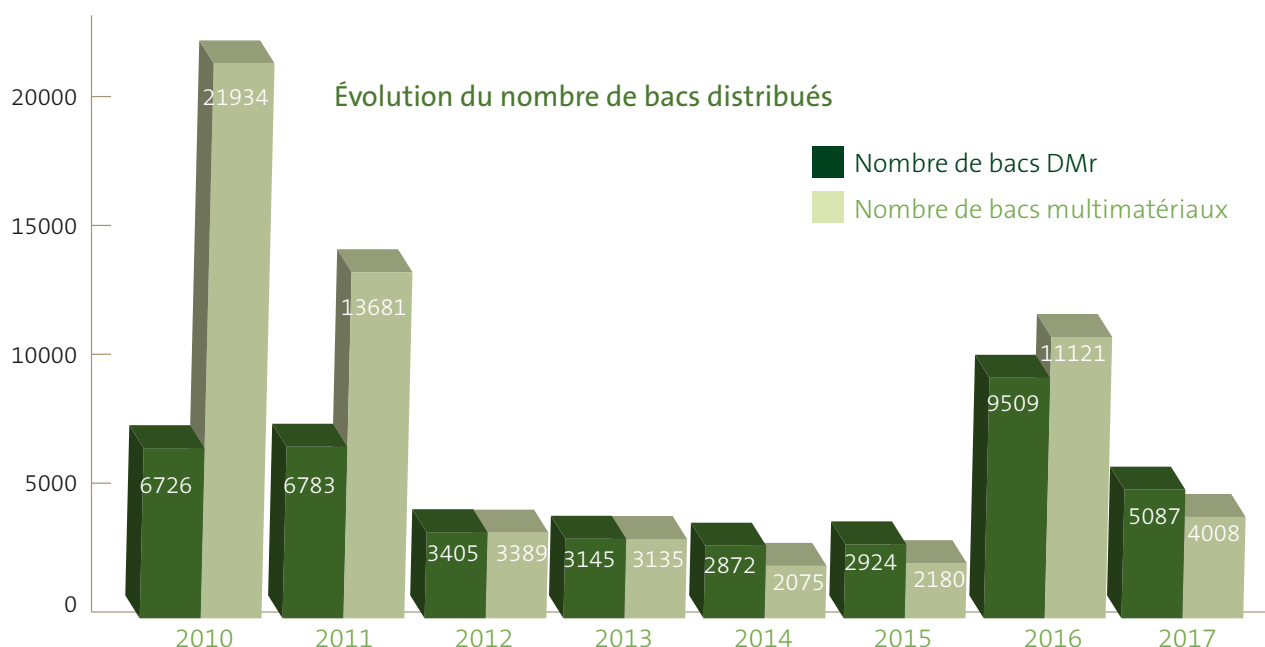
En 2017, **102 000 sacs déchets verts** ont été distribués.

**4 agents et 2 saisonniers** en été viennent renforcer l'équipe.

**14 842 interventions** (5 984 heures par an) ont été relevées en 2017.



### ■ Le parc de bacs roulants

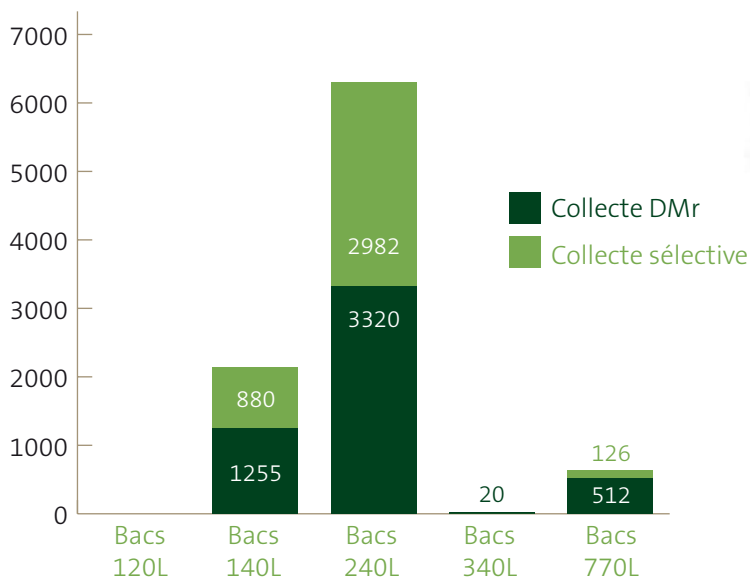


Les grandes quantités de bacs distribués en 2010 et 2011 correspondent à la mise en œuvre du précédent projet de réorganisation des collectes, notamment avec le développement du tri en porte-à-porte. Sur l'année 2016, le nombre de bacs distribués est également très important, en lien avec la réorganisation des collectes. Dans la majorité des cas, les bacs 120 ou 140 L ont été remplacés par des bacs de 240 L.

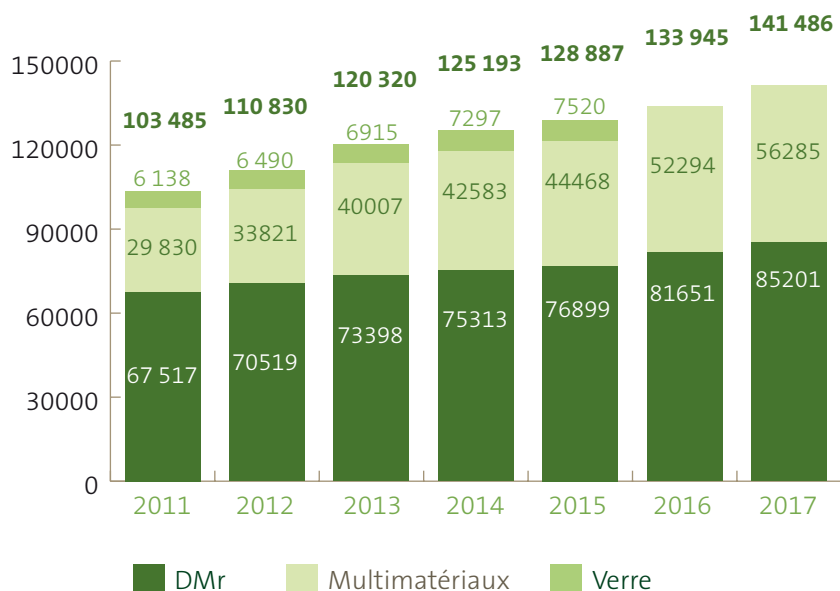


Sur l'année 2017, 9 095 bacs ont été distribués.

### Nombre de bacs distribués en 2017



### Évolution du parc de bacs



Le logiciel de gestion des bacs est fonctionnel depuis 2004. Outre les particuliers/ménages dotés de bacs pour la collecte en porte-à-porte, d'autres bénéficiaires comme les entreprises, les commerces, associations, administrations... peuvent solliciter ce service ; ils sont estimés à 8 000 (données issues du logiciel de gestion des bacs).

La collectivité a mis en place des mesures spécifiques pour limiter la production et inciter à trier pour les usagers. Une grille de dotation fixe les volumes des bacs mis à disposition.



## 1 LA PRÉ-COLLECTE (suite...)

### Grille de dotation maison individuelle

Fréquence / flux Nombre de personne du foyer	DMr			Multimatériaux	
	3 fois/semaine	2 fois/semaine	1 fois/semaine	1 fois/semaine	Tous les 15 jours
1 personne	140 l	140 l	140 l	140 l	140 l
2 personnes	140 l	140 l	140 l	140 l	140 l
3 personnes	140 l	140 l	140 l	140 l	140 l
4 personnes	140 l	140 l	240 l	140 l	140 l
5 personnes	140 l	240 l	240 l	140 l	240 l
6 personnes	140 l	240 l	240 l	140 l	240 l

### Grille de dotation habitat collectif

Fréquence / flux Nb de logements / hbts		DMr					Multi	
		1 fois/semaine	2 fois/semaine	3 fois/semaine	4 fois/semaine	5 fois/semaine	Tous les 15 jours	1 fois/semaine
5	12	2x240	1x240	1x240	1x240	1x240	2x240	1x240
10	25	5x240	3x240	2x240	2x240	1x240	3x240	2x240
20	50	9x240	5x240	3x240	3x240	2x240	6x240	3x240
30	75	5x750	7x240	5x240	5x240	3x240	9x240	5x240
40	100	6x750	9x240	6x240	6x240	4x240	12x240	6x240
50	125	7x750	4x750	8x240	8x240	5x240	15x240	8x240
60	150	9x750	5x750	9x240	9x240	6x240	18x240	9x240
70	175	10x750	6x750	4x750	4x750	7x240	21x240	11x240
80	200	12x750	6x750	4x750	4x750	8x240	24x240	12x240
90	225	13x750	7x750	5x750	5x750	8x240	27x240	13x240
100	250	14x750	8x750	5x750	5x750	9x240	30x240	15x240

En complément, la mise à disposition d'une capacité supérieure à 1 500 litres par flux est autorisée mais payante selon la grille tarifaire votée annuellement et basée sur les prix du marché de fourniture de bacs en cours. Les recettes 2017 s'élèvent à 2 400 € et concernent des entités produisant des déchets ménagers assimilés.

Sur l'année 2017



**141 486**  
bacs sur le territoire



## 1.2. LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

### ■ Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'apport volontaire est constitué de colonnes pour les 3 flux : déchets ménagers résiduels, multimatériaux et verre.

Les colonnes enterrées de déchets ménagers résiduels ont été implantées dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/ aménageurs, systématiquement accompagnées de colonnes enterrées pour le multimatériaux.

Dans le cadre du projet d'agglomération 2014-2020, il a été acté :

- La poursuite du développement de ce type d'équipements en se limitant aux projets liés aux habitats collectifs en cours de réalisation.
- 2 niveaux d'intervention :
  - > Niveau 1 : mise en œuvre de colonnes déchets ménagers résiduels et multimatériaux avec la répartition suivante : 70 % pour le porteur de projet et 30 % pour Orléans Métropole.
  - > Niveau 2 : mise en œuvre de colonnes pour le flux verre : 50 % pour Orléans Métropole.

Lorsque la collecte du tri sélectif a été mis en place en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, le choix a été fait de maintenir certaines colonnes aériennes multimatériaux pour les sites ne pouvant pas être équipés de bacs (immeubles ne disposant pas de l'espace suffisant pour recevoir des bacs complémentaires, habitats anciens du Quartier Saint Marceau...).

Concernant le flux du verre, il a été acté de financer entièrement la mise en place de colonne enterrées pour accompagner les communes ne disposant plus de la collecte en porte-à-porte. La présence de réseaux enfouis limitant toutefois grandement les possibilités de mise en place de ce type d'équipement.

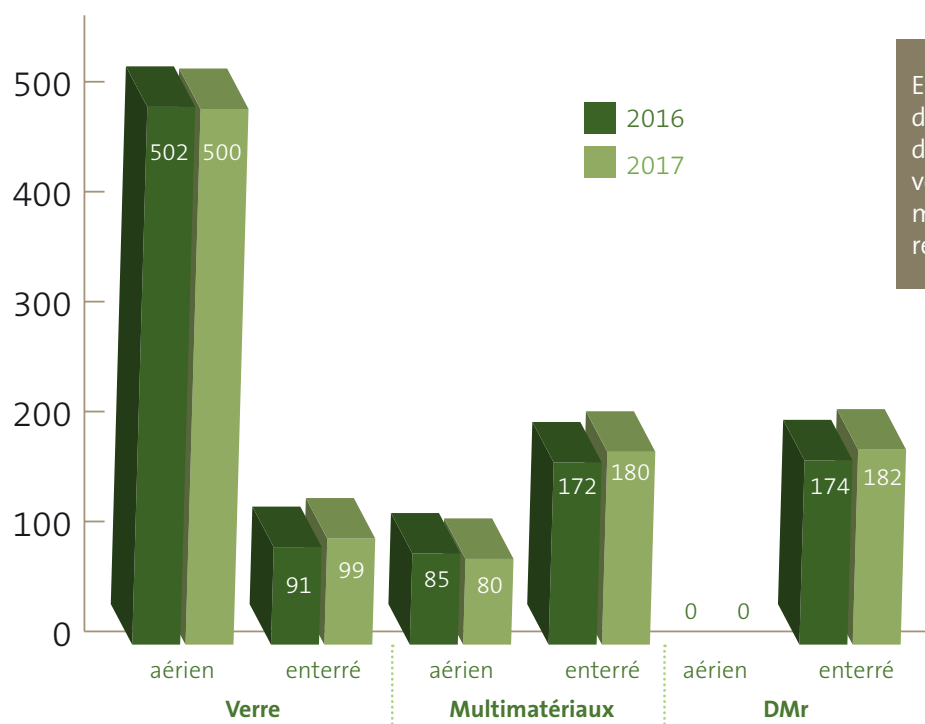


**24 COLONNES ENTERRÉES**  
implantées en 2017, 8 de chaque flux.

Nombre de colonnes enterrées installées en 2017 :

Niveau	Nb de colonnes enterrées installées en 2017	Montant des investissements	Recette perçue
1	16	86 780,93 €	60 746,65 €
2	6	34 094,75 €	17 047,38 €
Prise en charge en globalité	2	16 175,15 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>137050,83 €</b>	<b>77794,03 €</b>

## Nombre de colonnes en apport volontaire sur le territoire



En lien avec la réorganisation des collectes en 2016 (passage de la collecte du verre en apport volontaire sur 6 communes), le maillage des PAV verre a été renforcé.

Au total,  
**1 041 COLONNES**  
+2% par rapport  
à 2016

### ■ Les moyens internes pour l'entretien des colonnes d'apport volontaire

#### LAVAGE ET NETTOYAGE

La prestation d'entretien courant des points d'apport volontaire est assurée par la régie.

Le service consiste à vider régulièrement les corbeilles des points d'apport volontaire, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

La régie a repris la prestation de lavage des colonnes aériennes début 2014 qui s'effectue à raison de 2 fois par an pour le verre et les multimatériaux.

Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes enterrées de déchets ménagers résiduels. Sur l'année 2017, on dénombre **268 heures** passées au nettoyage des colonnes :

- **2 laveurs haute pression** pour le lavage extérieur des colonnes aériennes et enterrées.
- **6 fourgons de nettoyage** pour le sol (corbeilles, étiquettes, dépôts sauvages).

**6 agents sont mobilisés pour le nettoyage** : 2 agents pour le lavage et nettoyage et 1 agent polyvalent. Au total, une équipe de **9 chauffeurs nettoyeurs** travaillent en double poste (1 chauffeur par tournée).

#### FOCUS SUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Concernant les dépôts sauvages autour des PAV, **6 tournées sont réalisées chaque jour**, avec une moyenne de 227 PAV par jour. **Une collecte est réalisée 2 fois par semaine** sur les PAV des 22 communes (centre-ville d'Orléans 3 fois par semaine). Les équipes effectuent également le nettoyage des bacs 750 L sur les 21 points de regroupement.

Les quantités prises en charge par les services :

- Distribacs : **1 244 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux, 112 kg de déchets dangereux.**
- NPAV : **2 035 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux, 353 kg de déchets dangereux.**





## ■ Le lavage intérieur des colonnes d'apport volontaire

La prestation de lavage des colonnes enterrées est assurée par la société ANCO.  
Cette année, deux campagnes ont été réalisées : une en août pour les colonnes DMr et une en octobre pour les colonnes multimatériaux et le verre, ce qui représente **400 colonnes lavées**.

2018

### PERSPECTIVE 2018

La prestation de nettoyage des colonnes de points d'apport volontaire aériennes et enterrées sera assurée en régie grâce à l'investissement d'une unité de lavage autonome à haute pression.





## 2 LA COLLECTE DES DECHETS

### 2.1. L'ORGANISATION DES COLLECTES

#### LES MODES DE COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels et multimatériaux est effectuée en porte-à-porte sur l'ensemble des communes d'Orléans Métropole. Très ponctuellement, des points de regroupement sont mis en place sur certains points de l'hyper centre-ville d'Orléans ou certaines voies et impasses, inaccessibles aux véhicules de collecte et dans l'habitat collectif, pour pallier au problème de remisage des bacs. Certaines zones d'habitat collectif sont équipées de points de collecte enterrés.

Pour les flux de déchets ménagers résiduels et des multimatériaux, deux modes de collecte coexistent sans toutefois se superposer sur l'ensemble du territoire.

Depuis la réorganisation de mai 2016, la totalité du territoire est desservie par une collecte du verre en apport volontaire effectuée en régie. Avant la réorganisation, cette collecte était réalisée en porte-à-porte par un prestataire : pour 6 communes (environ 12 % de la population), avec une collecte du verre par quinzaine.

*C0,5 : tous les 15 jours ; C1 : 1 fois / semaine ;  
C2 : 2 fois / semaine ; C3 : 3 fois / semaine ;  
C5 : 5 fois / semaine*

#### LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

La réorganisation des collectes en place depuis le 23 mai 2016 a permis d'ajuster les fréquences au plus près des besoins des habitants en tenant compte du taux de présentation des bacs et de leurs taux de remplissage, de la typologie des habitats et de la capacité des habitats collectifs à remiser les bacs.

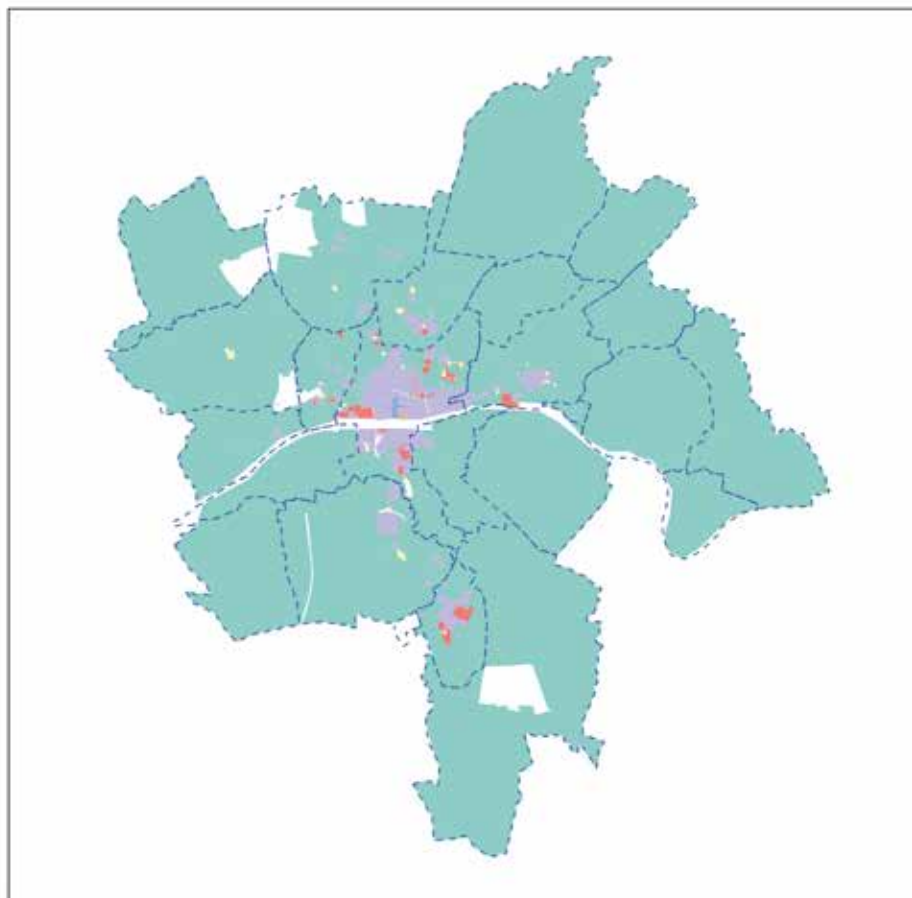
#### ■ Collecte en porte-à-porte :

Type d'habitat	Fréquence de collecte DMr	Nombre d'habitants	% de la population globale
Habitat pavillonnaire	C1	172 785	61 %
Habitat vertical dense	C2	61 791	22 %
Habitat vertical dense	C3	18 067	6 %
Centre-ville	C2	11 532	4 %
Centre-ville	C5	4 132	1 %

Type d'habitat	fréquence de collecte multi matériaux	Nombre d'habitants	% de la population globale
Habitat pavillonnaire	C0,5	172 483	61 %
Habitat vertical dense	C1	95 824	34 %



On dénombre 53 points de regroupement pour 138 bacs DMR et 79 bacs multimatériaux.



**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ

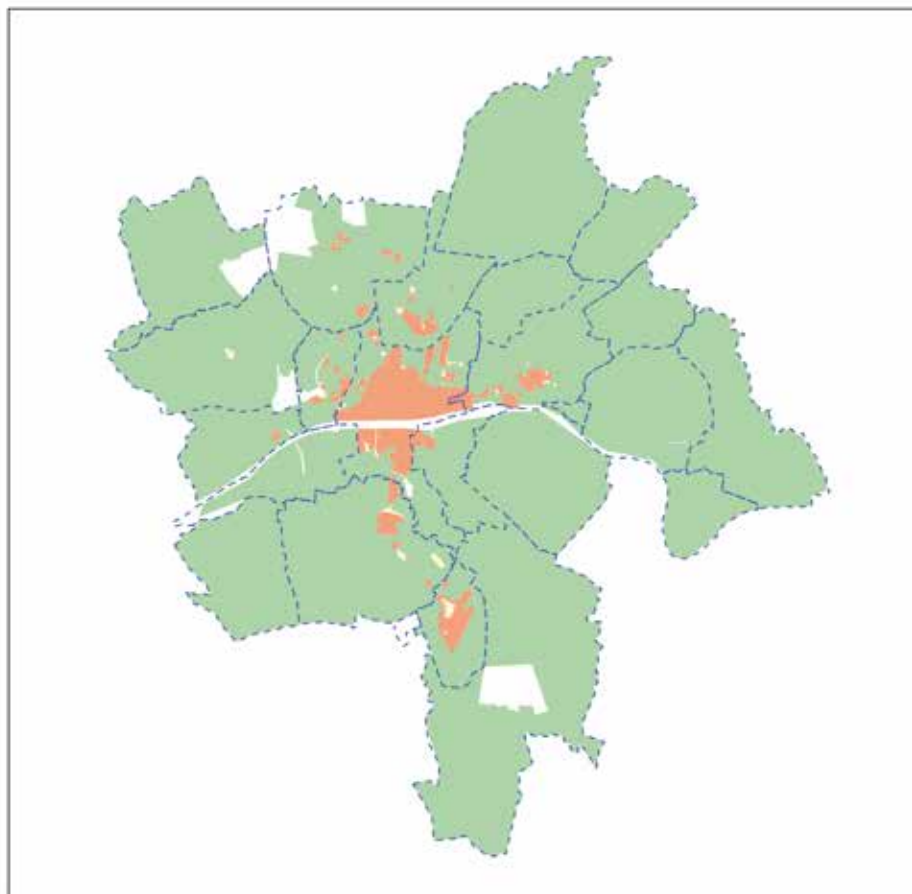
**Fréquence de collecte en déchets ménagers résiduels**

--- Limite administrative

**FREQUENCE**

- C1
- C2
- C3
- C4
- C4/C5 (pro)

Source : © les contributeurs d'OpenStreetMap  
Réalisé le 27/03/2018  
Conception : Orléans Métropole - Direction de la Gestion des Déchets



**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ

**Fréquence de collecte en multimatériaux**

--- Limite administrative

Jour de collecte mult

**FREQUENCE**

- Point d'apport volontaire
- C0.5
- C1

Source : © les contributeurs d'OpenStreetMap  
Réalisé le 27/03/2018  
Conception : Orléans Métropole - Direction de la Gestion des Déchets

## 2 LA COLLECTE DES DECHETS (suite...)

### ■ Collecte en apport volontaire :

	Nombre d'habitants	% de la population globale
DMr	13 592	5 %
Recyclables	13 592	5 %
Verre	281 899	100 %

### LA RÉPARTITION RÉGIE-PRESTATAIRE

#### La régie réalise 67 % des prestations en porte-à-porte.

Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation alors que le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques.

Une exception notable ; l'ensemble des secteurs de collecte de l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche) sont dévolus au prestataire privé.

**Le prestataire (SUEZ) réalise 33 %** des prestations en porte-à-porte sur les communes périphériques et l'intra-mail orléanais.

**La régie effectue la totalité de la collecte en apport volontaire.**

La fréquence de collecte des points d'apport volontaire est variable en fonction du remplissage des colonnes, allant d'une à quatre collectes par mois.



## 2.2. LA RÉGIE

### LES SITES D'EXPLOITATION

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur 2 sites d'exploitation : une au nord sur la commune de Saran et une au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

- **Le site au sud**, rue Hatton, s'inscrit dans un tissu urbain de type pavillonnaire.

La partie Nord du site est principalement réservée à l'accueil des déchets des services municipaux sur le centre de transfert et au stockage des contenants destinés à être livrés aux usagers.

Elle comporte également les bureaux des services administratifs de la Direction gestion des déchets. La partie sud du site héberge les locaux sociaux dédiés aux agents de collecte, le service mécanique et les espaces de remisage et de lavage des matériels roulants (2 hangars).

- **Le second site d'exploitation au Nord** de la métropole accueille les agents travaillant pour tout ou partie sur les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, Saran, Ingré, Orléans, et Fleury-les-Aubrais.

Chacun des 2 sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site sud.



## LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET LA GARAGE MÉCANIQUE

Activité par type de véhicules en 2017 :

Type de véhicules	2017			
	Nombre	KM parcourus	carburant consommé	Age moyen
Bennes à Ordures Ménagères	19	345 950	242 611	4
Camions grue	5	75 277	49 896	9
Véhicules utilitaires Distribac - fourgon de distribution de bacs	3	34 519	2 587	9
Véhicules utilitaires NPAV - fourgon de nettoyage	7	91 839	6 888	7
Laveuses de colonnes	2	16 246	1 560	4
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>563 831</b>	<b>303 542</b>	



Près de  
**564 000 KM**  
parcourus par les  
véhicules de la régie.





## 2 LA COLLECTE DES DECHETS (suite...)

Des choix d'investissement ont été faits sur 2017 pour améliorer les conditions de travail des agents :

- **Un camion grue** de 26 tonnes de PTAC avec benne fixe principalement dédié à la collecte des bornes à verre.
- **Deux bennes à ordures ménagères (BOM).**
- **Particularité mécanique** de tous les nouveaux véhicules lourds : boîte de vitesses à embrayage robotisé qui permet la réduction de la consommation de gasoil jusqu'à 25 %.
- **Additivition des carburants** distribués sur site : diminution de 6 % des consommations de carburant et diminution significative des émissions de particules en plus des normes Euro VI.

Le garage mécanique permet de mobiliser le personnel dédié aux opérations de maintenance mécanique. L'équipe est constituée de **6 agents** :

- 1 responsable
- 1 mécanicien – adjoint au responsable
- 2 mécaniciens
- 1 magasinier
- 1 convoyeur, laveur

### L'ORGANISATION DES COLLECTES

La régie est chargée de la collecte en porte-à-porte sur les 2 tiers du territoire et de la totalité de la collecte en apport volontaire.

Les collectes s'effectuent en double poste.

#### ■ Les circuits de collecte en porte-à-porte en 2017

Stabilisées depuis le début 2017, ce sont **126 tournées hebdomadaires** qui sont assurées par la régie. 25 à 26 tournées quotidiennes pour la collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables.

#### ■ Les effectifs dédiés à la collecte en porte-à-porte

**88 agents** inscrits au tableau des effectifs (surnombre compris) sont dédiés à la collecte des 26 tournées quotidiennes : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La

Collecte en porte-à-porte



**126 tournées**  
par semaine



**346 000 KM**  
parcourus



**88 agents**

Direction gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion afin de compléter ses effectifs en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public « étudiants ») vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

En 2017, le recours au personnel intérimaire s'élève à **1 823 jours** (soit 259 869 €) ou **61 salariés** mobilisés pour un volume de 13 224 heures et 70,25 équivalent temps complet contrats saisonniers ont été mobilisés sur l'ensemble des périodes de congés scolaires de l'année.

■ **Les effectifs dédiés à la collecte en apport volontaire**  
**4 agents** sont dédiés à la collecte en apport volontaire pour **18 tournées hebdomadaires**.

Un **5<sup>ème</sup> poste** est affecté à la maintenance des équipements aériens ou enterrés ainsi qu'aux mouvements et transferts de caisson (gens du voyage, centre de transfert...).



## PERSPECTIVE 2018

- Nouvelle organisation avec reprise de l'activité de lavage des colonnes en régie. Constitution d'une nouvelle équipe de 5 personnes.
- Développement de l'activité maintenance corrective et préventive sur le parc de colonnes d'apport volontaire avec 2 agents.
- Ajustements de secteurs multi-matériaux collectés tous les 15 jours (C0.5)
- Recensement et rédaction de conventions pour définir les modalités de collecte sur les espaces privés
- De nouveaux matériels de collecte :
  - 1 camion grue 26 tonnes de PTAC avec benne fixe
  - 4 bennes à ordures ménagères (BOM) à cabine surbaissée pour améliorer les conditions de travail) avec basculeurs électriques (arrivée début second semestre 2018)



## 2.4. LES PRESTATAIRES PRIVÉS

### LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, MULTIMATÉRIAUX ET CARTONS

■ **Les chiffres pour l'année 2017 :**

Le prestataire (SUEZ) réalise **33 % des prestations en porte-à-porte** sur les communes périphériques et l'intra-mail orléanais.

	DMR	MULTI	CARTONS	TOTAL
Temps	12 335 h	5 438 h	605 h	18 378 h
KM	129 924	59 107	8 140	197 171
Litres GO	93 445	42 512	5 855	141 811

	DMR	MULTI	CARTON	TOTAL
ETP Chauffeur	8,1	3,6	0,4	12,0
ETP Ripeur	9,4	4,1	0,5	14,0
Total	17,5	7,7	0,9	26,0

	DMR	MULTI	CARTON	TOTAL
BOM 20 m3	5,4	2,4	0,3	8,0
BOM 14 m3	1,3	0,6	0,1	2,0
BOM 7 m3	2,0	0,9	0,1	3,0
Total	8,7	3,8	0,4	13,0

BOM : Benne à Ordures Ménagères



Collecte en porte-à-porte



**62 tournées**  
par semaine



**197 000 KM**  
parcours



**26 agents**

- **1 chauffeur et 1 ripeur** pour chaque tournée
- **3,5 équivalent temps plein** en encadrement
- Les véhicules utilisés sont des Bennes à Ordures Ménagères avec lève conteneurs automatique double chaises, d'un âge moyen de 5 ans.



## ■ La collecte des cartons des professionnels

Septembre 2010 a vu la mise en place d'une collecte de cartons pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de **1 à 3 fois par semaine** selon les rues.

Fin décembre 2017, ce service comptait 896 inscrits, soit 49,8 % des 1 800 professionnels potentiels pour **386 tonnes de cartons collectées**.

Les tonnages captés ne correspondent pas au potentiel de cartons produits. Certaines difficultés sont identifiées : il convient de s'inscrire pour bénéficier du service et de respecter les jours/créneaux de collecte prévus, signalés par la Ville d'Orléans.

## LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte est réalisée **1 fois par an** sur l'ensemble du territoire, par le prestataire Veolia.

Une collecte complémentaire et spécifique des D3E est en œuvre depuis 2013.

De surcroît, le marché définit une prestation spécifique pour les bailleurs, sur rendez-vous, et de 1 à 2 fois dans l'année sur les communes comprenant des zones urbaines sensibles (ZUS).

La campagne de collecte des particuliers s'est déroulée du 15 mai au 22 novembre 2017.

La campagne de collecte des ZUS s'est déroulée du 3 avril au 8 décembre 2017, répartie sur 4 semaines.

**1 432 tonnes d'encombrants** ont été collectées, soit une diminution de 8,32 % par rapport à 2016. Il convient de préciser que les tonnages sur 2016 étaient très élevés.

Pendant la campagne 2017, il y a eu des refus sur 1127 adresses (pneus, amiante, batteries, bouteilles de gaz...). À chaque refus, le personnel du prestataire scotche les déchets refusés et dépose un flyer dans la boîte aux lettres pour en aviser le riverain. L'évacuation de ces déchets est alors réalisée par les services municipaux des communes.

La collecte a mobilisé **3 chauffeurs et 3 agents** de collecte et **3 véhicules et 2 fourgons** pour les petites rues du centre-ville d'Orléans.

**17 274 Kilomètres** ont été parcourus (-7 % par rapport à 2016 en lien avec la baisse des tonnages collectés) pour un total de 1 588 heures de travail effectives.

## LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

La collecte est réalisée dans le cadre d'un marché d'insertion par un groupement de 5 structures: Aabrasyie Développement / Le Tremplin / Orléans Insertion Emploi / Val Espoir / Respire.

Le service gratuit de collecte est organisé tous les 15 jours du 4 avril au 30 novembre 2017. Il est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite.

La collecte peut comprendre jusqu'à 3 sacs de 100 litres (sacs fournis par Orléans Métropole) et 2 fagots de branchages à chaque collecte.

- À la date du 30 novembre 2017, il a été comptabilisé 3 595 inscrits soit une évolution de 7,41 % par rapport à l'année 2016.
- À noter une évolution constante, une augmentation du tonnage de 14,7 % sur 2017 par rapport à 2016, et au total une augmentation de 37 % depuis la première année en 2014.

**91 236 sacs et 10 116 fagots collectés** ont été apportés sur la plateforme de compostage, soit une **augmentation d'environ 15 %** par rapport à 2016.





## 2 LA COLLECTE DES DECHETS (suite...)

### LA COLLECTE DES TEXTILES

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole et, à fin 2017, on comptait **177 bornes**.

La collecte des textiles s'inscrit dans un contexte particulier. Orléans Métropole a souhaité poursuivre son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.

Une partie des textiles est revendue dans leur boutique solidaire à Orléans.

A la fin de l'année 2017, le tri du textile est vecteur d'emploi local de **23,7 personnes** : 4,7 agents à la collecte, 11,4 au tri, 7,7 à la revente (boutique solidaire) et 2 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et une conseillère.



### Les textiles, une filière vertueuse :

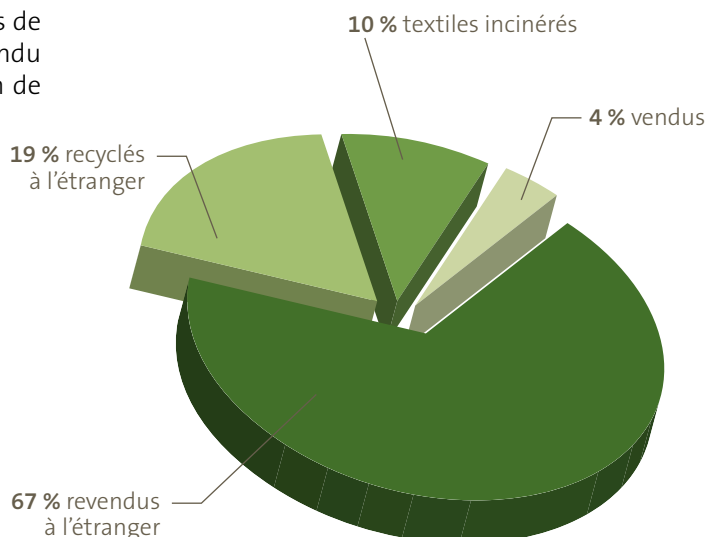
- partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion locale
- **23,7 personnes**
- **177 bornes**
  - >17 bornes en déchetterie,
  - >8 bornes sur le domaine privé,
  - >92 bornes sur le domaine public
- **702 tonnes collectées, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2016**

Le projet d'AggLO mentionnait 165 points de collecte d'ici 2017 et 1 000 tonnes d'ici 2020.

L'objectif de maillage est atteint. Les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants et le soutien de l'emploi local.

Ainsi, 90 % des tonnages collectés font l'objet d'une valorisation matière.

### Devenir des textiles :



# 05 | LA VALORISATION & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



**108 035**  
TONNES INCINÉRÉES  
ET VALORISÉES  
ÉNERGÉTIQUEMENT



**18 388**  
TONNES DE  
DÉCHETS TRIÉS



**14 463**  
TONNES DE DÉCHETS  
MUNICIPAUX

# 1 LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :

- **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères, l'UTOM** est un centre de traitement multi-filières qui en comprend 3 : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour l'incinération, le centre de tri des collectes de tri sélectif (multimatériaux) et l'unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

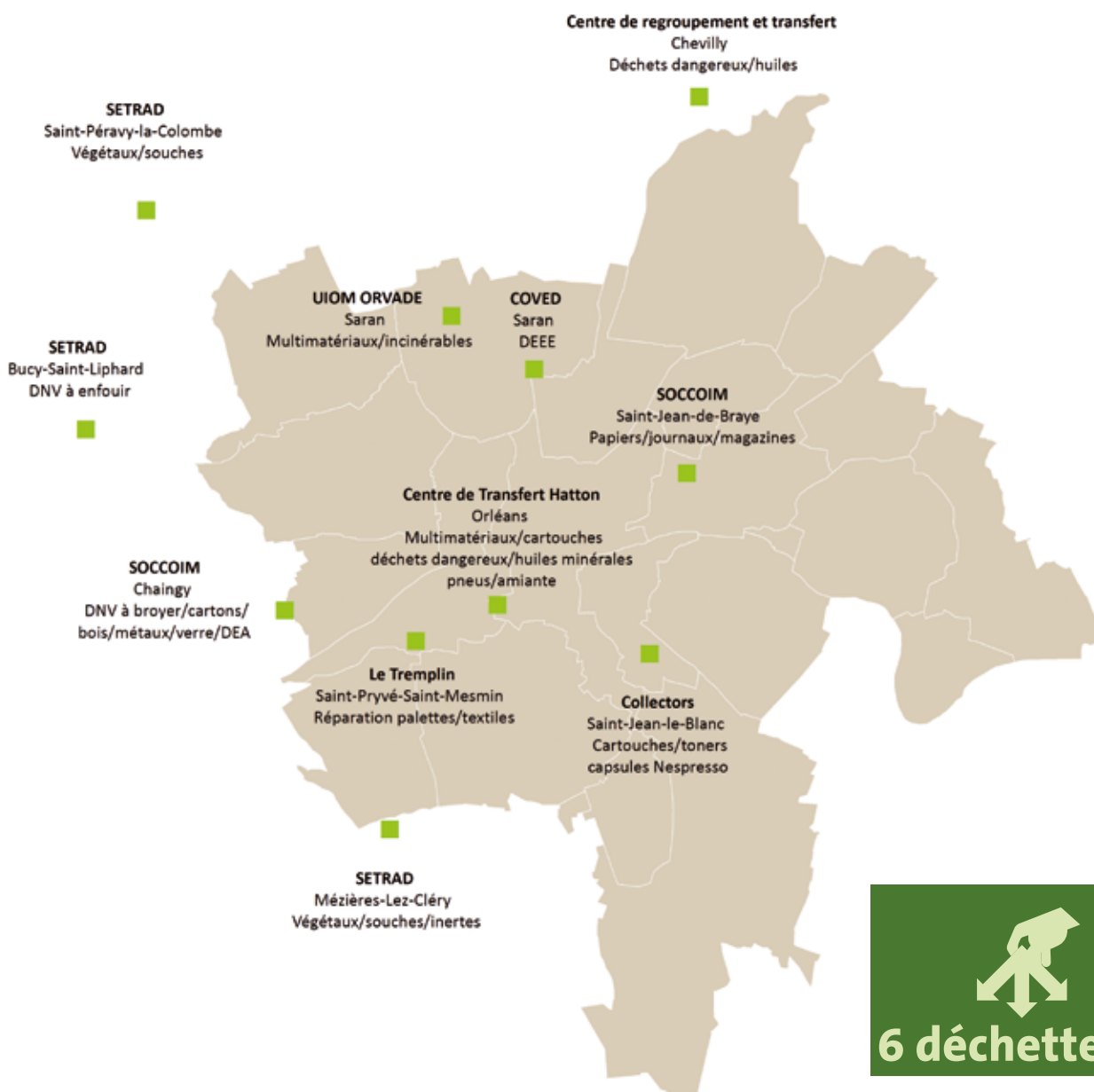
L'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers issus du process d'incinération vient compléter cet équipement.

- **Les 6 déchetteries.**

- **Les 3 végé'tri** à partir de 2018.

À noter : les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes d'Orléans Métropole.

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire :



**1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères**  
(incinération, tri, valorisation des mâchefers)

**3 végé'tri**  
ouverture en 2018

## 2 L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES



# L'UTOM

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

### UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



- Mise en service en 1995



- **Capacité réglementaire de traitement** : 115 000 tonnes/an d'ordures ménagères et 4 000 tonnes/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération** : 7 tonnes/heure à PCI 2 000 Kcal/Kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.



- **Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation** d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an => électricité en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.

### UN CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES



- Mise en service en 1995



- **Capacité de tri** : 13 354 tonnes/an en 2 postes



- **Capacité réglementaire du centre de tri** : 22 000 tonnes/an permettant ainsi d'ouvrir un troisième poste.

### UNE INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)



- Mise en service le 1<sup>er</sup> décembre 2010, à proximité immédiate de l'UTOM



- **Capacité de 25 000 tonnes/an de mâchefers bruts**



- **Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux** extraits des mâchefers confiées au fermier (DSP de type affermage)



# L'UTOM EN PHOTOS



**Centre de Tri des Collectes Sélectives (CTCS)**



**Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)**



**Unité de Valorisation Energétique (UVE)**



## TRAVAUX RÉCENTS



### CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES :

- **2012 - Réhabilitation du centre de tri. objectifs** > absorber l'intégralité des tonnages d'Orléans Métropole et Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, flux Multimatériaux (changement en 2010)  
**Centre de tri conçu initialement pour 6,2 t/h soit 18 000 t/an en 2 postes**

- **2015 : Travaux d'amélioration du process de tri** en lien avec les modifications du gisement entrant : emballages en hausse, papiers en baisse, de plus en plus de films plastiques  
Ces modifications du gisement entrant étaient à l'origine de perturbations du process et d'un nombre de gestes de tri trop conséquent

### REQUALIFICATION DES PERFORMANCES DU CENTRE DE TRI

- **4,8 t/h sur les déchets multimatériaux et les emballages** dans des conditions normales d'exploitation
- **92 % de taux de disponibilité sur 1 année**
  - > 13 354 tonnes/an traitées en 2 postes sans équipe supplémentaire (42 ETP)
  - > Équipes de nuit afin de pallier la baisse du débit et absorber les 16 000 tonnes actuelles



### UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :

- **2005-2006 puis 2009 : mises aux normes du traitement des fumées**
- **juin 2006 : équipements de l'UVE renouvelés suite aux inondations**
- **Recherche d'atteinte de critères associés à un taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduit** (Loi de finances : 3 critères cumulatifs pour la réfaction de TGAP) :

1. Certification ISO 50 001 ajoutée (management de l'énergie) prévue pour fin 2018
2. Seuil de performance énergétique rehaussé à 65 % (Coefficient climatique)
3. Nécessité d'abaisser les émissions de NOx oxydes d'azote : DENOX prévue courant 2020 (étude portée par l'exploitant)

## 2 axes essentiels forgent les actions concernant l'UTOM et l'IME :

**Maximiser la valorisation** des matières issues du tri sélectif et des sous-produits de l'incinération : acier, alu, mâchefers valorisables



**Sécuriser la performance énergétique de l'UVE,** avec la recherche de réseau de chaleur : projet en interne d'Orléans Métropole ou industriel



### Focus sur LA PLATEFORME MÂCHEFERS



#### Qu'est-ce que les mâchefers ?

**Il s'agit de résidus issus de l'incinération des ordures ménagères.**

Résidus de combustion => environ 10 % du volume des ordures ménagères incinérées et entre 20 % et 25 % de leur poids.

Les mâchefers sont composés de :

- verre, silice, alumine, calcaire, chaux,
- métaux ferreux et non ferreux
- sels, eau et composés organiques,
- des métaux lourds et autres polluants.

La plateforme de maturation est une installation de traitement et de valorisation des mâchefers d'incinération des déchets non dangereux (MIDND).

**Elle récupère les mâchefers issus de l'usine de valorisation énergétique d'Orléans Métropole pour les transformer en matériaux destinés aux sous-couches routières.**

Une phase de maturation d'environ 3 mois permet de les stabiliser.

Les mâchefers font l'objet de **valorisations matières** telles que :

- Extraction des métaux ferreux
- Extraction des métaux non ferreux
- Mâchefers valorisables en sous-couche routière

Les métaux ferreux et non ferreux sont revendus en vue d'être recyclés pour produire de l'acier ou de l'aluminium.

**Le mâchefer est un produit recyclé, optimisé et économique.**

Adapté aux techniques de construction, de réhabilitation ou d'entretien d'ouvrages routiers : remblais pour chaussées ou parkings, talutages ou aménagements, couches de forme, assises de chaussées...

**Les mâchefers sont vendus en majorité à des sociétés de travaux publics locales, implantées dans le Loiret.**



### 2.1. LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DES ÉQUIPEMENTS DE L'UTOM

#### SUR L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

Suite aux inondations du printemps 2016 entraînant la fermeture de l'UTOM pendant plusieurs semaines, de gros travaux de remise à neuf ont été effectués sur l'UVE.

Ainsi en 2017, l'UVE n'a fait l'objet d'aucune grosse modification ou travaux important, uniquement des arrêts liés à l'entretien ou la réparation de petites pannes :

- 3 arrêts programmés d'environ 4 jours chacun ont eu lieu sur la ligne 1 pour ramonage et 3 arrêts non programmés se sont produits suite à des fuites sur les surchauffeurs ou la chaudière ;
- 4 arrêts programmés ont eu lieu sur la ligne 2 également pour ramonage et 2 arrêts non programmés se sont produits suite à des fuites sur le parcours 1 de la chaudière.
- 1 arrêt technique annuel de 10 jours avec arrêt des 2 lignes et arrêt total de l'usine pour maintenance des parties communes. Durant cet arrêt technique, le four 1 a fait l'objet de travaux de remise en état assez importants.

#### SUR LE CENTRE DE TRI

**Un système de récupération des sacs et films plastiques (Ecosep) a été mis en place en octobre.**

L'objectif était de retirer un maximum de déchets souples le plus en amont possible du process afin de limiter les perturbations occasionnées par la présence de ces matériaux tout au long du circuit, d'améliorer les performances des machines de tri optique et d'améliorer les conditions de travail des trieurs en cabine.

➤ L'objectif semble avoir été atteint :

- La qualité des matériaux triés notamment sur certains plastiques est meilleure.
- Le nombre de gestes des trieurs a diminué sur les postes concernés.

#### PARTIES COMMUNES AUX INSTALLATIONS

Le système de vidéo-surveillance en place a été modernisé et complété par de nouvelles caméras. Ce système s'étend également à la partie Installation de Maturation et d'Élaboration des Mâchefers.

➤ l'ensemble du site ainsi que ses abords immédiats sont donc couverts avec le report des images en salle de quart.

### 2.2. LES QUANTITÉS TRAITÉES ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS

#### L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

##### ■ Quantités entrantes sur l'UVE

Déchets	Année	2016	2015	2017	2017 Proportion	Evolution 2015-2017
<b>Déchets incinérés d'Orléans Métropole</b>		<b>70 251 t</b>	<b>77 692 t</b>	<b>78 607 t</b>		
DMr d'Orléans Métropole		56 530 t	63 359 t	64 172 t	59,82 %	1,3 %
Déchets incinérables des déchetteries		4 498 t	4 383 t	5 854 t	5,46%	33,6%
Déchets valorisés des déchetteries		9 222 t	9 950 t	8 581 t	8,00%	-13,8%
<b>Déchets municipaux</b>		<b>1 801 t</b>	<b>2 090 t</b>	<b>2 081 t</b>		
Déchets incinérables des communes		1 260 t	1 394 t	1 583 t	1,48%	13,6%
Déchets valorisés des communes		541 t	696 t	498 t	0,46%	-28,57%
Déchets extérieurs soumis à facturation		14 637 t	15 669 t	17 631 t		
DMr Smirtom de Beaugency CC Terres du Val de Loire		9 153 t	10 369 t	9 226 t	8,60%	-11,0%
DAE Refus de tri		5 484 t	5 300 t	8 405 t	7,83%	58,6%
<b>Refus de tri</b>		<b>3 232 t</b>	<b>3 828 t</b>	<b>3 746 t</b>		
Refus de tri d'Orléans Métropole		2 408 t	2 772 t	2 412 t	2,25%	-13,0%
Refus de tri du Smirtom CC Terres du Val de Loire		254 t	397 t	273 t	0,25%	-31,3%
Refus de tri du Sictom de Chateaufort		513 t	613 t	787 t	0,73%	28,3%
Refus de tri de Carenne + Nantes Métropole		57 t	46 t	275 t	0,26%	495,4%
<b>Déchets soumis à redevance</b>		<b>8 017 t</b>	<b>11 209 t</b>	<b>5 211 t</b>		
Apports extérieurs		5 903 t	8 331 t	2 781 t	2,59%	-66,6%
DASRI		2 058 t	2 802 t	2 374 t	2,21%	-15,3%
Déchets confidentiels		56 t	77 t	56 t	0,05%	-27,7%
<b>Quantité entrante + refus estimés</b>		<b>97 937 t</b>	<b>110 489 t</b>	<b>107 276 t</b>		<b>-2,9%</b>
<b>Quantité incinérée selon pesée au grappin</b>		<b>97 565 t</b>	<b>108 034 t</b>	<b>108 035 t</b>		<b>0,0%</b>

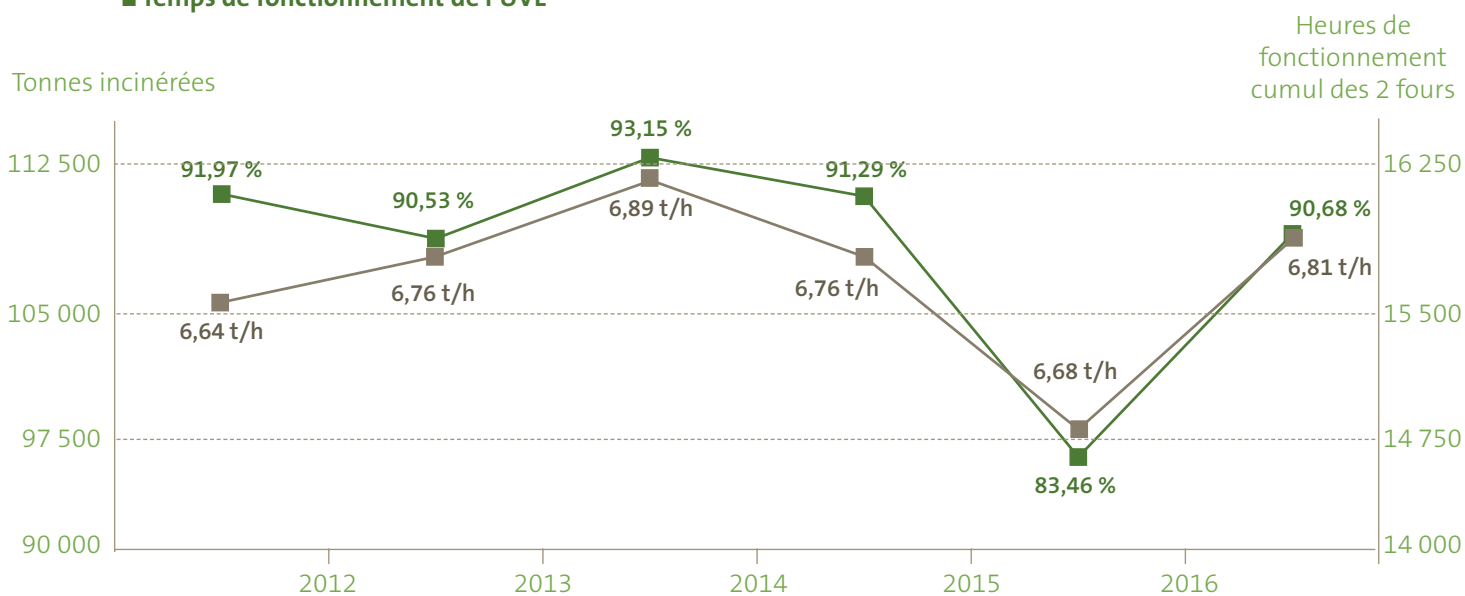


## ■ Quantités entrantes / quantités traitées

Le fonctionnement de l'UVE ayant fortement été perturbé pendant l'année 2016 en raison des inondations, la comparaison des quantités traitées/entrantes et des performances de l'unité a été faite par rapport à 2015.

**Le total des quantités incinérées en 2017 est similaire à celui de 2015 soit 108 035 tonnes** (moyennant les imprécisions de la pesée au grappin) pour un tonnage réceptionné de 107 276 tonnes. La différence provient du stock à traiter fin 2016 et de l'imprécision du grappin.

## ■ Temps de fonctionnement de l'UVE



■ Temps de fonctionnement des fours (en heures)

■ Tonnage incinéré (grappin en tonnes)

Capacité moyenne de traitement exprimée en t/h : base maxi = 7 t/h

Taux de disponibilité des fours calculé sur une base de 17 500 h pour les 2 fours

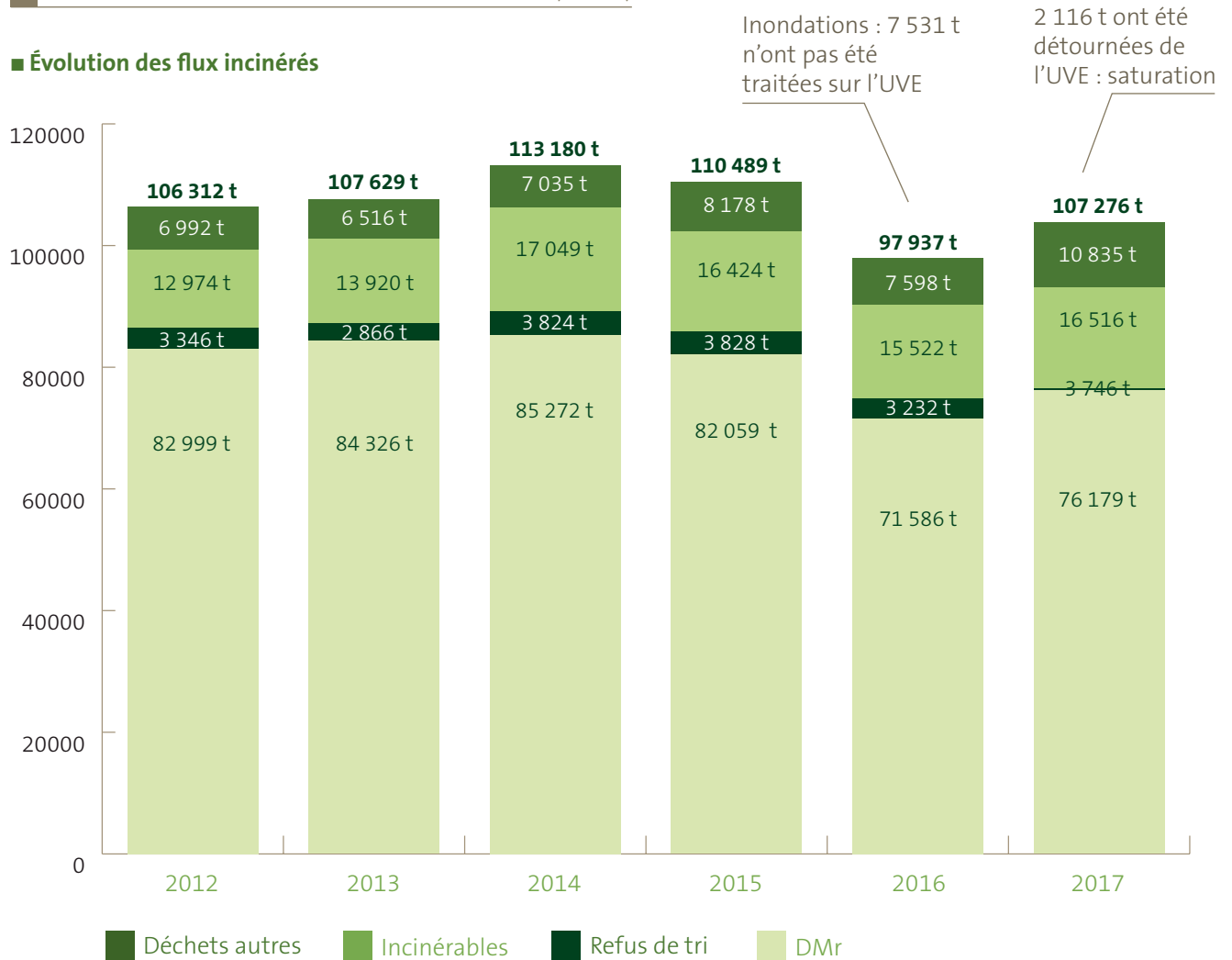
Le temps de fonctionnement de l'UVE est inférieur à 2015 avec 15 869 heures au lieu de 15 976 heures en 2015 (l'objectif étant fixé à 16 000h/an) soit un taux de disponibilité de 90,68 %. La baisse du temps de fonctionnement est compensée par un meilleur rendement de l'équipement : 6,81 t/h en 2017, le deuxième meilleur rendement sur ces 6 dernières années après 2014 (112 307 t incinérées).





## 2 L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES (suite...)

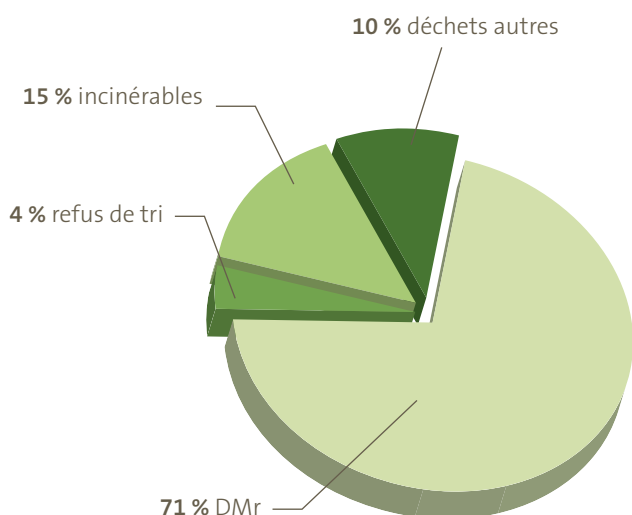
### ■ Évolution des flux incinérés



(Déchets autres = Déchets d'activité économique, déchets confidentiels et DASRI)

Au regard du graphique ci-dessus, on remarque que les **DMr ont tendance à diminuer au profit des incinérables provenant des déchetteries (+33,6 % par rapport à 2015) et des DAE (déchets d'activités économiques : + 58,6 % par rapport 2015).**

### Répartition des entrants à l'UVE par type de flux



29% du flux entrant sont constitués par des déchets à fort pouvoir calorifique (Pouvoir Calorique Inférieur = Déchets autres + incinérables des déchetteries et des services communaux + refus de tri). Ce sont des déchets dits « secs ». Cette proportion augmente et devrait continuer d'augmenter sur 2018.

Or les fours de l'UVE ne sont pas conçus pour incinérer ce type de déchets. Ils sont prévus pour un **fonctionnement normal à 2 000 Kcal/Kg**. Actuellement, ils **fonctionnent à 2 300 Kcal/Kg**. Ceci a pour conséquences :

- La saturation de la capacité des fours : l'exploitant ne pouvant pas incinérer autant de DMr que de déchets à fort PCI.
- La fragilisation des installations : arrêts non programmés plus fréquents.
- Des arrêts techniques plus lourds (travaux plus importants au niveau des fours et chaudières).
- Une consommation plus importante de produits de traitement des fumées et donc une augmentation de la production de REFIOM et cendres.

## LE CENTRE DE TRI

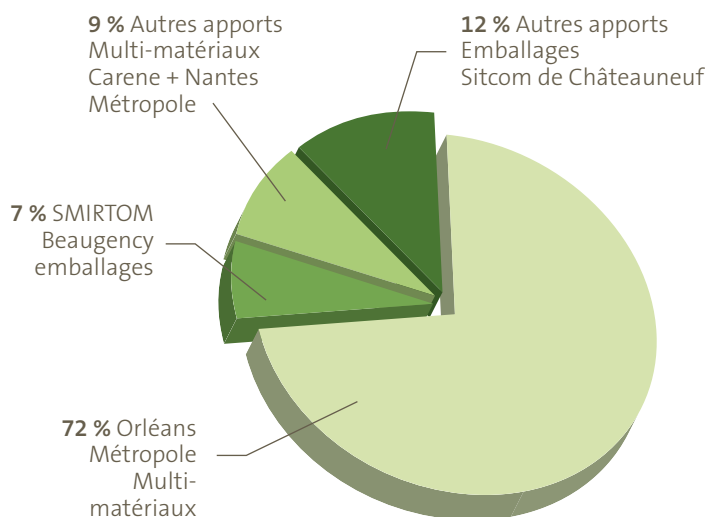
### ■ Quantités entrantes sur le centre de tri

Collectivités	Flux	Année			2017 Proportion	Evolution 2016-2017
		2015	2016	2017		
Orléans Métropole	Multimatériaux	13 513 t	12 870 t	12 626 t	72,5%	-1,9%
SMIRTOM Beaugency CC Terres du Val de Loire	Emballages	1 099 t	1 149 t	1 178 t	6,8%	2,6%
Autres apports	Multimatériaux Carene + Nantes Métropole	217 t	259 t	1 559 t	9,0%	501,8%
	Emballages Sictom de Chateauneuf	1 645 t	1 697 t	2 055 t	11,8%	21,1%
<b>Total des réceptions</b>		<b>16 474 t</b>	<b>15 975 t</b>	<b>17 419 t</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,0%</b>
<b>Quantités triées</b>		<b>16 168 t</b>	<b>16 181 t</b>	<b>18 388 t</b>		<b>13,6%</b>

La quantité de multimatériaux réceptionnés sur le centre de tri de l'UTOM en 2017 a **augmenté de 9 %** par rapport aux années précédentes.

En effet, depuis octobre 2017, Orvade accueille les multimatériaux de la Carene suite à l'incendie du centre de tri d'Arc en Ciel sur lequel cette collectivité fait habituellement trier ses collectes sélectives. Ces nouveaux apports devraient représenter 6 000 tonnes de multimatériaux par an jusqu'à la fin du contrat d'exploitation soit le 31/10/2019.

**> Orvade a donc mis en place un troisième poste pour arriver à traiter l'ensemble des déchets recyclables. Le centre de tri devrait donc arriver quasiment à sa capacité réglementaire de 22 300 tonnes.**



Les recyclables d'Orléans Métropole auxquels il faut rajouter les apports de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en convention avec notre collectivité représentent 79 % des apports.

Les apports des collectivités traités via l'exploitant représentent 21 %.

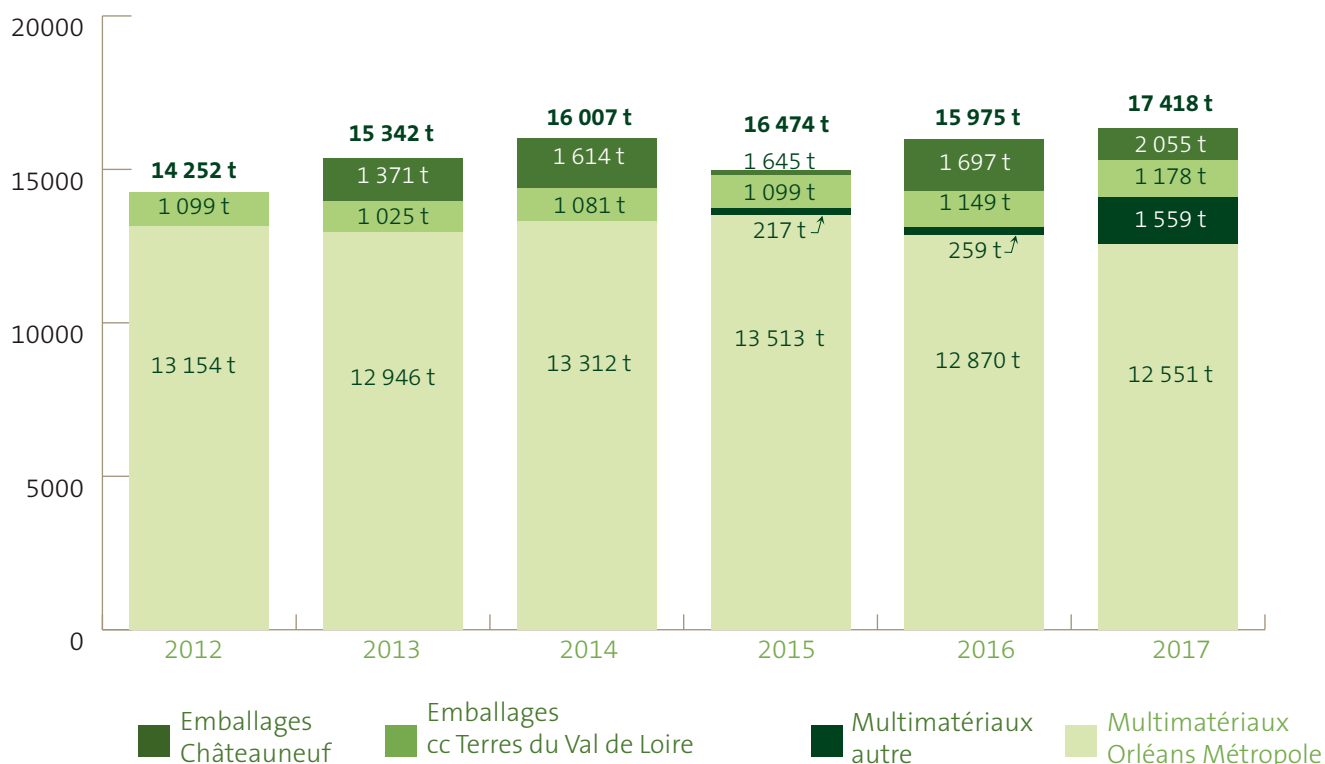
Ces apports dits « extérieurs » vont augmenter avec les apports de la Carene permettant ainsi d'optimiser la capacité du centre de tri et à Orléans Métropole de percevoir d'avantage de redevance.

**Les apports d'Orléans Métropole restent largement majoritaires.**



## 2 L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES (suite...)

### ■ Évolution des quantités entrantes des recyclables au centre de tri



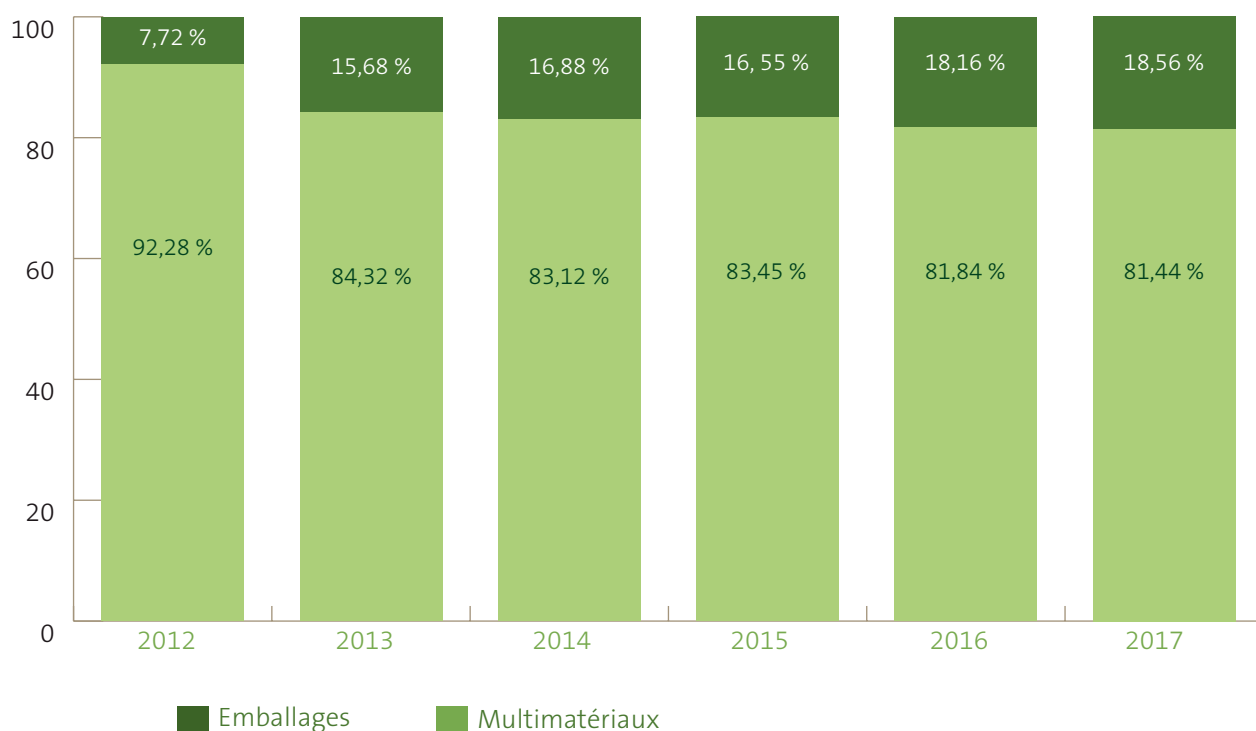
Le centre de tri de l'UTOM a été réhabilité en 2012. On note sur le graphique la montée en puissance du centre de tri avec notamment l'arrivée des apports du SICTOM de Châteauneuf en 2013 et ceux de la Carene depuis octobre 2017 nécessitant la mise en place d'un troisième poste de tri.

L'année 2016 est marquée par une baisse des tonnages réceptionnés au centre de tri liée uniquement à la baisse des quantités des multimatériaux d'Orléans Métropole. En 2017, **la baisse des multimatériaux se confirme avec -1,9 % par rapport à 2016**, soit 250

tonnes de recyclables en moins. Hormis un effet inondation en 2016 où une partie des tonnages n'avaient certainement pas été collectée, la diminution des multimatériaux d'Orléans Métropole peut peut-être s'expliquer par :

- La réduction des déchets / modification des comportements (achats en vrac...)
- La diminution de la fréquence des collectes des multimatériaux (réorganisation des collectes en mai 2016) : Orléans Métropole constate une diminution de ses recyclables et une augmentation des tonnages de DMr collectés.

### ■ Évolution des flux triés



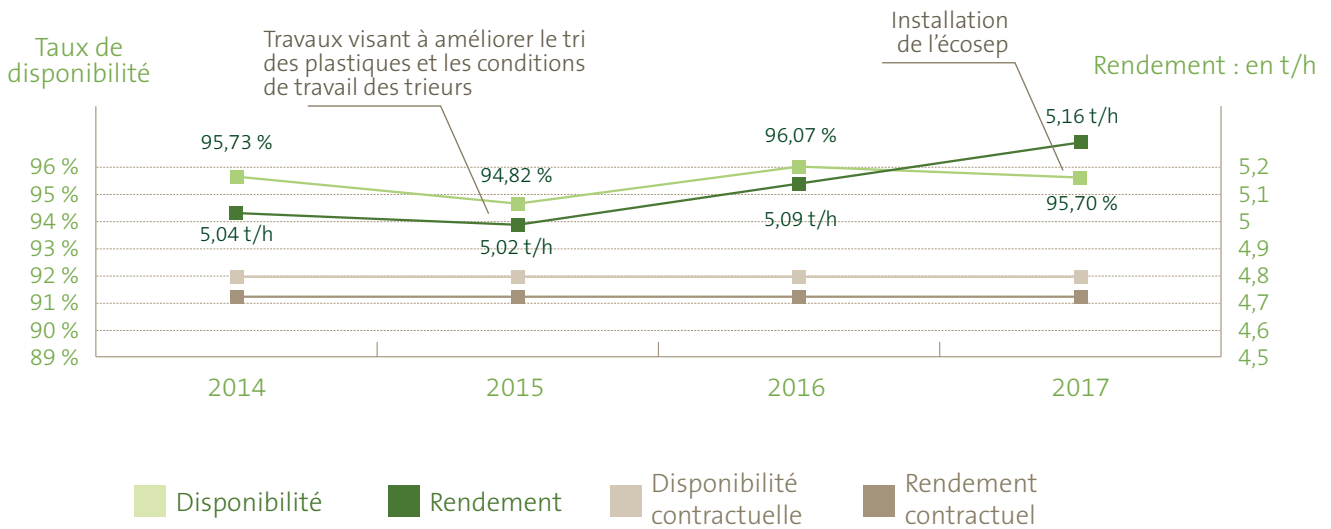
La part des emballages dans l'ensemble des apports du centre de tri avait tendance à augmenter depuis 2013 avec l'arrivée des recyclables du SICTOM de Châteauneuf. 2016-2017 voient les tonnages du SICTOM de Châteauneuf augmenter fortement (+21,1 % entre 2016 et 2017) faisant croître la part d'emballages dans les tonnes entrantes.

Or, le centre de tri réhabilité en 2012, a été conçu initialement pour fonctionner à 6,2 t/h en multimatériaux, soit une capacité nominale de 18 700 t en 2 postes.

L'augmentation de la proportion d'emballages dans les entrants a fait chuter le rendement. Le contrat a été revu à la baisse avec un rendement fixé à 4,8 t/h. Cependant, on constate que depuis 2015, année où les travaux d'amélioration ont été réalisés, le rendement a tendance à augmenter.

**Le taux de disponibilité est largement au-dessus des objectifs fixés dans le contrat (92 %) même en 2015 année des travaux d'amélioration et 2017 où l'Écosep (système de récupération des souples) a été installé.**

### Fonctionnement du centre de tri :





## 2 L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES (suite...)

### LES AUTRES VALORISATIONS

#### ■ Les cartons

Flux \ Année	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Déchetteries	1 446 t	1 401 t	1 609 t	11,28%
Commerçants du centre ville d'Orléans	401 t	326 t	386 t	-3,66%
Services municipaux	69 t	60 t	68 t	-1,93%
<b>Total cartons</b>	<b>1 916 t</b>	<b>1 787 t</b>	<b>2 063 t</b>	<b>7,67%</b>

Les cartons font uniquement l'objet d'une prestation de **conditionnement** (mise en balles avant expédition chez les recycleurs), partant du principe que le tri à la source doit être correctement réalisé.

Les cartons des déchetteries, en forte hausse par rapport à 2016, ainsi que les cartons des services municipaux ont été traités sur le site de COVED à Saran.

Les cartons des commerçants du centre-ville collectés par SUEZ sont conditionnés sur leur site de Chevilly.



### LE VERRE

Flux \ Année	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Verre	6 520 t	6 494 t	6 548 t	0,42%

Le verre ne fait l'objet d'aucun traitement particulier avant envoi vers le recycleur. Après collecte, le verre est stocké sur une **plate forme de stockage dédiée** : VEOLIA à Chaingy.

## 2.3. DU TRAITEMENT À LA VALORISATION

### TRAITEMENT ET VALORISATION PAR L'UVE

#### APPORTS D'ORLÉANS MÉTROPOLE 83 100 tonnes

DMr ..... 64 172 t  
 Refus de tri ..... 2 412 t  
 Incinérables des déchetteries ..... 14 435 t  
 Incinérables des services municipaux ..... 2 081 t

#### APPORTS COLLECTIVITÉ PARTENAIRE (Communauté de Communes des Terres du val de Loire) 9 499 tonnes

DMr ..... 9 226 t  
 Refus de tri ..... 273 t

#### DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 8 405 tonnes

#### APPORTS COMPLÉMENTAIRES (via exploitant) : 6 273 tonnes

DMr ..... 2 781 t  
 Refus de tri ..... 1 062 t  
 DASRI + Déchets confidentiels ..... 2 430 t



#### UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Stock au 01/01/2017 ..... environ 3 900 t  
**Tonnage total réceptionné ..... 107 276 t**  
**Tonnage total traité ..... 108 035 t**  
 Stock au 31/12/2017 ..... environ 2 500 t

- ▶ Disponibilité des fours : 90,68 %
- ▶ Capacité moyenne de traitement : 6,81 t/h

#### 1 - VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : ÉLECTRICITÉ

**Production d'électricité  
49 966 MWh**

**1- Vente sur marché libre  
39 958 MWh**

**2- Autoconsommation  
10 244 MWh**

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :  
PRODUCTION DÉ-ÉLECTRICITÉ



#### 2 - VALORISATION MATIÈRES :

**Production de mâchefers Bruts  
22 417 t**

**1- Mâchefers 0-40mm : 21 340 t**

SOUS-COUCHES ROUTIÈRES

**2- Vente acier : 1 303 t**

**3- Vente aluminium : 121 t**

RECYCLAGE



#### 3 - REFIOM

(Résidu d'Épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) + **CENDRES :**

**3 375 t**

CENTRES DE TRAITEMENT SPÉCIALISÉS



#### Valorisation énergétique : production d'électricité

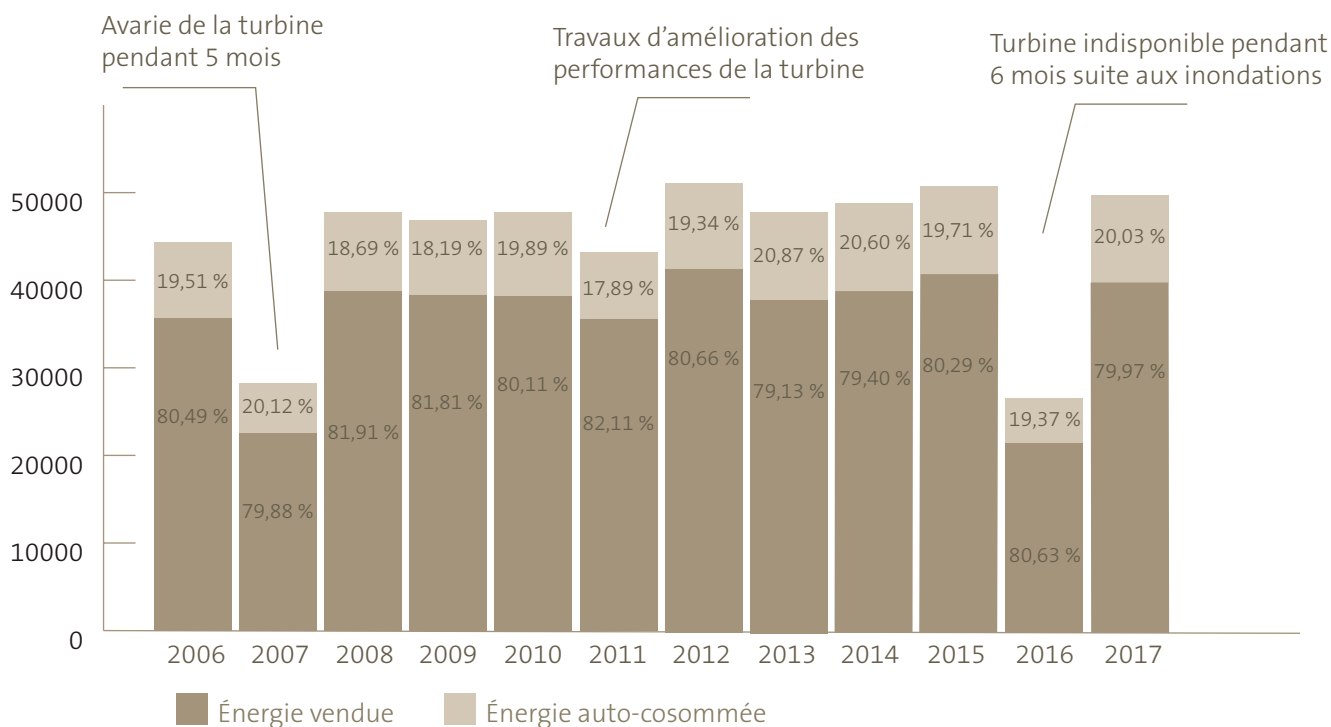
en Mwh	2016	2015	2017	Evolution 2015-2017
<b>Energie Produite</b>	26 846	50 663	49 966	-1,38%
<b>Energie Vendue</b>	21 646	40 676	39 958	-1,77%
<b>Energie consommée</b>	8 971	10 177	10 211	0,34%
dont énergie auto-consommée	5 200	9 987	10 008	0,21%
dont énergie achetée	3 771	190	203	6,93%
<b>Temps de fonctionnement de la turbine (en h)</b>	<b>4 718</b>	<b>8 517</b>	<b>8 498</b>	-0,22 %
<b>Disponibilité de la turbine</b>	53,92 %	97,34 %	97,12%	
<b>Performance énergétique</b>	38,03%	65,31%	63,80%	

La quantité d'énergie produite est plus basse qu'en 2015 pour un tonnage incinéré équivalent. Logiquement, la quantité vendue est également plus basse.

La quantité d'électricité achetée augmente, conséquence du taux de disponibilité de la turbine moins élevé.

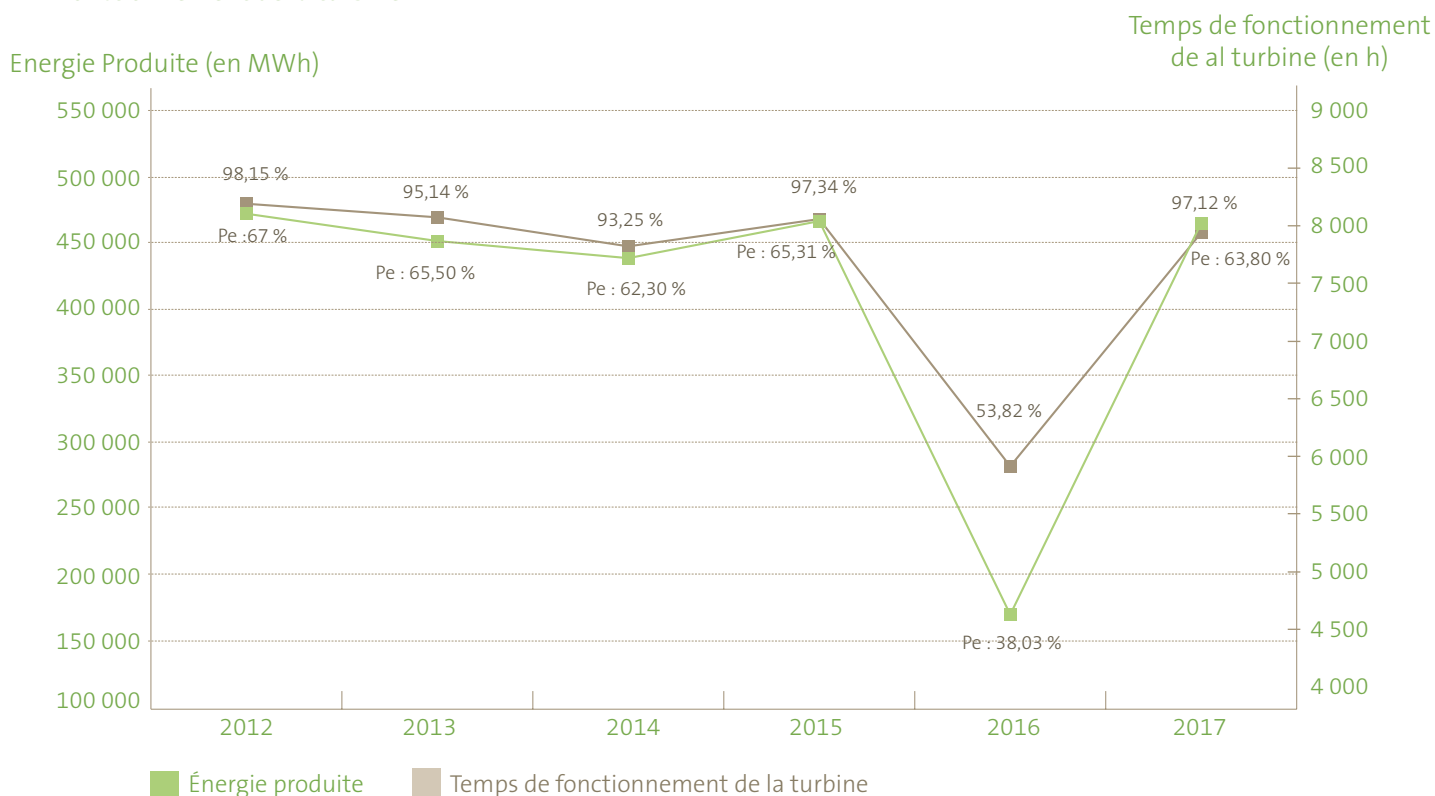
## 2 L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIERES (suite...)

### ■ Évolution de la production d'électricité depuis 2006



### ■ Performance énergétique (Pe)

Fonctionnement de la turbine



Pe > 60% pour pouvoir bénéficier de la TGAP réduite / Taux de disponibilité turbine calculé sur une base de 8 750 h

### Les résultats de la performance énergétique sont étroitement liés au fonctionnement de la turbine.

En 2012, les modifications effectuées sur le groupe turbo-alternateur a permis d'assurer un niveau de Pe supérieur au seuil imposé (Pe > 60 %) permettant ainsi de bénéficier de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduite.

2016 est la seule année où la Pe n'a pas été atteinte suite aux dégâts causés par les inondations et l'interruption de la production d'électricité pendant 6 mois. La turbine a été remise en route en Décembre 2016 après de gros travaux de remise en état.

Le temps de fonctionnement de la turbine en 2017 est bon, quasiment égal à celui de 2015 mais avec une Pe en baisse de 2,31 % par rapport à cette même année. **Depuis 2017, les modalités de calcul ont été modifiées et le seuil rehaussé à 65 %. Le graphique indique encore l'ancien calcul pour pouvoir comparer le résultat avec les années précédentes.**

**La Pe avec le nouveau calcul est de 69,48%.**

Les résultats de la Pe de notre UVE restent fragiles. L'écart entre le seuil est la Pe est relativement faible et reste étroitement lié au fonctionnement de la seule turbine.

L'enjeu des prochaines années est de conforter cette Pe afin de pouvoir bénéficier de la TGAP la plus basse possible.

### ■ Valorisation matières

Mâchefers	Année	2016	2015	2017	2017 Proportion/t incinéré	Évolution 2015-2017
<b>Total incinéré</b>		<b>97 565 t</b>	<b>108 034 t</b>	<b>108 035 t</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,0%</b>
Mâchefers bruts (matière entrant sur plate-forme)		20 204 t	22 554 t	22 417 t	20,75%	-0,6%
Production Mâchefer > 40mm		4 724 t	4 172 t	3 165 t		
<b>Valorisation matière</b>						
Production Mâchefers 0-40 mm		14 238 t	19 397 t	21 102 t	19,53%	8,8%
Production Métaux ferreux		1 647 t	1 314 t	1 542 t	1,43%	17,4%
Production Métaux non ferreux		112 t	103 t	125 t	0,12%	21,34%

2016 est une année marquée par les inondations, le calcul de l'évolution se fait donc par rapport à 2015. On constate qu'à tonnage équivalent traité en incinération, le tonnage de mâchefers produit en 2017 est quasiment identique à celui de 2015. Par contre, la production de matières valorisables a été meilleure en 2017 comparée à 2015.

En 2017, **21 340 tonnes de mâchefers 0-40 mm ont été vendues**, davantage que la production, ce qui a permis de diminuer les stocks. Avec les inondations les demandes de mâchefers pour les chantiers avaient été moins importantes.

### ■ Traitement des REFIONM et cendres

Sous-produits	Année	2016	2015	2017	2017 Proportion/t incinéré	Évolution 2015-2017
<b>Total incinéré</b>		<b>97 565 t</b>	<b>108 034 t</b>	<b>108 035 t</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,0%</b>
REFIONM + cendres produites		3 095 t	3 263 t	3 377 t	3,02%	3,5%

Le calcul de l'évolution se fait aussi par rapport à 2015. **L'augmentation de la production de REFIONM et cendres produites** s'explique par l'augmentation de la consommation de bicarbonate de sodium. Cette

consommation est étroitement liée à l'augmentation du traitement des Déchets d'Activité Économique qui, par leur nature nécessite une injection plus importante de produit de traitement.

## LIEUX DE TRAITEMENT DES REFIONM ET CENDRES

**CENDRES**  
1 917 t

**REFIONM**  
1 460 t

**SOLICENDRE :**  
(Argences : 14)  
Centre d'enfouissement de classe 1

**MINERAL + :**  
(Allemagne)  
Comblement de cavités de Saumure : Préparation pour stabilisation du produit avant injection dans les cavités à la place de la saumure prélevée.

**RESOLEST :**  
(Rosières en Salines : 54)  
Société qui a développé un procédé permettant de récupérer le sel des résidus de traitement des fumées effectué au bicarbonate de sodium.  
⊕ Le sel obtenu sous forme de saumure purifié est recyclé et sert dans la fabrication de constituants du verre.



### ■ Rejets atmosphériques

Moyenne sur l'année des rejets gazeux

Seuils réglementaires			2016		2017	
			four 1	four 2	four 1	four 2
vitesse gaz combustion	↑ 12	m/s	22,05	24,95	17,04	20,38
poussières	↓ 30	mg/Nm3	2,15	2,16	1,08	0,29
acide chlorhydrique HCl	↓ 60	mg/Nm3	5,34	5,96	5,98	5,16
composés organiques COT	↓ 20	mg/Nm3	0,31	0,47	0,47	0,47
Hg	↓ 0,05	mg/Nm3	0,01054	0,0325	0,0001882	0,001711
Cd + Tl	↓ 0,05	mg/Nm3	0,00077	0,0292	0,0000286	0,0001775
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	↓ 0,5	mg/Nm3	0,0589	0,5335	0,0202	0,01908
acide fluorhydrique HF	↓ 4	mg/Nm3	0,02135	0,0885	0,0326	0,0877
anhydride sulfureux SO2	↓ 200	mg/Nm3	8,07	6,16	10,75	6,2
monoxyde de carbone CO	↓ 100	mg/Nm3	3,57	3,23	3,21	2,82
oxydes d'azote Nox	↓ 400	mg/Nm3	124	135,35	135,06	138,12
Ammoniac NH3	↓ 60	mg/Nm3			0,2	0,28
dioxines et furanes	0,1	ng/Nm3	0,005	0,01	0,00625	0,0067

#### Auto surveillance :

**Ligne 1** : 14h30 de dépassement ont été constatés en 2017 contre 18 heures en 2016

**Ligne 2** : 15h30 de dépassement ont été constatées en 2017 contre 20h30 en 2016

**La CSS a eu lieu le 18/12/2017 pour l'activité 2016.**  
Le plan de surveillance dans l'environnement y a été

présenté. Les conclusions sont les suivantes :

- Pour les dioxines et furanes, Les niveaux enregistrés durant l'année 2016 font partie des niveaux les plus faibles obtenus durant ce programme tout comme 2015 (équivalents aux mesures faites en 2005).
- Pour les métaux lourds, les niveaux enregistrés sont inférieurs aux normes et à quelques exceptions près inférieures aux valeurs de 2015.

## TRI ET VALORISATION PAR LE CENTRE DE TRI

### APPORTS D'ORLÉANS MÉTROPOLE

12 626 tonnes

### APPORTS COLLECTIVITÉ PARTENAIRE

1 178 tonnes

### APPORTS COMPLÉMENTAIRES (via exploitant) :

3 615 tonnes

Multimatériaux La Carene ..... 1 559 t  
SICTOM de Châteauneuf ..... 2 055 t



### CENTRE DE TRI

Stock au 01/01/2017 ..... environ 188 t

**Tonnage total réceptionné ..... 17 419 t**

**Tonnage total traité ..... 18 388 t**

Stock au 31/12/2017 ..... environ 223 t

- ▶ Production globale : 13 637 t
- ▶ Refus de tri envoyé vers UVE : 3 746 t (taux de refus global = 21,55%)
- ▶ Taux de valorisation globale : 97,34 %

La quantité de refus global du centre de tri augmente en lien avec l'augmentation des tonnages réceptionnés (+ 15,9%). Cependant, le taux de valorisation progresse nettement en 2017 par rapport aux deux dernières années (95,2% en 2015 et 95,06% en 2016). Ceci s'explique par les travaux d'amélioration faits en 2015 (2016 a été impacté par les inondations) et la mise en place de l'écosep fin 2017.

## VALORISATION MATIÈRES

## VALORISATION DES COLLECTES SÉLECTIVES D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ

### Production de matériaux issus des collectes sélectives d'Orléans Métropole

Année	Evolution Production				Expéditions	
	2016	2017	Evolution	Ratio en Kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	279 549	281 899				
Matériaux						
Cartonnettes	1 684,00	1 732,51	2,88%	6,15	Suez	1 785,29
Briques alimentaires	181,82	187,62	3,19%	0,67	Suez	226,08
Flaconnages plastiques	1 183,68	1 283,07	8,40%	4,55	Paprec	1 230,98
Acier (métaux ferreux)	430,21	434,60	1,02%	1,54	ArcelorMittal	418,11
Aluminium (métaux non ferreux)	35,12	39,31	11,93%	0,14	Regeal Affimet	41,58
Papiers/journaux/Magazines	5 453,75	5 249,43	-3,75%	18,62	Suez	5 064,87
Gros de magasin	1 383,59	1 287,44	-6,95%	4,57	Paprec	1 386,54
sous-total	10 352,16	10 213,97	-1,33%	36,23		10 153,45
Cartons bruns	1 964,00	1 895,93	-3,47%	6,73	Suez	1 895,93
Verre	6 514,00	6 527,07	0,20%	23,15	Verallia	6 527,07
<b>Total</b>	<b>18 830,16</b>	<b>18 636,97</b>	<b>-1,03%</b>	<b>66,11</b>		<b>18 576,45</b>

La production de matériaux sur le centre de tri pour Orléans Métropole diminue en raison de la baisse des papiers/journaux/magazines et des gros de magasin. Tous les autres matériaux sont en augmentation.

**La performance globale (42,92 KG/hab/an) est globalement bonne** par rapport à la moyenne constatée sur des collectivités similaires (40,5 Kg/hab/an) et en hausse par rapport à 2016.

**Le taux de valorisation est de 97,12 %** (il était de 96,27 % en 2015, les chiffres 2016 ne sont pas fiables).

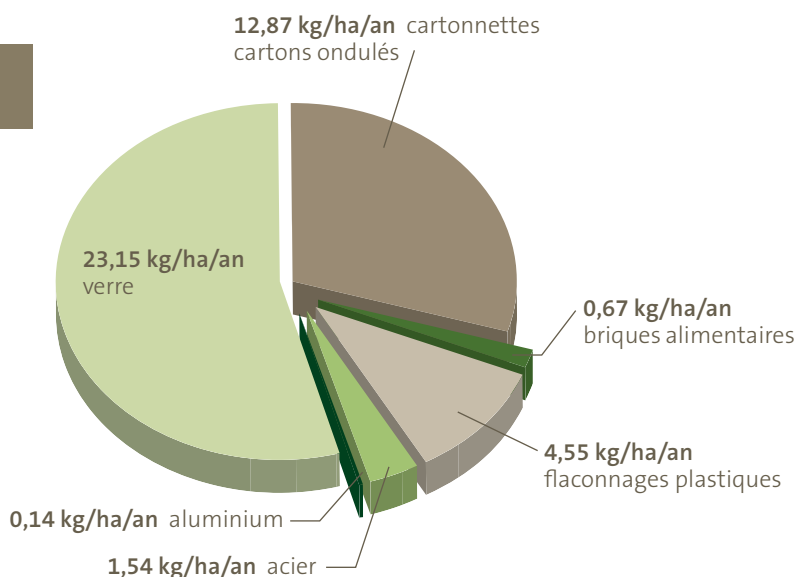
**Les refus liés aux seules erreurs de l'habitant représentent 16,70 % des tonnages entrants, en baisse par rapport à 2016** (17,89 % : chiffres calculés sur la base des 24 dernières caractérisations).

**Le taux de refus réel du centre de tri (erreurs habitant + erreurs process) est de 19,10 %**, plus élevé qu'en 2016 (18,8 %). La mise en place de l'Écosep peut expliquer ceci.

### Ratio en kg/hab/an par type d'emballage - 2017

**49,92 kg/hab/an soit + 0,28 % par rapport à 2016**

Valeurs moyenne des collectivités comparables  
40,5 kg/hab/an



# 3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les activités des services communaux génèrent divers types de déchets.

Les DMr et les multimatériaux sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Pour les déchets qui ne correspondent pas à ces deux catégories, les communes de la métropole disposent de divers modes de prise en charge possible :

## 3.1. LE GROUPEMENT DE COMMANDES

La convention de groupement de commandes a été reconduite en 2016 entre les différentes communes de la métropole :

Dans ce cadre, les communes peuvent recourir aux différents lots du marché « Traitement des déchets issus des services municipaux » pour le traitement approprié des produits suivants :

- **Les balayures** issues de l'entretien mécanisé des voiries, composées majoritairement de sables et de déchets organiques. Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux (canettes, emballages...)
- **Les déchets à valoriser** : Il s'agit de déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de 8 %, inexploitable car non broyable (linoleum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés.
- **Les déchets bois** : il s'agit de bois d'œuvre ou d'objet en bois brut (cagettes, planches, caisses...), le mobilier étant par ailleurs orienté par les communes vers la filière REP gérée par Eco mobilier. Ils sont valorisés comme matière première pour la fabrication de panneaux de particules ou comme combustible.
- **Les déchets inertes** : ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Pour les services communaux, ils résultent typiquement de travaux (gravats, bétons, tuiles, terres et granulats...)
- **Les végétaux** : à l'exclusion des feuilles ramassées sur la voirie traitées considérées comme balayures du fait de leur pollution potentielle par les hydrocarbures. Ils sont valorisés par compostage, une part correspondant à 15 % du tonnage apporté pouvant être récupérée par les communes sous forme de compost.
- **Les souches** : après broyage, elles sont intégrées dans le process de compostage.
- **Les métaux** : ferreux et non ferreux, ils correspondent à des mobiliers métalliques, des fûts vides et propres et tous types d'alliages. Leur valorisation génère des recettes pour la collectivité.

Le recours aux différents lots du marché de traitement dans le cadre de la convention de groupement de commandes suppose une adhésion préalable des communes à ces lots.

En 2017, la charge financière des frais de traitement s'établissait ainsi :

- Balayures pris en charge par Orléans Métropole.
- Autres produits pris en charge par les communes productrices.

## 3.2. LES DÉPÔTS EN DÉCHETTERIES

Pour des volumes réduits, des dépôts possibles en déchetteries :

- Autorisés aux seuls détenteurs de cartes d'accès aux mêmes conditions que les professionnels
- Volumes limités à 5 m<sup>3</sup> par apport (hors déchets toxiques limités à 50 kg)
- Accès aux heures d'ouverture au public (hors samedi et dimanche après-midi)

## 3.3. LE CENTRE DE TRANSFERT DE LA RUE HATTON

Des dépôts sont possibles au Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) :

- Autorisés aux seuls détenteurs de cartes.
- Outre les déchets classiquement reçus en déchetteries, il est possible de déposer sur ce site des déchets d'amiante.

Le Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) se situe à proximité immédiate des bureaux administratifs de la base sud située rue Hatton à Orléans. Il s'agit d'un lieu de dépôt pour les services municipaux, principalement pour les communes proches du site, mais aussi pour d'autres communes plus éloignées. Ces déchets sont pris en charge par des prestataires (associations, entreprises liées par des marchés et entreprises transporteurs dans le cadre d'une convention avec un éco-organisme).



### 3.4. DES DÉPÔTS DIRECTS À L'UTOM

Des déchets incinérables sans broyage préalable sont apportés directement à l'UTOM par les services municipaux. Ils correspondent aux déchets de nettoyage des marchés et des manifestations.

### 3.5. LE RECOURS À DES PRESTATAIRES HORS GROUPEMENT DE COMMANDES

Certaines communes, pour les lots auxquels elles ne sont pas adhérentes dans le cadre du groupement de commandes, recourent, via des consultations réalisées par leurs soins, à leurs propres prestataires. Les volumes concernés ne sont pas connus à l'heure actuelle.

**14 463 tonnes prises en charge pour les services municipaux** sur l'année 2017, soit une baisse de 6,9 % par rapport à 2016.

Les tonnages de ces flux représentent pour 2017 99,6 % des tonnages connus produits par les communes, le solde étant déposé en déchetteries.



#### PERSPECTIVES 2018

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'intégralité des coûts de traitement des déchets des services municipaux sera prise en charge par Orléans Métropole. Il en sera de même pour les recettes associées liées à la valorisation des métaux.
- Par ailleurs, le territoire se dote de pôles territoriaux afin de territorialiser les compétences transférées (espace public notamment).
- Cette prise en charge et l'organisation des pôles territoriaux devrait permettre à moyen terme une connaissance de la totalité des tonnages produits par l'activité des services communaux et de poursuivre un travail sur l'évolution à la baisse de ces flux, dans la logique d'exemplarité des collectivités mise en exergue par les réflexions liées au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

#### Évolution des principaux tonnages connus

	2014	2015	2016	2017	Exutoires 2017	en %	Evolution
							2017/2016
							en tonnes
<b>Balayures</b>	4 279	3 603	3 393	3 419	SOCOIM Chaingy	0,77%	26
<b>Cartons</b>	79	57	51	62	COVED Saran	21,57%	11
<b>Déchets à valoriser</b>	782	740	920	729	SOCOIM Chaingy	-20,76%	-191
<b>Déchets bois</b>	194	195	170	119	SUEZ Chevilly	-30,00%	-51
<b>Déchets incinérables</b>	1 412	1 343	1 288	1 490	UTOM ORVADE Saran	15,68%	202
<b>Déchets inertes</b>	4 306	4 695	4 077	3 811	SETRAD Mézières/SUEZ Chevilly	-6,52%	-266
<b>Métaux</b>	117	109	61	108	SOCOIM Chaingy	77,05%	47
<b>Souches</b>	61	73	73	97	SUEZ Chevilly/ Gabriel St Jean le Blanc	32,88%	24
<b>Végétaux</b>	6 052	5 530	5 511	4 630	SUEZ Chevilly/ Gabriel St Jean le Blanc	-15,99%	-881
<b>Total</b>	<b>17 282</b>	<b>16 345</b>	<b>15 544</b>	<b>14 463</b>		<b>-6,94%</b>	<b>-1 080</b>



# 4 L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES



## LES DÉCHETTERIES



### 6 déchetteries sur le territoire :

**Déchetterie Est - Chécy** : Parc d'activités de la Guignardière – rue Pierre et Marie Curie

**Déchetterie Ouest - Ingré** : Chemin de la Vallée de l'Azin

**Déchetterie Sud Ouest - Orléans** : Chemin du Clos de l'Alouette – 33 rue Hatton

**Déchetterie Sud Est – Saint-Cyr-en-Val** : Avenue du parc Floral

**Déchetterie Nord Est – Saint-Jean-de-Braye** : Parc Archimède – rue de la Burelle

**Déchetterie Nord - Saran** : Zone d'activités de Montaran – rue Marcel Paul



• Les installations datent des années 1992 et 1993.



• L'accès est réservé aux habitants de la métropole orléanaise et aux professionnels munis d'une carte d'accès.



• Volume d'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> pour les particuliers et 5 m<sup>3</sup> pour les professionnels.

### TRAVAUX RÉCENTS

• **2014** : mise aux normes de l'assainissement sur la déchetterie de Saint-Cyr-en-Val.

• **2015** : agrandissement et mise aux normes sur la déchetterie de Saran.

HORAIRESD'OUVERTURE	Période haute du 1 <sup>er</sup> mars au 30 nov.		Période basse du 1 <sup>er</sup> déc. au 28 fév.	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi				
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h30	10h00-12h00	14h00-17h30
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi			9h00-12h00	
Dimanche	9h00-13h00			

De larges plages horaires d'ouverture :

- 46 heures hebdomadaires en période haute
- 35 heures hebdomadaires en période basse

#### Trois axes essentiels forgent les actions concernant les déchetteries :

- Réduire les déchets à la source et dans la gestion par le particulier.
- Faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière.
- Drainer vers les déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation que les déchetteries.

Depuis 2010, l'exploitation des déchetteries est certifiée ISO 14001 afin d'améliorer le fonctionnement des installations (mise en conformité) et les conditions d'accueil des usagers. En 2015, la certification des déchetteries a été renouvelée pour 3 ans.

## 4.1. LE NOUVEAU MARCHÉ D'EXPLOITATION

Le marché d'exploitation des déchetteries et des 3 nouvelles Végé'tri a été relancé en 2017 pour une attribution le 4 décembre 2017 pour une durée de 5 ans. Ce marché a connu quelques changements :

L'allotissements en 4 lots :

- **Lot 1 : exploitation des déchetteries avec une variante portant sur des innovations technologiques (application, temps d'attente sur les sites...)**
- **Lot 2 : exploitation des Végé'tri et transport/traitement des végétaux sur les déchetteries et les Vegé'tri avec une variante portant sur des innovations technologiques (animations autour du zéro pesticide, broyage des végétaux...)**
- **Lot 3 : transport et broyage des déchets à valoriser.**
- **Lot 4 : accueil, transport, traitement de l'amiante lié.**

Les 4 lots ont été attribués à la société SOCCOIM basée à Chaingy.

Orléans Métropole souhaitant développer de nouvelles filières, le prestataire a proposé le tri des plastiques rigides et souples. La collectivité a fait le choix de mettre en place uniquement les plastiques souples courant avril 2018.

Autre nouveauté, l'amiante lié est également réceptionné sur la déchetterie nord à Saran. Les collectes s'effectuent tous les jeudis des semaines paires sur la déchetterie sud-est et en semaines impaires sur la déchetterie nord.

Autre changement, le prestataire a fait le choix de prévoir un système de **compaction fixe (trackmat)** installé sur la déchetterie sud-est afin d'éviter les longs trajets pour le système de compaction mobile (packmat), itinérant sur les 6 déchetteries. L'objectif de ce changement est une meilleure réactivité, et moins de débordement de caissons à confirmer en 2018 avec l'installation de cet équipement en mars.

## 4.2. L'ACTIVITÉ 2017

### LES QUANTITÉS COLLECTÉES

Évolution des principaux tonnages connus

Année	2016		2017		Évolution 2016 / 2017
Population de référence (hab ; INSEE)	279 549		290 899		
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	16 913 t	60,00	16 617 t	58,95	-1,8%
Déchets inertes	16 113 t	57,16	15 024 t	53,30	-6,8%
Déchets non valorisés	10 248 t	36,35	9 056 t	32,12	-11,6%
Déchets incinérables	4 498 t	15,96	5 854 t	20,77	30,1%
Déchets Bois	3 102 t	11,00	2 496 t	8,85	-19,5%
Métaux	2 353 t	8,35	2 273 t	8,06	-3,4%
Souches	123 t	0,44	145 t	0,51	17,9%
Palettes en Bois	70 t	0,25	97 t	0,35	40,0%
Huiles végétales	8 t	0,03	10 t	0,04	26,1%
Plâtre	101 t	0,36	0 t	-	-100,0%
Capsules Nespresso	4 t	0,01	6 t	0,02	52,0%
Sous-total déchets non dangereux non REP*	53 532 t	189,90 t	51 578 t	182,97	-3,6%
Cartons	1 528 t	5,42	1 609 t	5,71	5,3%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 637 t	5,81	1 434 t	5,09	-12,4%
Verre	651 t	2,31	714 t	2,53	9,8%
Déchets d'Eléments d'Ameublement	1 213 t	4,30	2 236 t	7,93	84,4%
Papiers					
Multimatériaux	651 t	2,31	581 t	2,06	-10,8%
Sous-total papiers + multimatériaux	651 t	2,31	581 t	2,06	-10,8%
Huiles minérales	65 t	0,23	75 t	0,26	14,4%
Piles et accumulateurs	14 t	0,05	14 t	0,05	1,6%
Pneus	66 t	0,23	63 t	0,22	-4,3%
Cartouches d'encre	1 t	0,01	1 t	0,00	-5,9%
Sous-total filières REP*	5 826 t	20,67 t	6 726 t	23,86	15,5%
Déchets dangereux	313 t	1,11	336 t	1,19	7,4%
Batteries automobiles	37 t	0,13	31 t	0,11	-17,6%
Amiante	60 t	0,21	55 t	0,19	-9,0%
Sous-total déchets dangereux non REP*	410 t	1,46	422 t	1,50	2,7%
<b>Total</b>	<b>59 768 t</b>	<b>212,02</b>	<b>58 726 t</b>	<b>208,32</b>	<b>-1,7%</b>

\*REP : responsabilité élargie des producteurs / \*Déchets à valoriser = déchets broyés et incinérés dont 2% enfouis

## 4 L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES (suite...)

Il convient de préciser que les tonnages des professionnels sont inclus dans les tonnages présentés dans ce tableau.

**Une baisse de 1,7 % des tonnages en 2017**  
(1 043 tonnes en moins) par rapport à 2016.

Cette baisse constatée entre 2016 et 2017 est liée principalement au fait que l'année 2016 a été marquée par des inondations qui ont généré une hausse des tonnages.

La filière des déchets incinérables est en hausse, avec une augmentation de 30 % (1 356 tonnes supplémentaires).

En 2017, aucune nouvelle filière n'a été mise en place. Un constat peut donc être dressé sur certaines filières.

Les déchetteries comportent 17 colonnes d'apport volontaire pour le flux verre et 17 colonnes d'apport volontaire pour le flux multimatériaux.

### Les Filières à Responsabilité Élargie des producteurs (REP)

Pour rappel, le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

Les REP en vigueur sur les déchetteries sont les suivantes :

- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electrique et Electronique « OCAD3E-ECOLOGIC » (1 431 tonnes).
- **DEEE** : Lampes-Tubes « OCAD3E-RECYLUM » (2.667 tonnes).  
Baisse de 12 % car apports important en 2016, en raison des inondations de juin 2016.
- **DDS** : Déchets Dangereux Spécifique des Ménages « ECO-DDS »  
Hausse de 18 tonnes par rapport à l'an dernier (202 tonnes).
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublements « ECO-MOBILIER »  
Hausse de plus de 84%, mise en place de caissons sur toutes les déchetteries sauf pour Orléans, mise en place attendue, courant avril-mai 2018 (2 336 tonnes).
- **PNEUMATIQUES SANS JANTES** : ALIAPUR  
Baisse de 4 % des tonnages par rapport à l'an dernier (63 tonnes).

La filière des déchets d'amiante lié, réservée aux particuliers, est mise en place depuis septembre 2010 sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val, et sur la déchetterie Nord à Saran depuis le 4 décembre 2017. Cette filière reste fortement utilisée, malgré une baisse de 9 % pour cette année.

Nous prévoyons pour le prochain marché, une collecte plus rapprochée et moins de stock de déchets d'amiante sur les déchetteries.

### LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

#### Fréquentation des déchetteries de 2015 à 2017 :

	Nombre d'entrées	Tonnes de déchets	kg/entrée	Nombre de rotations
2015	725 831	56 465 t	77,8	8857
2016	752 646	59 768 t	79,4	9391
2017	769 949	58 726 t	76,3	9104

Le nombre d'entrées présenté dans ce tableau intègre les 21 062 passages de professionnels.

Près de **770 000 apports en déchetteries en 2017**, soit une **augmentation de la fréquentation de 2 %** par rapport à 2016.

Le nombre de rotations et les tonnages ont très largement baissé.

### LES TRAVAUX RÉALISÉS

Dans le cadre de la mise en conformité des déchetteries, des travaux ont été réalisés sur les déchetteries :

#### • Déchetterie ouest :

> L'élargissement du haut de quai (environ 3 mètres de large) permettant une meilleure fluidité sur le site et des places de stationnements.

> La mise en place d'une clôture répulsive sur la périphérie de la déchetterie. En cas de déclenchement d'alarme, une société de surveillance intervient sur site.



• **Déchetteries sud-est et nord-est :**

- > L'installation de nouveaux locaux DDS respectant les dernières normes.
- > La mise en place de garde-corps pour protéger contre le risque de chute.
- > L'installation de locaux pour le réemploi.
- > Le rehaussement des quais gravats.
- > La mise aux normes de l'éclairage.



• **Déchetterie sud-ouest :**

- > La mise aux normes de l'éclairage.
- > L'installation d'une vidéo-protection.

• **Déchetterie nord :**

- > L'installation d'un local pour les DDS.

Et la création de 3 Végé'tri, plateformes de dépose des végétaux au sol, sur Chécý, Ingré et Saint-Pryvé Saint-Mesmin.



**PERSPECTIVES 2018**

- Des études pour la création de 2 nouvelles Végé'tri sur Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val.
- La mise en place d'une expérimentation sur le réemploi sur la déchetterie Nord à Saran en partenariat avec un groupement de l'Économie Sociale et Solidaire (Ressource AAA/Emmaüs Loiret/Envie/Interaction/Respire et Abraysie Développement).

**4.3. LES APPORTS DES PROFESSIONNELS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, tout professionnel doit obtenir une carte auprès de la collectivité pour pouvoir accéder aux déchetteries.

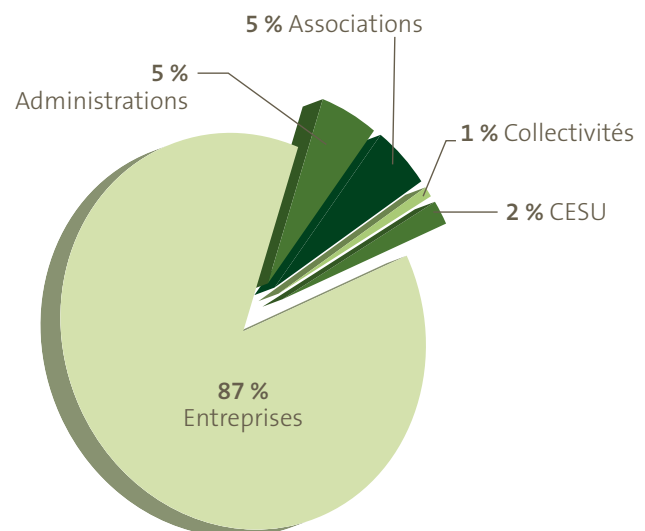
Ce système permet une meilleure traçabilité des déchets déposés et une facturation des apports faits par les professionnels.

**Évolution annuelle du nombre de contrats**

2016	2017	Évolution 2016/2017
2 480	2 586	4,27 %

Depuis 2006, le nombre de professionnels contractualisés a augmenté de 134 %. Ces professionnels sont essentiellement basés sur le territoire métropolitain (77,7 %) et 10 % sont basés en dehors du Loiret.

**Typologie des professionnels contractualisés**





### Quantités apportées en déchetteries par type de professionnels

Année	2016				2017				Evolution 2016-2017
	Quantités de déchets déposées en tonnes	Part catégories professionnelles	Part déchets non dangereux	Part déchets dangereux	Quantités de déchets déposées en tonnes	Part catégories professionnelles	Part déchets non dangereux	Part déchets dangereux	
Administrations	212,8 t	4,5%	98,7%	1,3%	264,2 t	4,1%	99,7%	0,3%	24,1%
Associations	1 016,0 t	25,9%	99,9%	0,1%	1 598,0 t	24,6%	99,9%	0,1%	57,3%
Cesu	156,0 t	3,6%	100,0%	0,0%	130,5 t	2,0%	100,0%	0,0%	-16,3%
Collectivités	14,4 t	0,3%	95,4%	4,6%	02,0 t	0,0%	51,4%	48,6%	-85,8%
Entreprises	2 888,4 t	63,7%	99,9%	0,1%	4 423,3 t	68,2%	99,9%	0,1%	53,1%
Orléans Métropole	28,4 t	0,8%	100,0%	0,0%	28,9 t	0,4%	100,0%	0,0%	1,7%
Autres (gens du voyage, bailleurs...)	43,7 t	1,1%	100,0%	0,0%	40,5 t	0,6%	100,0%	0,0%	-7,2%
TOTAL	4 359,7 t	100,0%	99,8%	0,2%	6 487,4 t	100,0%	99,9%	0,1%	48,8%

On observe **une hausse globale des tonnages sur les déchetteries** en 2017 par rapport à 2016.

La progression de la quantité globale des déchets déposés en déchetteries est corrélée à l'évolution des quantités de déchets déposées par les professionnels. Ces derniers ont apporté près de 48 % de plus de déchets par rapport à 2016. La part représentée par les déchets des professionnels dans les déchetteries a baissé de 3,63 % (11,05 %) par rapport à celle de 2016 (7,42 %).

#### 4.4. LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Deux filières spécifiques sont réservées aux particuliers :

Depuis le 28 septembre 2010, le **retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié** ont été mis en place sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val et depuis 2017 sur la déchetterie Nord à Saran. Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.



#### Évolution des filières réservées aux particuliers

	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Nombre de cartes distribuées	861	1004	916	-8,8%
Compost retiré en m <sup>3</sup>	1 105,1 m <sup>3</sup>	861,1 m <sup>3</sup>	949,8 m <sup>3</sup>	10,3%
Amiante lié déposé en Tonne	36,7 t	27,4 t	37,6 t	37,2%
Nombre de retraits de Paillage	578	646	636	-1,5%

Pour les déchets d'amiante lié, il s'agit ici des quantités déposées par les usagers et non des quantités évacuées par le prestataire de traitement.

Un certain nombre de comptes ont été clôturés ou bloqués à la suite du départ de certaines familles de la métropole et de l'impossibilité de La Poste à distribuer les courriers d'information. Pour ces dernières, il a été supposé qu'elles n'habitaient plus à l'adresse déclarée lors du retrait de la carte d'accès.

Deux journées de distribution de bois raméal fragmenté (paillage) ont été organisées le 24 mars et le 7 avril 2017 sur le site de la société Setrad situé à Mézières-lez-Cléry, à l'attention des particuliers possesseurs de cartes d'accès. Le volume maximal autorisé était de 500 litres, soit 0,50 m<sup>3</sup>.

## 5 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRES

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

Les déchets retenus sont les REFIOM issus de l'incinération et les encombrants collectés en porte-à-porte, issus des déchetteries et des services techniques municipaux.

	2 010	2 017
REFIOM issus de l'incinération	3 397	3 377
Encombrants collectés en porte à porte traités par enfouissement	1 127	29
Tonnages des déchetteries traités par enfouissement	477	419
Tonnages des services techniques municipaux traités par enfouissement	837	58
Quantité en tonnes de la collectivité	5 838	3 883
Quantité en tonnes (base 100 en 2010)	100	67

La part enfouie est de 2% du tonnage des encombrants en 2017.

Les déchets à valoriser captés sur les déchetteries et issus des services municipaux sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, inexploitable car non broyable (linoleum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés.

En 2017, la part enfouie est de 5% du tonnage déchets à valoriser pour les déchetteries et de 2% du tonnage déchets à valoriser pour les services techniques municipaux.

Le nouveau marché d'exploitation des déchetteries prévoit l'incinération de 98 % des tonnages de déchets à valoriser et le stockage de 2% du tonnage pour tendre vers 0% à la fin du marché.

# 06 | L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER



**LE TAUX DE LA TEOM**  
DEPUIS 2005  
**8,73 %**



**COÛT COMPLET MOYEN**  
**471 €HT**  
À LA TONNE



**COÛT COMPLET MOYEN**  
**33,70 €HT**  
PAR HABITANT



# 1 LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

## 1.1. LES MARCHÉS PUBLICS

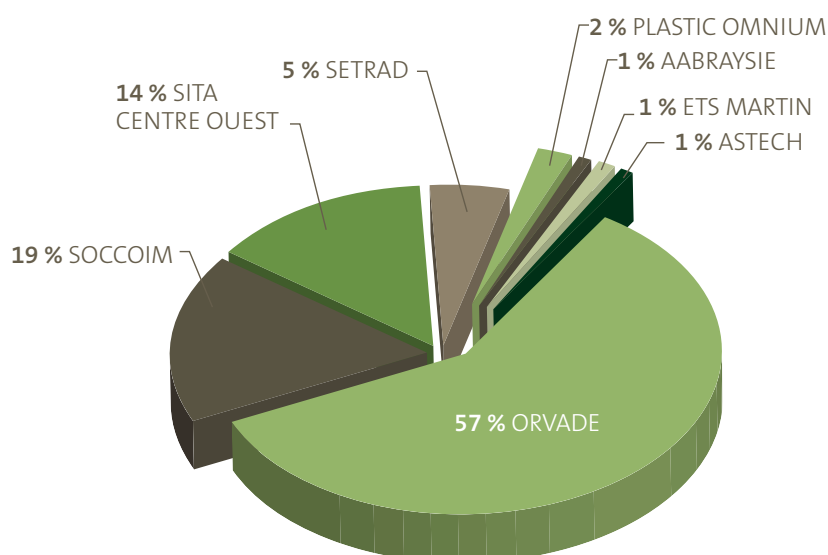
NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	ÉCHÉANCE DU CONTRAT
<b>COLLECTE</b>		
Collecte des DMr et collectes sélectives en porte-à-porte	SITA	01/06/2022
Collecte des encombrants et traitement	VEOLIA	31/12/2017
Collecte des cartons des professionnels	SITA	01/06/2022
Collecte du verre des professionnels	SITA	01/06/2022
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	31/12/2017
Fourniture de pièces électriques et détection de pannes	LAPAUZE PAUL	30/06/2018
Fourniture embrayages, freins, filtres	LAPAUZE PAUL	30/06/2018
Fourniture de pièces FIAT et prestations de réparation véhicules FIAT	LAPAUZE PAUL	14/06/2018
Fourniture de pièces et prestations de réparation VL	ATAC Pièces auto	14/06/2018
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	15/11/2018
Acquisition de bennes et pièces associées	LAUMONIER	29/04/2018
Fourniture châssis 12T et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	30/04/2018
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	07/09/2018
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	11/08/2018
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	07/09/2018
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	11/08/2018
Chaudronnerie/peinture sur matériel roulant	GRENAILLAGE PEINTURE CLAISSE	31/12/2017
Chaudronnerie/peinture sur colonnes	GRENAILLAGE PEINTURE CLAISSE	31/12/2017
Contrôle conformité matériel roulant et non roulant	APAVE	31/12/2018
<b>TRAITEMENT</b>		
Incinération	ORVADE	05/11/2019
Tri	ORVADE avec sous-traitant SOCCOIM	05/11/2019
Transfert et tri des cartons vers UTOM	COVED avec sous-traitant ORVADE	31/12/2017
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV, bois, balayures, inertes zones nord et sud, végétaux zones nord et sud et enlèvement des caissons DMR)	SOCCOIM	31/12/2017
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	03/12/2017
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	03/12/2022
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2018
DSP Mâchefers	SETRAD	31/10/2019
Stockage du verre	SOCCOIM	30/06/2018
<b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>		
Lavage des PAV	ANCO	30/06/2018
Mise en œuvre d'un dispositif de télérelevés des taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire	SIGRENEA	07/09/2018
Travaux d'aménagement pour l'amélioration de la collecte des déchets	EUROVIA	30/06/2017
<b>CONTENANTS</b>		
Fourniture de bacs	PLASTIC OMNIUM	01/07/2018
Fourniture sacs végétaux	TAPIERO	31/12/2017
Fourniture de sacs pour la collecte des DMr	POWERPACK	11/05/2017
Fourniture de sacs pour la collecte des DMr	PTL	26/05/2019
Acquisition colonnes enterrées	ASTECH	01/10/2018
Acquisition colonnes aériennes	COMPOECO	25/10/2018
Acquisition composteurs	QUADRIA	31/12/2017
<b>DIVERS</b>		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SOA	31/12/2018
Location et nettoyage des vêtements de travail	ELIS	21/08/2018



## 1 LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION (suite...)

Prestataires	MONTANT ANNUEL VERSE (€ TTC)								Evolution 2017/2016
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
ORVADE	9 136 013	9 082 274	10 133 295	10 227 736	10 683 537	11 366 452	10 722 854	<b>11 548 534</b>	7,7%
SOCCOIM	4 455 791	4 861 612	3 933 140	3 483 575	3 727 814	3 497 932	3 660 044	<b>3 860 320</b>	5,5%
COVED	2 444 929	486 116	12 374		76 803	91 616	74 168	<b>75 842</b>	2,3%
SITA Centre Ouest	740 264	3 110 470	3 320 721	3 195 012	3 439 204	3 310 033	2 990 456	<b>2 840 140</b>	-5,0%
SETRAD	1 354 706	1 052 750	1 074 564	1 112 295	1 107 979	1 022 996	1 029 276	<b>1 013 977</b>	-1,5%
SITA NEGOCE					18 086	23 343			
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT				44 300	142 126	181 643	199 615	<b>202 370</b>	1,4%
COLLECTI 'SABLE	292 722		142 991	141 227	122 028	18 500	44 964		-100,0%
ETS MARTIN	197 895	215 189	231 651	191 667	34 475	91 655	148 231	<b>176 549</b>	19,1%
BS ENVIRONNEMENT				3 283	5 792	5 040	6 123	<b>6 686</b>	9,2%
TERCOL	27 973		223 898	232 739	299 053	29 396			
PLASTIC OMNIUM	547 193	684 253	88 197	102 776	164 412	125 684	1 175 014	<b>325 275</b>	-72,3%
CONTENUR	1 475 810	205 587	236 811	248 565	246 268	126 558			
CITEC	40 604	2 777	15 236	36 323	14 430	5 412	11 394		-100,0%
ASTECH				127 778	150 920	102 536	147 026	<b>142 823</b>	-2,9%
SODIMAVI				202 345	3 790	247 037	469 386	<b>74 794</b>	-84,1%
LOIRET TRUCKS	785 323	345 080	61 073	213 271	45 017	57 831	127 258	<b>58 034</b>	-54,4%
SEMAT	663 939	186 739	188 368	22 997	38 223	48 888	38 322	<b>27 821</b>	-27,4%
LAPAUZE	11 517	48 100	33 412	12 706	9 066	43 120	39 561	<b>41 800</b>	5,7%
EUROVOIRIE	4 277	357		244 440	2 366	182 856	369 807	<b>24 897</b>	-93,3%
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	79 420	93 127	116 569	81 553	66 143	73 608	78 107	<b>72 121</b>	-7,7%
<b>TOTAL</b>	<b>22 258 376</b>	<b>20 374 431</b>	<b>19 812 300</b>	<b>19 924 588</b>	<b>20 397 532</b>	<b>20 652 134</b>	<b>21 331 603</b>	<b>20 491 984</b>	<b>-3,9%</b>

### Typologie des professionnels contractualisés



Les principales rémunérations versées aux prestataires ont baissé de -6 % entre 2016 et 2017.

**Les dépenses liées aux marchés de prestations ont augmenté de presque 2 %** mais les dépenses liées à l'acquisition de contenants et à l'acquisition de poids lourds ont fortement baissé (2016 était une année d'ajustement des collectes).

Concernant les prestations :

- **+7,7 % pour ORVADE** : augmentation des dépenses d'incinération et de tri en lien avec la forte hausse des tonnages incinérés (70 251 tonnes en 2016 et 105 000 tonnes en 2017).

- **+5,5 % pour SOCCOIM** : baisse des dépenses de collecte des encombrants en porte-à-porte mais hausse des dépenses d'exploitation des déchetteries (+8%).
- **-5 % pour SITA** : baisse des dépenses de collecte en porte-à-porte (-6 %) en lien avec la baisse des indices de révision.
- **+19,1 % pour MARTIN ENVIRONNEMENT** : après une hausse de 61 % entre 2015 et 2016 : l'organisme repreneurs ECO DDS, très exigeant avec le traitement des déchets dangereux, récupère de moins en moins de tonnages.

## 2 LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

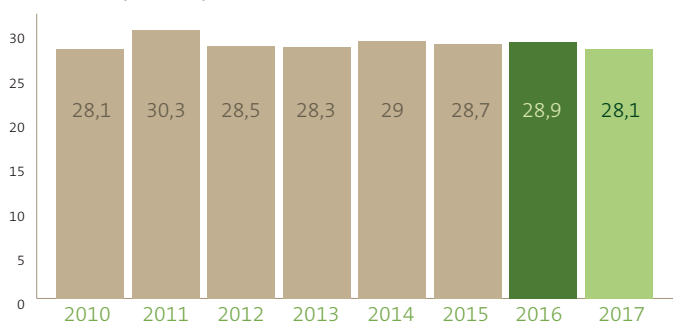
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2017 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

### 2.1. LES DÉPENSES

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2010 (en M€)

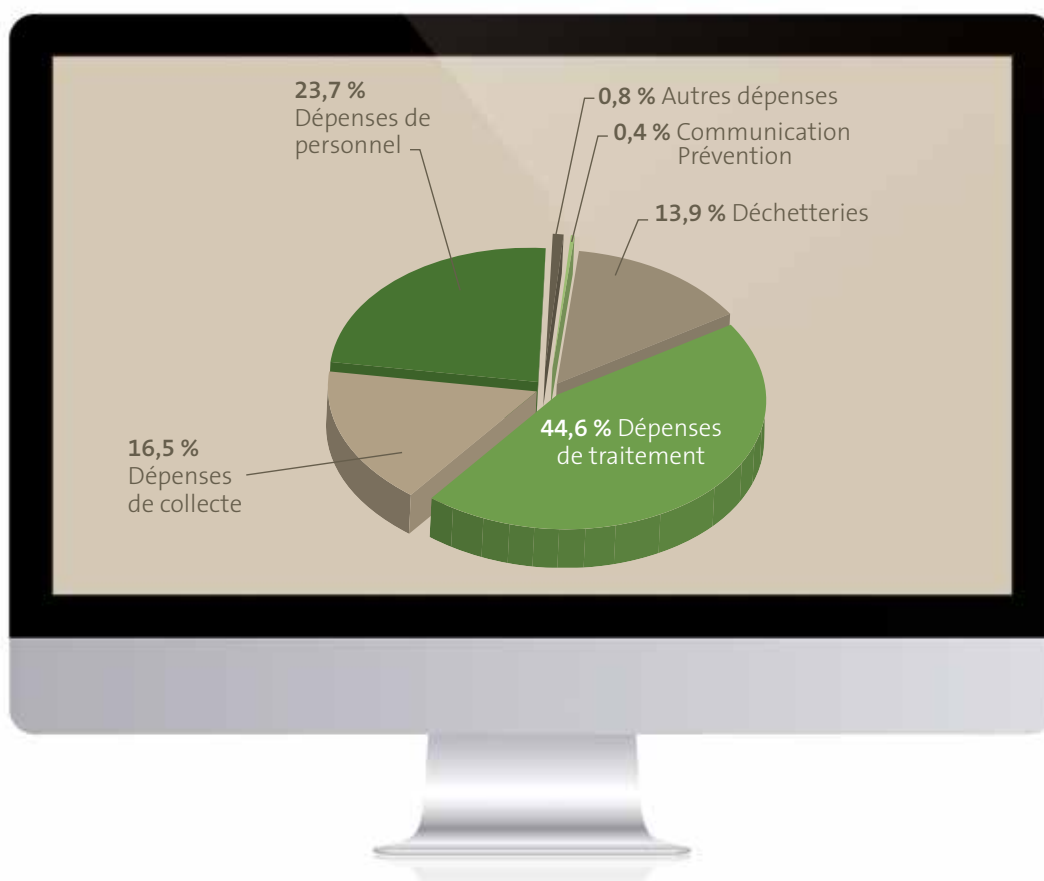


Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de traitement pour un montant de 12,6 M€ (12,2 M€ en 2016).
- Dépenses de personnel pour un montant de 6,7 M€ (6,9 M€ en 2016).
- Dépenses de collecte pour un montant de 4,7 M€ (5,2 M€ en 2016).
- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 3,9 M€ (3,9 M€ en 2016).
- Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,6 M€ en 2016) : il s'agit des régularisations de rattachements.
- Dépenses de communication / prévention pour 0,1 M€ (0,1 M€ en 2016).

En 2017, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 28,1 M€ (y compris les charges de personnel), soit une baisse de 3 % par rapport à 2016 (28,9 M€). Le cadre budgétaire avait prévu 2 % de baisse hors charges de personnel.

#### Répartition des dépenses de fonctionnement



## 2 LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT (suite...)

### ■ Les dépenses de collecte

Elles baissent de **10,6 %** par rapport à 2016 (-0,553 M€).

Elles se composent des dépenses liées aux paiements aux prestataires de collecte pour un montant de 3,3 M€ (3,8 M€ en 2016) et au fonctionnement de la régie communautaire pour un montant de 1,4 M€ (hors dépenses de personnel).

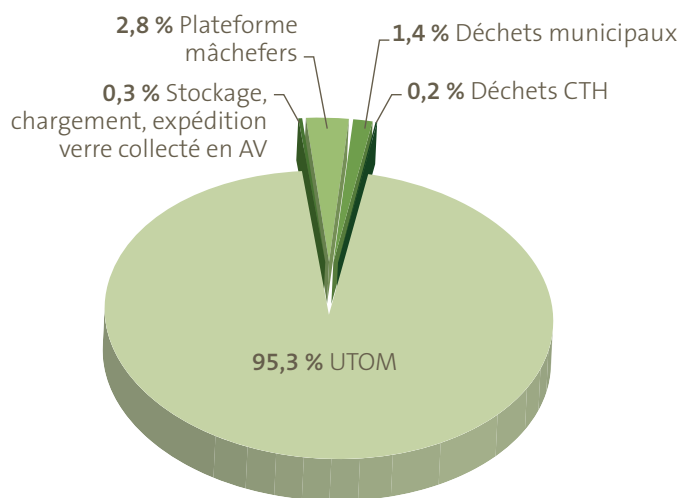
L'évolution à la baisse des dépenses en prestations est justifiée par la baisse des dépenses de collecte en porte-à-porte (-0,440 M€), l'arrêt en août 2016 du marché de gestion des textiles usagés (-0,277 M€) et la révision à la baisse des périmètres (diminution des fréquences de collecte DMr et multimatéreaux) sur une année entière (réorganisation des collectes intervenue au 23 mai 2016).

### ■ Les dépenses liées aux déchetteries

Les charges du marché d'exploitation **restent stables**.

### ■ Les dépenses de traitement

#### Répartition des dépenses de traitement



**Hausse globale de 2,8 %** par rapport à 2016 (+ 0,340 M€), avec :

- Une augmentation de 0,500 M€ pour les dépenses d'incinération (0,300 M€ en charges d'incinération et 0,200 M€ pour la TGAP réglementaire).
- Une baisse de 0,110 M€ des dépenses de tri.
- Une baisse de 0,060 M€ des dépenses de traitement des déchets municipaux.

### ■ Les dépenses de personnel

Elles baissent de **3,5 %** par rapport à 2016. Les charges d'intérim d'insertion représentent 4 % du budget du personnel et baissent de 18 % par rapport à 2016. La réorganisation des collectes avait nécessité des moyens spécifiques complémentaires en 2016 (accueil, communication, distribution des bacs) qui n'ont plus eu lieu d'être en 2017.

### ■ Les autres dépenses

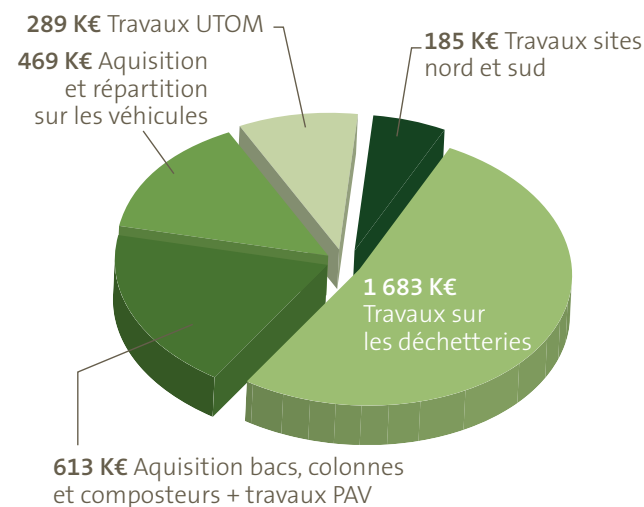
Les autres dépenses représentent 1,2 % des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement aux recettes liées à la revente des déchets triés (reprises Eco-Emballages reversées au SMIRTOM de Beaugency pour 0,2 M€) et à des opérations comptables (0,034 M€ en 2017 et 0,370 M€ en 2016), aux dépenses de communication (0,4 % soit 0,1 M€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement en 2017 s'élèvent à 3,2 M€** (hors reports d'un montant de 2,8 M€), réparties comme suit :

- Travaux sur les déchetteries pour 1,683 M€ dont 1,237 M€ pour la création de 3 plateformes de déchets verts (Ingré, Chécy, Saint-Pryvé Saint-Mesmin).
- Acquisitions des colonnes, composteurs et aménagement de PAV pour 0,613 M€.
- Acquisitions et réparations sur les véhicules pour 0,469 M€.
- Travaux UTOM pour 0,289 M€.
- Travaux sur les sites nord et sud pour 0,185 M€.

#### Répartition des principales dépenses d'investissement



**Les reports d'investissement s'élèvent à 2,8 M€** et se répartissent comme suit :

- Acquisition de véhicules de collecte pour 1,5 M€.
- Travaux sur les déchetteries pour 0,7 M€.
- Acquisition de bacs et colonnes pour 0,3 M€.
- Travaux d'aménagement des sites nord et sud pour 0,1 M€.
- Travaux liés à l'UTOM pour 0,05 M€.

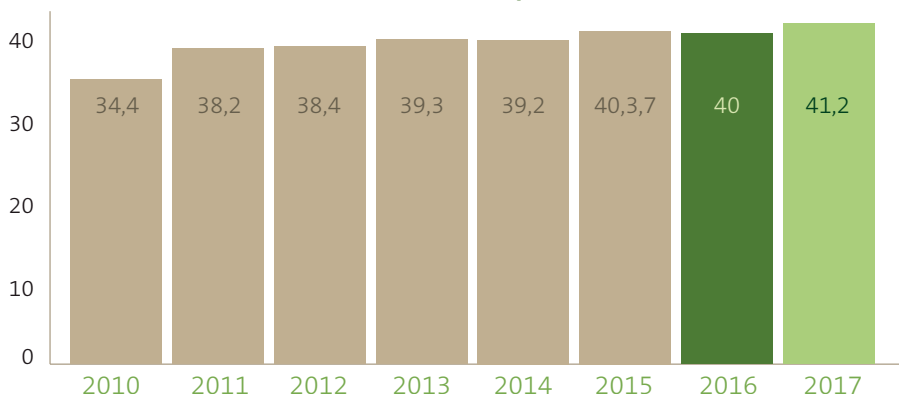
**28.1 M€**  
de dépenses  
de fonctionnement

**3.2 M€**  
de dépenses  
d'investissement

## 2.2. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2010 (en M€)



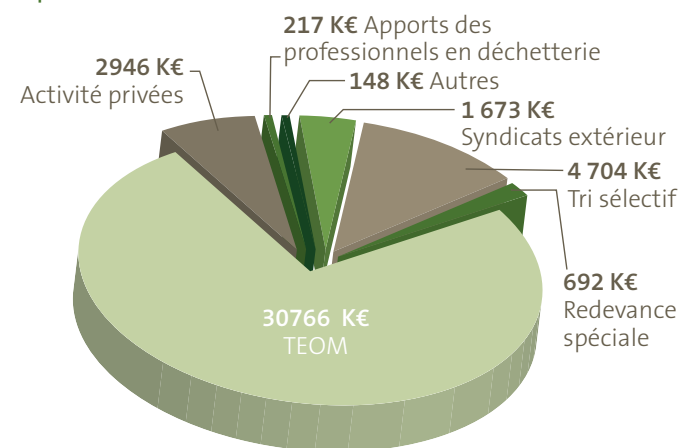
En 2017, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 41,2 M€ et augmentent légèrement (+2,8 %) par rapport à 2016 (40,0 M€).

Elles se composent de la manière suivante :

- **La TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 30,8 M€ (30,4 M€ en 2016, soit +0,4 M€). L'augmentation s'explique par l'augmentation des bases fiscales et le dynamisme foncier de l'agglomération.
- **Les recettes liées au tri**, pour un montant de 4,7 M€ (5,2 M€ en 2016), dont :
  - > Le soutien à la tonne triée Eco-Emballages pour 2,3 M€,
  - > La vente de matériaux pour 1,1 M€.
  - > La valorisation du papier pour 0,5 M€.
  - > Les reprises en déchetteries pour 0,3 M€.
  - > La reprise EcoFolio pour 0,2 M€.
  - > La REP ameublement pour 0,2 M€

- Les recettes de traitement des déchets du syndicat extérieur (Beaugency) pour un montant de 1,6 M€ (1,6 M€ en 2016).
- La redevance spéciale pour un montant de 0,69 M€ (0,73 M€ en 2016).
- Les recettes diverses pour un montant de 0,1 M€, dont 0,07 M€ correspondant aux opérations de fin d'exercice (régularisation des recettes).
- Les recettes liées aux professionnels en déchetteries pour un montant de 0,2 M€.

#### Répartition des recettes de fonctionnement



#### SÉCTION D'INVESTISSEMENT

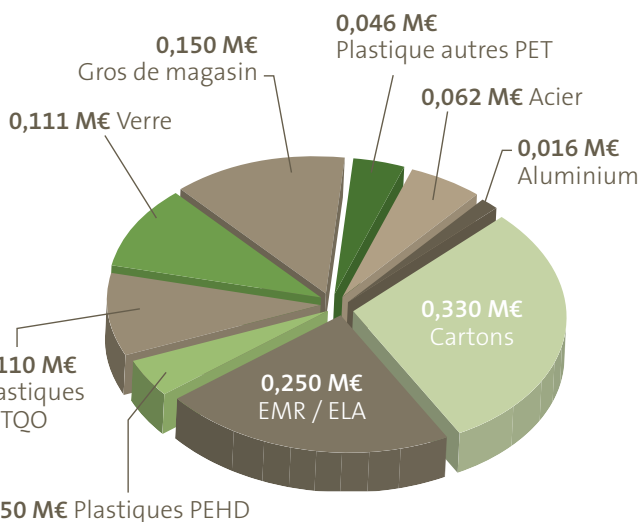
Le montant total des recettes d'investissement de la compétence s'élève à 0,061 M€ hors reports d'investissement.

Ces recettes baissent par rapport à 2016 : -73 % (0,227 M€ en 2016).

Elles correspondent aux recettes de fonds de concours et de cofinancement liées aux implantations de points de collecte enterrés par les communes et les bailleurs.

**41.2 M€**  
de recettes  
de fonctionnement

**0.061 M€**  
de recettes  
d'investissement



- Les recettes liées aux activités privées pour un montant de 2,9 M€ (1,6 M€ en 2016).
  - > Recettes électriques = 1,65 M€ (+ 0,71 M€ par rapport à 2016 : reprise d'une année normale d'exploitation après une année 2016 réduite (5 mois en moins en 2016 à cause des inondations survenues en mai 2016),
  - > Déchets d'activité économique = 0,6 M€.



# 3 LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES TAXE ET REDEVANCE

## 3.1. LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés est assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

Orléans Métropole est soumise à la TEOM. **Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelles que soient les communes.**

Pour les collectivités soumises à la TEOM, 2 types d'exonération coexistent :

- L'exonération de droit pour les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction.
- L'exonération facultative pour les locaux non desservis ou n'utilisant pas le service ou soumis à la redevance spéciale.

### ■ Exonération de droit

L'article 1521-III prévoit l'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies par le service de collecte, mais avec la faculté pour la collectivité, depuis la loi de finances de 2004, de supprimer par délibération cette exonération.

La délibération prise en septembre 2010, suite à la réorganisation des collectes au sein du territoire d'Orléans Métropole, avait pour objet de mieux encadrer le dispositif d'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies du territoire communautaire. Ces zones exonérées de droit de la TEOM et héritées des communes correspondent en grande majorité aux zones d'activité économique, non desservies par ces dernières avant le transfert de compétence à la communauté.

6 zones d'activité sont ciblées sur les 15 zones que compte l'agglomération.  
Ces 6 zones regroupent quelques 1 092 locaux.

### ■ Exonération facultative

Faisant suite à la réorganisation des collectes en 2010 et la possibilité donnée par la loi de finances de 2004, Orléans Métropole a supprimé les exonérations facultatives de TEOM depuis 2011.

En effet, les demandes se limitaient à une vingtaine d'entreprises pour lesquelles l'analyse par les services était rendue complexe par :

- La diversité et l'opacité des justificatifs transmis sur le flux déchets ménagers assimilés.

- Les difficultés des entreprises à avoir recours à des filières locales de valorisation et notamment à l'usine de traitement de la métropole (gestion des déchets d'activité économique totalement confiée à l'exploitant).
- L'accès aux entreprises les plus informées.

## 3.2. LA REDEVANCE SPÉCIALE

La loi du 13 juillet 1992 a instauré l'obligation, pour les communes ayant opté pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de créer une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages.

La redevance spéciale est représentative du coût du service supporté par la collectivité. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination des petites quantités de déchets.

Par délibération du 8 juillet 2004, le conseil de communauté a décidé de l'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des communes d'Orléans Métropole. Sont assujetties à la redevance spéciale, conformément aux dispositions réglementaires :

- Les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de services, y compris les sociétés d'économie mixte, produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine.
- Les administrations de l'État, les collectivités locales et leurs établissements.

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à redevance. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement **119 établissements** (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire. Les tarifs 2016 se décomposent comme suit :

## Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés

	Coût de collecte 2017	Coût de traitement 2017
Pour un conteneur de 120 litres	2,56 €	1,97 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5,09 €	3,928 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,00 €	5,56 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	14,03 €	10,79 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	16,54 €	12,29 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,54 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,10 €	
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,09 €	

## Un taux de TEOM

(taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de

# 8,73%

fixe depuis 2003

**Une redevance spéciale**  
pour les entreprises,  
les administrations  
et les collectivités.

## 4 LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Orléans Métropole s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuellement. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts. La reprise des années antérieures pour obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre.

Le travail sur la comptabilité analytique 2017 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2016.

### 4.1. LES COÛTS 2016

#### LE COÛT COMPLET EN € HT

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels	Autres services (Textiles)	Total	%/total
<b>Tonnages 2016</b>	63 248	12 235	5 843	59 769	545	1 562	2 383	637	146 222	
<b>Pourcentage (%)</b>	43,25	8,37	4,00	40,88	0,37	1,07	1,63	0,44		
<b>Charges de structure</b>	1 399 797	742 581	54 998	491 887	22 934	45 409	24 162	23 884	2 805 652	8,59
<b>Communication</b>	71 858	314 380	44 911	4 491		4 491	4 491	4 491	449 115	1,38
<b>Prévention</b>	179 361								179 361	0,55
<b>Pré-collecte</b>	505 394	546 293	408 593		22 697			41	1 483 017	4,54
<b>Collecte</b>	5 284 959	2 433 435	157 445	1 238 678	201 952	232 774	241 362	253 734	10 044 339	30,76
<b>Transport/Transfert</b>			18 325	1 451 309		23 758			1 493 392	4,57
<b>Traitement</b>	8 903 284	4 512 838		2 536 366	19 026	225 946			16 197 460	49,61
<b>Total</b>	<b>16 344 653</b>	<b>8 549 527</b>	<b>684 272</b>	<b>5 722 731</b>	<b>266 609</b>	<b>532 379</b>	<b>270 016</b>	<b>282 150</b>	<b>32 652 337</b>	

## 4 LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE (suite...)

Le flux déchets ménagers représente 50 % des charges totales pour 44 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 17 % des charges pour 42 % des tonnages.

Sur le flux DMr, la part « traitement » constitue 54 % des charges et la part « collecte » 32 % des charges.

26 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux pour 8 % des tonnages.

Le 3<sup>ème</sup> centre de dépenses le plus important est celui des déchetteries qui représente 12 % des charges globales de collecte et 16 % des charges globales de traitement.

Dans cette catégorie, 70 % des dépenses sont liées au traitement (en lien avec la diversité des flux) et 22 % à la collecte.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 28 % des charges de pré-collecte totales.

La collectivité a fait le choix des équipements enterrés sur l'ensemble des flux, ce qui pèse dans les coûts globaux des filières concernées.

La prestation de collecte et traitement des végétaux est confiée globalement à un prestataire.

Les charges de traitement sont relativement lourdes sur l'ensemble des filières (environ 50 % des charges totales) mais avec des discordances notables (9 M€ pour 63 000 tonnes de DMr et 2,5 M€ pour 60 000 tonnes en déchetteries).

Cependant, il est à noter des charges de structure peu élevées (moins de 9 % au global).

### LE COÛT COMPLET EN € HT/TONNE (HORS GRAVATS)

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels	Autres services (Textiles)
<b>Tonnages 2016</b>	63 248	12 235	5 843	59 769	545	1 562	2 383	637
<b>Charges de structure</b>	20,46	54,69	9,99	11,44	42,08	29,07	36,77	37,49
<b>Communication</b>	1,14	23,87	8,15	0,10		2,88	13,82	7,05
<b>Prévention</b>	2,97							
<b>Pré-collecte</b>	7,99	42,39	74,18		41,65			0,06
<b>Collecte</b>	83,56	188,84	28,58	28,80	370,55	149,02	742,65	398,33
<b>Transport/Transfert</b>			3,33	33,75		15,21		
<b>Traitement des déchets non dangereux</b>				19,19		21,68		
<b>Tri et conditionnement</b>		321,54		33,13				
<b>Compostage</b>					34,91			
<b>Incinération</b>	115,94			102,74		115,94	308,95	
<b>Gestion des mâchefers</b>	7,03			6,40		7,03	18,71	
<b>Enlèvement et traitement des déchets dangereux</b>				459,59				
<b>total</b>	<b>239,1</b>	<b>631,3</b>	<b>124,2</b>	<b>695,1</b>	<b>489,2</b>	<b>340,8</b>	<b>1 120,9</b>	<b>442,9</b>

Coût complet moyen, tous flux confondus : **471 € HT/tonne**

Le coût complet à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières spécifiques (textiles - mais collecte arrêtée en 2016) ou sur un périmètre réduit (végétaux, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

Les coûts de pré-collecte des multimatériaux et surtout du verre sont supérieurs au coût du DMr et s'expliquent

par des investissements récents (acquisition colonnes d'apport volontaire enterrées dans le cadre de la réorganisation des collectes et l'arrêt de la collecte du verre en porte-à-porte au 23 mai 2016).

Le coût à la tonne met en avant les performances techniques de la collectivité : pour la Métropole l'accent doit porter sur les multimatériaux.

Ces coûts sont à analyser plus globalement, en termes de recettes et de service rendu à l'utilisateur (cf. coût aidé ci-dessous).

## LE COÛT COMPLET EN € HT PAR HABITANT

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels	Autres services (Textiles)
Charges de structure	4,47	2,66	0,20	1,76	0,08	0,16	0,09	0,09
Communication	0,26	1,12	0,16	0,02		0,02	0,02	0,02
Prévention	0,64							0,23
Pré-collecte	1,81	1,95	1,46		0,08			
Collecte	18,91	8,70	0,56	4,43	0,72	0,83	0,86	0,91
Transport/Transfert			0,07	5,19		0,08		
Traitement	26,18	16,14		9,07	0,07	0,81		
<b>Total</b>	<b>52,26</b>	<b>30,58</b>	<b>2,45</b>	<b>20,47</b>	<b>0,95</b>	<b>1,90</b>	<b>0,97</b>	<b>1,01</b>

Coût complet moyen, tous flux confondus : **110,59 € €HT /habitant**

## 4.2. LE COÛT AIDÉ

	Déchets ménagers résiduels	Multimatériaux	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels	Autres services (Textiles)	Total
<b>Tonnages 2016</b>	<b>63 248</b>	<b>12 235</b>	<b>5 843</b>	<b>59 769</b>	<b>545</b>	<b>1 562</b>	<b>2 383</b>	<b>637</b>	<b>146 222</b>
2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721		23 602 809
2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	435	23 779 699
2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	18 336	23 920 996
2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	91 855	24 169 901
2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	3 367	24 676 831
Montant TVA 2016	1 035 085	735 200	58 344	539 258	24 558	43 626	26 348	26 205	2 488 625
<b>Total TTC 2016</b>	<b>14 512 432</b>	<b>5 321 895</b>	<b>488 886</b>	<b>5 650 070</b>	<b>291 045</b>	<b>559 964</b>	<b>311 593</b>	<b>29 571</b>	<b>27 165 456</b>
<b>Total TTC par habitant 2016</b>	<b>51</b>	<b>19</b>	<b>1,7</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>96</b>

Coût aidé moyen, tous flux confondus : **96,40 € TTC /habitant**

En rappel :

Coût aidé = coût partagé - les aides reçues

Coût partagé = coût technique - soutiens apportés par les sociétés agréées (Éco-Emballages, Éco Folio...)

Coût technique = coût complet - produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

Coût complet = totalité des charges

- **La hausse du coût des DMr** entre 2015 et 2016 s'explique par la hausse des dépenses de pré-collecte et collecte alors même que les recettes baissent (recettes électriques, - 250 K€).

- **Le coût des multimatériaux, quant à lui, baisse** en raison d'une baisse des dépenses de collecte et ce malgré une forte hausse des dépenses de tri, mais aussi en raison d'une hausse des recettes (soutien Éco-Emballages, +240 K€).

- **Pour le flux verre, les dépenses de collecte ont été moins élevées** en 2016 (- 230 K€) avec l'arrêt de la collecte en porte-à-porte alors que le montant des produits et des soutiens est resté stable par rapport à 2015.

- **La nouvelle filière des végétaux, évolue avec les tonnages.**

- **La hausse du coût des encombrants est en lien avec la hausse des tonnages** entre 2015 et 2016 (+ 371 tonnes).

- Concernant le **flux textiles**, la prestation comprend la mise à disposition de bornes, leur collecte et le recyclage des textiles usagés ; elle est confiée à une entreprise privée. Orléans Métropole porte les charges de fonctionnement du service et perçoit les recettes issues de la revente des matières. Le niveau de ces dernières compense quasiment les charges. La forte baisse en 2016 s'explique par l'interruption de cette prestation en août 2016.

Ramené au tonnage, il est à souligner le **coût élevé du flux des DMr** (55 % du coût total pour 44 % des tonnages), alors que le **flux des déchetteries représente des coûts moins importants** (21 % du coût total pour 41 % des tonnages).

Cependant, au regard de la TEOM perçue (moyenne de 30,3 M€ sur les 3 ans), le coût du service est excédentaire.



# GLOSSAIRE

## **Apports extérieurs**

Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier notamment). Ces déchets gérés par l'exploitant servent à pallier la baisse des collectes DMR et des DAE.

## **CET (centre d'enfouissement technique, ancienne appellation: décharge)**

C'est le lieu de stockage ultime des déchets.

On distingue 3 types d'installations:

- Classe I: dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe II: dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe III: dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

## **CESU**

Chèque Emploi Service Universel

## **Compostage**

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'une matière organique : le compost.

## **Compost**

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

## **CTM**

Centre Technique Municipal

## **DAS (Déchets d'activité de Soins)**

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

## **Déchet**

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défait ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...)

## **Déchet ménager**

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers : les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier et les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

## **Déchet ménager résiduel (DMr)**

Les déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

## **Déchets assimilés aux déchets ménagers (Dma)**

Déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux.

La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement.

C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

## **Déchets non valorisé**

Déchets encombrants non valorisables pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et de structure volumineuse si bien qu'ils ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

## **Déchet ultime**

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

## **DAE (Déchets d'Activité Économique)**

Déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

## **Déchets incinérables des déchetteries**

Déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions, peuvent directement être incinérés.

## **Déchets valorisés des déchetteries (DVD)**

Déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

## **DDS**

Déchets diffus spécifiques

## **DEA**

Déchets d'éléments d'ameublement

## **DEEE**

Déchets d'équipements électriques et électroniques

**Gros de magasin**

En référence à la norme EN 643 « Papiers cartons mêlés d'origine triés » : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

**JRM**

Journaux, Revues, Magazines.

**JPRM**

Journaux, Papiers, Revues, Magazines.

**Mâchefers**

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

**OMA**

Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

**Pré-collecte**

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

**Réemploi**

Donner une deuxième vie aux objets.

**REFIOM**

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

**Refus de compost**

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres chose).

**Refus de tri**

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

Pour les corps plats: tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnettes et cartons de petites dimensions.

Pour les corps creux: tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

**REP**

Responsabilité élargie des producteurs.

**Ressourcerie : recyclerie**

Lieu où les objets retrouvent une deuxième vie.

**Taux de diversion**

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

**Valorisation énergétique**

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.

Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière).
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

**Valorisation matière**

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

# RAPPORT ANNUEL 2017

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Espace SAINT MARC  
5 PLACE DU 6 JUIN 1944  
CS 95801  
45058 ORLÉANS CEDEX1

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

  #OrleansMetropole



**INFOS QUALITÉ DÉCHETS**

**02 38 56 90 00**

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
[qualitedechets@orleans-metropole.fr](mailto:qualitedechets@orleans-metropole.fr)